



# Gazette Officielle de Québec

PUBLIÉE PAR AUTORITÉ.

## QUEBEC OFFICIAL GAZETTE

PUBLISHED BY AUTHORITY.

PROVINCE DE QUEBEC.

PROVINCE OF QUEBEC.

QUEBEC, SAMEDI, 30 MARS 1878.

QUEBEC, SATURDAY, 30th MARCH, 1878.

### ERRATUM.

Page 956;—*In re*: La Société de Construction du Comté d'Hochelega vs. Appoline Gareau, au lieu de " Le dit bref rapportable le quinzième jour de septembre prochain," lisez " Le dit. bref rapportable le vingtième jour de juillet prochain."

2669

### ERRATUM.

Page 956;—*In re*: La Société de Construction du Comté d'Hochelega vs. Appoline Gareau, instead of " The said writ returnable on the fifteenth day of September next," read " The said writ returnable on the twentieth day of July next."

2670

### Nominations.

### Appointments.

#### BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Québec, 26 mars 1878.

Il a plu à Son Excellence le LIEUTENANT-GOUVERNEUR de nommer MM. Isaïe Bissonnette, Samuel Simpson, David Brosseau, François-Xavier Alfred Bourassa, Moÿse L'Heureux et Jean Baptiste Breau, écuyers, de la paroisse de Sainte-Marguerite de Blairindie, dans le comté de Saint-Jean, commissaires pour la décision sommaire des petites causes dans la dite paroisse de Sainte Marguerite de Blairindie. Ancienne commission révoquée.

2567

#### SECRETARY'S OFFICE.

Quebec, 26th March, 1878.

His Excellency the LIEUTENANT GOVERNOR has been pleased to appoint Messrs. Isaïe Bissonnette, Samuel Simpson, David Brosseau, François-Xavier Alfred Bourassa, Moÿse L'Heureux and Jean Baptiste Breau, esquires, of the parish of Sainte Marguerite de Blairindie, in the county of Saint John's, commissioners for the summary trial of small causes for the said parish of Sainte Marguerite de Blairindie. Former commission revoked.

2568

#### BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Québec, 28 mars 1878.

Il a plu à Son Excellence le LIEUTENANT-GOUVERNEUR en conseil de nommer François-Xavier Archambault, écuyer, avocat, de la cité de Montréal, Conseil de la Reine, pour la province de Québec.

2665

#### SECRETARY'S OFFICE.

Quebec, 28th March, 1878.

His Excellency the LIEUTENANT GOVERNOR in council has been pleased to appoint François Xavier Archambault, esquire, advocate, of the city of Montreal, Queen's Counsel, for the province of Quebec.

2666

## Proclamations.

Canada, }  
Province de } L. LETELLIER.  
Québec. }  
[L. S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.  
A tous ceux à qui ces présentes parviendront ou qu'icelles pourront concerner—SALUT :

## PROCLAMATION.

SACHEZ que, désirant et ayant résolu, aussitôt que faire se pourra, de rencontrer Notre Peuple de Notre Province de Québec, et d'avoir son avis en Parlement, Nous, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de Notre dite Province de Québec, convoquons par ces présentes l'Assemblée Législative de Notre dite Province, et la sommons de se réunir en Notre Cité de Québec, en Notre dite Province, SAMEDI, le PREMIER jour de JUIN, pour alors et là conférer et traiter avec les grands hommes et le Conseil Législatif de Notre dite Province.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres-Patentes, et à icelles fait apposer le grand Sceau de Notre dite Province de Québec : TÉMOIN, Notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable LUC LETELLIER de Saint Just, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province de Québec.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province de Québec, ce VINGT-DEUXIEME jour de MARS, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante et dix-huit, et de Notre Règne la quarante-unième.

Par ordre,

L. H. HUOT,  
Greffier de la Couronne  
2561 en Chancellerie, Québec.

CANADA, }  
PROVINCE DE } L. LETELLIER.  
QUÉBEC. }  
[L. S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.  
A tous ceux à qui ces présentes parviendront ou qu'icelles pourront concerner—SALUT :

DAVID A. ROSS, } **A**TTENDU que par la troisième }  
*Proc. Génl.* } section d'un certain acte de }  
la Législature de Québec, passé dans la quarantième année de Notre Règne, intitulé : "Acte pour amender la loi concernant la Cour Supérieure," il est décrété que "le Lieutenant-Gouverneur, sur le rapport de l'un des officiers en loi de la Couronne, pourra de temps à autre, par proclamation, suspendre la tenue d'un terme ordinaire de la Cour Supérieure dans tout district, ou s'il le juge à propos y ordonner la tenue d'un terme spécial," et que "cette section s'appliquera également à la Cour de Circuit ;"

Et ATTENDU que Nous avons jugé à propos d'ordonner la tenue d'un terme spécial de la Cour de Circuit, dans et pour le comté de Stanstead, dans le village de Coaticook, dans Notre Province de Québec ;

A CES CAUSES, sous l'autorité de l'acte ci-dessus cité, déclarons et ordonnons qu'un TERME SPECIAL de la COUR de CIRCUIT dans et pour le COMTE de STANSTEAD, dans le VILLAGE de

## Proclamations.

Canada, }  
Province of } L. LETELLIER.  
Québec. }  
[L. S.]

VICTORIA, by the Grace of God, of the United Kingdom of Great Britain and Ireland, Queen, Defender of the Faith, &c., &c., &c.  
To all to whom these presents shall come or whom the same may concern—GREETING :

## PROCLAMATION.

KNOW YE, that We being desirous and resolved, as soon as may be, to meet Our People of Our Province of Quebec, and to have their advice in Parliament, do hereby, by and with the advice of Our Executive Council of Our said Province, summon and call together the Legislative Assembly of Our said Province, to meet at Our City of Quebec, in Our said Province, on SATURDAY, the FIRST day of JUNE, then and there to have conference and treaty with the Great Men and Legislative Council of Our said Province.

IN TESTIMONY WHEREOF, We have caused these Our Letters to be made Patent, and the Great Seal of Our said Province of Quebec, to be hereunto affixed: WITNESS, Our Trusty and Well Beloved the Honorable LUC LETELLIER de Saint Just, Lieutenant-Governor of Our said Province of Quebec.

At Our Government House, in Our City of Quebec, in Our said Province of Quebec, this TWENTY SECOND day of MARCH, in the year of Our Lord, one thousand eight hundred and seventy eight, and in the forty first year of Our Reign.

By command,

L. H. HUOT,  
Clerk of the Crown  
2562 in Chancery, Québec.

CANADA, }  
PROVINCE OF } L. LETELLIER.  
QUÉBEC. }  
[L. S.]

VICTORIA, by the Grace of God, of the United Kingdom of Great Britain and Ireland, Queen, Defender of the Faith, &c., &c., &c.  
To all to whom these presents shall come or whom the same may concern—GREETING :

DAVID A. ROSS, } **W**HEREAS, by the third }  
*Atty-General.* } section of a certain Act of }  
the Quebec Legislature, passed in the fortieth year of Our Reign, intituled : "An act to amend the law respecting the Superior Court," it is enacted that "the Lieutenant Governor, on the report of one of the law officers of the Crown, may, from time to time, by proclamation, suspend the holding of any ordinary term of the Superior Court, in any district, or, if he deem it advisable, order the holding of a special term therein," and "that this section shall also apply to the Circuit Court ;"

AND WHEREAS We have thought proper to order the holding of a special term of the Circuit Court, in and for the county of Stanstead, in the village of Coaticooke, in Our Province of Quebec ;

NOW KNOW YE, that, under the authority of the act hereinabove cited, We do declare and order that a SPECIAL TERM of the CIRCUIT COURT, in and for the COUNTY of STANSTEAD,

COATICOOK, sera tenu les HUITIEME et NEUVIEME jours du mois d'AVRIL prochain.

De tout ce que dessus tous Nos féaux sujets et tous autres que les présentes pourront concerner, sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres-Patentes, et à icelles fait apposer le grand Sceau de Notre dite Province de Québec: TÉMOIN, Notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable LUC LETELLIER de Saint Just, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province de Québec.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province de Québec, ce VINGT-SIXIEME jour de MARS, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante et dix-huit, et de Notre Règne la quarante-unième.

Par ordre,

2667

F. G. MARCHAND,

Secrétaire.

in the VILLAGE OF COATICOOK, shall be held on the EIGHTH and NINTH days of the month of APRIL next.

Of all which Our loving subjects and all others whom these presents may concern are hereby required to take notice and to govern themselves accordingly.

IN TESTIMONY WHEREOF, We have caused these Our Letters to be made Patent, and the Great Seal of Our said Province of Quebec, to be hereunto affixed: WITNESS, Our Trusty and Well Beloved the Honorable LUC LETELLIER de Saint Just, Lieutenant Governor of Our said Province of Quebec.

At Our Government House, in Our City of Quebec, in Our said Province of Quebec, this TWENTY SIXTH day of MARCH, in the year of Our Lord, one thousand eight hundred and seventy eight, and in the forty first year of Our Reign.

By command,

2668

F. G. MARCHAND,

Secretary.

## Avis du Gouvernement.

Avis d'érection, annexions, etc., etc., de municipalités scolaires, en vertu de la 5e section, 41e Vict. chapitre 6.

1. Eriger en municipalité scolaire distincte, sous le nom de Saint-Laurent de Matapédia, dans le comté de Bonaventure, tout le territoire tenant au nord à la limite du canton de Ristigouche, à l'est à la rivière Ristigouche depuis le moulin de Hugh Fraser, à l'ouest aux bornes du canton de Ristigouche, au sud à la rivière Matapédia, y compris les lots Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10, du rang de la rivière Matapédia.

2. Annexer à la municipalité de Saint-George d'Aubert Gallion, dans le comté de Beauce, toute la partie des deux premiers rangs de Shenley, bornée comme suit, savoir: au nord par la seigneurie d'Aubert Gallion, au sud-est par la rivière Chaudière, au sud-ouest par la ligne qui sépare le lot No. 15 du lot No. 16 pour le 1er rang, et par celle qui sépare le lot No. 24 du lot No. 25 pour le deuxième rang.

3. Annexer à la municipalité de Jersey, dans le comté de Beauce, tout le reste des lots du premier et du deuxième rangs qui ne sont pas annexés à Saint George d'Aubert Gallion, et tout le troisième rang du dit canton de Shenley.

4. Annexer à la municipalité scolaire de Saint-Joseph de Lévis, dans le comté de Lévis, cette partie de territoire du village de Lauzon, dans le même comté, confinant comme suit, savoir: au nord et à l'ouest aux limites de la municipalité du dit village de Lauzon, au sud au deuxième rang de la paroisse de Saint-Joseph de Lévis, et à l'est aux limites de la municipalité scolaire de la dite paroisse de Saint-Joseph de Lévis.

5. Détacher du canton de Nelson, dans le comté de Mégantic, toute la paroisse de Sainte-Anastasia, telle qu'érigée civilement par proclamation du 25 septembre 1877. 2585

PROVINCE DE QUÉBEC.

Département des Terres de la Couronne.

(Adj. 1561).

AVIS.

En conformité de la neuvième section de l'Acte 36 Victoria, chapitre 8, avis est par les présentes

## Government Notices.

Notice of erection, annexations, &c., &c., of school municipalities, under the 5th section of the 41st Vict., chapter 6.

1. To erect into a distinct school municipality under the name of Saint Laurent de Matapédia, in the county of Bonaventure, all the territory bounded on the north by the limits of the township of Ristigouche, on the east by river Ristigouche from Hugh Fraser's mill, on the west by the boundary of the township of Ristigouche, on the south by the river Matapédia, including therein lots Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 and 10, of the range on the river Matapédia.

2. To annex to the municipality of Saint Georges d'Aubert Gallion, in the county of Beauce, all that part of the first two ranges of Shenley, bounded as follows, to wit: on the north by the seigniorie of Aubert Gallion, on the south east by the Chaudière river, on the south west by the line separating lot No. 15 from lot No. 16 for the 1st range, and in rear by the line separating No. 24 from lot No. 25 for the second range.

3. To annex to the municipality of Jersey, in the county of Beauce, all the remainder of the lots of the first and second ranges which are not annexed to Saint George d'Aubert Gallion, and all the third range of the said township of Shenley.

4. To annex to the school municipality of Saint Joseph de Lévis, in the county of Lévis, that part of the territory of the village of Lauzon, in the same county, bounded as follows, to wit: on the north and west by the limits of the municipality of the said village of Lauzon, on the south by the second range of the parish of Saint Joseph de Lévis, and on the east by the limits of the school municipality of the said parish of Saint Joseph de Lévis.

5. To detach from the township of Nelson, in the county of Mégantic, all the parish of Sainte Anastasia, such as civilly erected by proclamation of the 25th September, 1877. 2586

PROVINCE OF QUEBEC.

Department of Crown Lands.

(Adj. 1561).

NOTICE.

In conformity with the ninth section of the Act 36 Victoria, chapter 8, notice is hereby given that

donné que la vente de terre ci-après mentionnée a été révoquée sous l'autorité de l'Acte 32 Victoria, chapitre 11, et de ses amendements.

Canton Woodbridge.  
(5e rang.)

Vente du lot No. 30, faite à Firmin Landry.  
E. E. TACHÉ,  
Assistant-Commissaire.  
Québec, 27 mars 1878. 2673

PROVINCE DE QUÉBEC.

CHAMBRE DU PARLEMENT.

Bills Privés.

LES personnes qui se proposent de s'adresser à la LEGISLATURE de la Province de Québec, pour obtenir la passation de BILLS PRIVÉS ou LOCAUX, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de Corporation pour les fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement (lesquelles règles sont publiées au long dans la "Gazette Officielle de Québec,") elles sont requises d'en donner UN MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande), dans la "Gazette Officielle de Québec," en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français, publiés dans le district concerné, et de remplir les formalités qui y sont mentionnées. Le premier et le dernier de tels avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre. Et toute personne qui fera application, devra, sous une semaine de l'apparition de la première publication de tel avis dans la "Gazette Officielle," adresser une copie de son bill, avec la somme de cent piastres, au Greffier du Comité des Bills Privés.

Toutes pétitions pour BILLS PRIVÉS doivent être présentées dans les "deux premières semaines" de la session.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE,  
Greffier du Con. Lég.

G. M. MUIR,  
Greffier de l'Ass. Lég.

Québec, 16 mars 1878. 2095 3

Avis Divers.

Canada, }  
Province de Québec. } Cour Supérieure.  
District de Québec. }  
No. 1383.  
Dame Marie Célenire Marchand, épouse de Wilbrod Mailhot, de la paroisse de Saint-Jean des Chaillons, dans le comté de Lotbinière, briquetier, dument autorisé à ester en justice,  
Demanderesse ;  
vs.  
Le dit Wilbrod Mailhot, Défendeur.  
Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause le vingtième jour de mars courant.  
REMILLARD & FLYNN,  
Procureurs de la Demanderesse.  
Québec, 26 mars 1878. 2671

the sale of the undermentioned land has been cancelled under the authority of the Act 32 Victoria, chapter 11, and amendments thereto.

Township Woodbridge.  
(5th range.)

Sale of lot No. 30, made to Firmin Landry.  
E. E. TACHÉ,  
Assistant-Commissioner.  
Québec, 27th March, 1878. 2674

PROVINCE OF QUEBEC.

PARLIAMENT HOUSE.

Private Bills.

PARTIES intending to make application to the LEGISLATURE of the Province of Québec, for PRIVATE or LOCAL BILLS, either for granting exclusive privileges, or conferring corporate powers for commercial or other purposes of profit, for regulating surveys or boundaries, or for doing any thing tending to affect the rights or property of other parties are hereby notified that they are required by the Rules of the Legislative Council and Legislative Assembly, respectively (which are published in full in the "Quebec Official Gazette") to give ONE MONTH'S NOTICE of the application (clearly and distinctly specifying its nature and object), in the "Quebec Official Gazette," in the French and English languages, and also in a French and an English newspaper published in the district affected, and to comply with the requirements therein mentioned, sending copies of the first and last of such notices, to the Private Bill Office of each House, and any persons who shall make application shall within one week from the first publication of such notice in the "Official Gazette," forward a copy of his Bill, with the sum of one hundred dollars, to the Clerk of the Committee on Private Bills.

All petitions for PRIVATE BILLS must be presented within the "first two weeks" of the Session.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE,  
Clk. Leg. Council.

G. M. MUIR,  
Clk. Leg. Assembly.

Québec, 16th March, 1878. 2096

Miscellaneous Notices.

Canada, }  
Province of Québec. } Superior Court.  
District of Québec. }  
No. 1383.  
Dame Marie Célenire Marchand, wife of Wilbrod Mailhot, of the parish of Saint-Jean des Chaillons, in the county of Lotbinière, brickmaker, duly authorized to ester en justice,  
Plaintiff;  
vs.  
The said Wilbrod Mailhot, Defendant.  
An action en séparation de biens has been instituted in this cause the twentieth day of March in tant.  
REMILLARD & FLYNN,  
Attorneys for Plaintiff.  
Québec, 26th March, 1878. 2672

Canada,  
Province de Québec, }  
District de Québec. } *Cour Supérieure.*  
No. 1449.

Dame Zoé Duquet, de la cité de Québec, dans le district de Québec, épouse de Louis Laliberté, la dite Zoé Duquet dûment autorisée à ester en jugement, Demanderesse ;

vs.

Le dit Louis Laliberté, de la cité de Québec, dans le district de Québec, maître charretier, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été ce jour intentée par la dite Demanderesse contre le dit Défendeur.

R. CHAMBERS,  
Procureur de la Demanderesse.  
Québec, 26 mars 1878. 2569

Province de Québec, } *Cour Supérieure.—Mont-*  
District de Montréal. } *réal.*

Avis est donné par les présentes que Dame Flavie Gagnon, épouse d'Abraham Issiot dit St. Antoine, de la cité de Montréal, a institué une action, No. 1322, en séparation de biens d'avec lui.

ARTHUR DESJARDINS,  
Avocat de la Demanderesse.  
Montréal, 21 mars 1878. 2431 2

Province de Québec, } *Cour Supérieure*  
District de Montréal. }  
No. 1409.

Dame Margaret Diamond, épouse de Thomas Scott, de la cité et du district de Montréal, a ce jour intenté une action en séparation de biens contre son dit mari.

TRENHOLME & MACLAREN,  
Avocats de la demanderesse.  
Montréal, 20 mars 1878. 2415 2

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*  
District d'Arthabaska. }

Elizabeth Walker, du canton de Leeds, en ce district, épouse de William Kerr, du dit lieu, cultivateur, et dûment autorisée à ester en justice en cette cause contre son dit mari, Demanderesse ;

vs.

Le dit William Kerr, du dit canton de Leeds, cultivateur, Défendeur.

Une action en séparation de corps et de biens a été instituée, ce jour, en cette cause.

SEWELL & GIBSONE,  
Avocats de la demanderesse.  
Arthabaskaville, 16 mars, 1878. 2319 2

Canada,  
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*  
District d'Iberville. }

Dame Euphémie Sanssouci, épouse de Louis Forgues, hôtelier, de la ville de Saint-Jean, dans le district d'Iberville, a aujourd'hui intenté une action en séparation de biens contre son mari, après avoir été dûment autorisée.

CARREAU & BERNIER,  
Procureurs.  
Saint-Jean, 7 mars 1878. 2065 4

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*  
District de Montréal. }  
No. 906.

Dame Marie Alphonsine Leclaire, de la cité et du district de Montréal, épouse de Moïse Denis Brunet, écuyer, notaire, du même lieu, dûment autorisée à ester en justice, Demanderesse ;

vs.

Moïse Denis Brunet, écuyer, notaire public, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été intentée en cette cause.

T. & C. C. DE LORIMIER,  
Avocats de la Demanderesse.  
Montréal, 23 février 1878. 1855 5

Canada,  
Province of Quebec, } *Superior Court.*  
District of Quebec. }  
No. 1449.

Dame Zoé Duquet, of the city of Quebec, in the district of Quebec, wife of Louis Laliberté, the said Zoé Duquet duly authorized to ester en jugement, Plaintiff ;

vs.

The said Louis Laliberté, of the city of Quebec, in the district of Quebec, master carter, Defendant ;

An action for separation as to property *en séparation de biens* has this day been instituted by the said Defendant against the said Plaintiff.

R. CHAMBERS,  
Attorney for Plaintiff.  
Quebec, 26th March, 1878. 2570

Province of Quebec, } *Superior Court.—Mont-*  
District of Montreal. } *treal.*

Notice is hereby given that Mrs. Flavie Gagnon, wife of Abraham Issiot dit St. Antoine, of the city of Montreal, has intited an action, No. 1322, for separation as to property.

ARTHUR DESJARDINS,  
Attorney for Plaintiff.  
Montreal, 21st March, 1878. 2432

Province of Quebec, } *Superior Court.*  
District of Montreal. }  
No. 1409.

Dame Margaret Diamond, wife of Thomas Scott, of the city and district of Montreal, baker, has this day instituted an action *en séparation de biens* against her said husband.

TRENHOLME & MACLAREN,  
Attorneys for plaintiff.  
Montreal, 20th March, 1878. 2416

Province of Quebec, } *Superior Court.*  
District of Arthabaska. }

Elizabeth Walker, of the township of Leeds, in this district, wife of William Kerr, of the same place, farmer, and duly authorized to ester en justice against her said husband herein, Plaintiff ;

vs.

The said William Kerr, of the said township of Leeds, farmer, Defendant.

An action for separation from bed an board has been, this day, instituted in this cause.

SEWELL & GIBSONE,  
Attorneys for plaintiff  
Arthabaskaville, 16th March, 1878. 2320

Canada,  
Province of Quebec, } *Superior Court.*  
District of Iberville. }

Dame Euphémie Sanssoucie, wife of Louis Forgues, inn-keeper, of the town of Saint John, in the district of Iberville, has to day instituted an action *en séparation de biens*, against her husband, after having been duly authorized.

CARREAU & BERNIER,  
Attorneys.  
Saint Johns, 7th March, 1878. 2066

Province of Quebec, } *Superior Court.*  
District of Montreal. }  
No. 906.

Dame Marie Alphonsine Leclaire, of the city and district of Montreal, wife of Moïse Denis Brunet, of the same place, esquire, notary, duly authorized to ester en justice, Plaintiff ;

vs.

Moïse Denis Brunet, of the same place, esquire, notary, Defendant.

An action for separation as to property has been instituted in this cause.

T. & C. C. DE LORIMIER,  
Attorneys for Plaintiff.  
Montreal, 23rd February, 1878. 1856

Avis est par le présent donné qu'une demande sera faite au Lieutenant-Gouverneur en conseil pour obtenir des lettres patentes d'incorporation en vertu du statut provincial, 31 Victoria, chapitre 25, par les personnes ci-dessous nommées :

Le nom collectif de la compagnie proposée sera "The Dominion Paper Company."

L'objet de l'incorporation est de manufacturer et vendre du papier et fournitures d'imprimeurs et de transiger toutes affaires y ayant rapport.

Les opérations de la dite compagnie seront poursuivies en la cité de Montréal, dans la province de Québec, et à Kingsey Falls, dans la dite province, et ailleurs dans la province ; la dite cité étant sa principale place d'affaires.

Le montant du fonds social de la compagnie est de deux cent mille piastres.

Le nombre d'actions est de deux mille, de cent piastres chacune.

Les noms, prénoms et résidences des requérants sont comme suit : William Currie, marchand, Frank P. Currie, marchand, et Alexander Currie, teneur de livres, tous de la dite cité de Montréal, et Alexander S. Grosset, fabricant de papier, et John Thomson, constructeur de moulins, tous deux de Kinsey Falls, dans la province de Québec, tous sujets de Sa Majesté.

Les noms des premiers directeurs de la compagnie sont les dits William Currie, Frank P. Currie et Alexander Currie.

BETHUNE & BETHUNE,

Procureurs des dits requérants.

Montréal, 4 mars 1878. 1893 4

Canada, }  
Province de Québec, }  
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*  
No. 1218.  
Dame Julie Tellier dite Lafortune, de la cité et du district de Montréal, épouse de Joseph Narcisse Portelance, commerçant, du même lieu, dûment autorisée à ester en justice aux fins des présentes, Demanderesse ;

vs.

Le dit Joseph Narcisse Portelance, commerçant, du même lieu, Défendeur.  
Une action en séparation de biens a été émanée ce jour, au greffe de cette cour, à Montréal.

THIBAUT & MCGOWN,

Avocats de la Demanderesse.

Montréal, 9 mars 1878. 2113 3

Province de Québec, }  
District de Trois-Rivières. } *Cour Supérieure.*  
No. 558.  
Dame Adélie Fleury, de la paroisse de la Rivière-du-Loup, épouse de Louis Honoré Alphonse Voisard alias Henri Voisard, commerçant, de la dite paroisse de la Rivière du Loup, dans le dit district, dûment autorisée à ester en justice, Demanderesse ;

vs.

Louis Henry Voisard, commerçant, du même lieu, Défendeur.  
Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause, rapportable le dix-huitième jour d'avril prochain.

A. L. DESAULNIERS,

Procureur de la Demanderesse.

Trois-Rivières, 11 mars 1878. 2301 3

Notice is hereby given that Dame Fanny Morris, wife of Abram Pickle, of the village of Sweetsburgh, in the district of Bedford, yeoman, has this day, on the twenty sixth day of February, eighteen hundred and seventy eight, instituted an action against her said husband for separation as to property.

BUCHANAN & BAKER,

Plaintiff's attorneys.

Sweetsburgh, 26th February, 1878. 1796

Notice is hereby given that application will be made to His Excellency the Lieutenant-Governor in Council for Letters Patent of incorporation, under the Provincial Statute, 31st Victoria, chapter 25, of the persons hereinafter named :

The proposed corporate name of the company is "The Dominion Paper Company."

The object of said incorporation is the manufacturing of and dealing in paper, stationery and printers' supplies, and the carrying on of a general mercantile business in connexion therewith.

The operations of the company are to be carried on in the city of Montreal, in the province of Quebec, and at Kingsey Falls, in said province, and elsewhere throughout the province ; the said city being its chief place of business.

The amount of the capital stock of the company is two hundred thousand dollars currency.

The number of shares is two thousand, of one hundred dollars each.

The names, addresses and calling of the applicants are as follows : William Currie, merchant, Frank P. Currie, merchant, and Alexander Currie, book-keeper, all of the said city of Montreal, and Alexander S. Grosset, paper manufacturer, and John Thomson, mill-wright, both of Kingsey Falls, in the province of Quebec, all of whom are subjects of Her Majesty.

The names of the first directors of the company are the said William Currie, Frank P. Currie and Alexander Currie.

BETHUNE & BETHUNE,

Solicitors for said applicants.

Montreal, 4th March, 1878. 1894

Canada, }  
Province of Quebec, }  
District of Montreal. } *Superior Court.*  
No. 1218.  
Dame Julie Tellier dite Lafortune, of the city and district of Montreal, wife of Joseph Narcisse Portelance, trader, of the same place, duly authorized to appear in judicial proceedings for the purposes hereof, Plaintiff ;

vs.

The said Joseph Narcisse Portelance, trader, of the same place, Defendant.  
An action for separation as to property has been instituted this day, in this court, at Montreal.

THIBAUT & MCGOWN,

Attorneys for Plaintiff.

Montreal, 9th March, 1878. 2114

Province of Quebec, }  
District of Three Rivers. } *Superior Court.*  
No. 558.  
Dame Adélie Fleury, of the parish of River du Loup, wife of Louis Honoré Alphonse Voisard alias Henri Voisard, trader, of the said parish of River du Loup, in the said district, duly authorized to appear in judicial proceedings, Plaintiff ;

vs.

Louis Henry Voisard, of the same place, trader, Defendant.  
An action for separation as to property has been instituted in this cause, returnable on the eighteenth day of April next.

A. L. DESAULNIERS,

Attorney for Plaintiff.

Three Rivers, 11th March, 1878. 2302

Avis est par le présent donné que Dame Fanny Morris, épouse d'Abram Pickle, du village de Sweetsburgh, dans le district de Bedford, cultivateur, a ce vingt-sixième jour de février mil huit cent soixante dix-huit, intentée une action en séparation de biens contre son dit mari.

BUCHANAN & BAKER,

Procureurs de la demanderesse.

Sweetsburgh, 26 février 1878. 1795 5

Canada, }  
 Province de Québec, }  
 District de Québec. } *Cour Supérieure.*  
 No. 2561  
 Dame Marie O. Pinel, de la cité de Québec, dans  
 le district de Québec, épouse d'Antoine Paquet,  
 du même lieu, marchand, dûment autorisée,  
 Demanderesse ;

vs.

Le dit Antoine Paquet, Défendeur.  
 Une action en séparation de biens a été instituée  
 en cette cause.

LANGELIER & LANGELIER,  
 Procureurs de la Demanderesse.  
 Québec, 15 mars 1878. 2311 3

Canada, }  
 Province de Québec, }  
 District de Québec. } *Cour Supérieure.*  
 No. 893.  
 Marie Louise Deslauriers, épouse commune en  
 biens de Moise Joseph Dupont, de la cité de  
 Québec, épiciier, la dite Marie Louise Deslau-  
 riers dûment autorisée à ester en justice,  
 Demanderesse ;

vs.

Le dit Moise Joseph Dupont, Défendeur.  
 Une action en séparation de biens a été ce jour  
 intentée en cette cause par la Demanderesse contre  
 le dit Défendeur.

DROUIN & LAPOINTE,  
 Procureurs de la Demanderesse.  
 Québec, 18 février 1878. 2555 2

Province de Québec, }  
 District de Montmagny. } *Cour Supérieure.*  
 Dame Marie Arthémise Roy, épouse de Siméon  
 Bolduc, écuyer, médecin, tous deux de la  
 paroisse de Saint-Michel, la dite demanderesse  
 dûment autorisée à ester en justice,  
 Demanderesse ;

vs.

Le dit Siméon Bolduc, écuyer, médecin, Défendeur.  
 Une action en séparation de biens a été insti-  
 tuée par la dite demanderesse contre le défendeur.

BLANCHET & PENTLAND,  
 Procureurs de la demanderesse.  
 Montmagny, 8 mars 1878. 2021 4

Une action en séparation de biens a été intentée  
 devant la cour supérieure pour le district de Qué-  
 bec, par Marie Facianne DuTrembles dit Desro-  
 siers, de la ville de Lévis, contre son mari, Zéphi-  
 rin Pelletier, du même lieu, marchand de bois.

FRECHETTE & LABRECQUE,  
 Procureurs de la Demanderesse.  
 Québec, 12 mars 1878. 2249 3

### Avis de Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.  
 Dans l'affaire de Thomas Tobin, commerçant, de  
 la ville de Sorel, failli.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette  
 cause, à la poursuite de "La Banque du Peuple,"  
 corps politique et incorporé, ayant son principal  
 bureau d'affaires en les cité et district de Montréal.  
 Les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bu-  
 reau, rue George, en la ville de Sorel, jeudi, le  
 onzième jour d'avril prochain, à quatre heures de  
 l'après-midi, pour recevoir un état des affaires du  
 failli, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et  
 pour le règlement de la faillite en général.

A. GERMAIN,  
 Syndic.  
 Sorel, 22 mars 1878, 2593

Canada, }  
 Province of Quebec, }  
 District of Quebec. } *Superior Court.*  
 No. 2561.  
 Dame Marie O. Pinel, of the city of Quebec, in the  
 district of Quebec, wife of Antoine Paquet, of  
 the same place, merchant, duly authorized,  
 Plaintiff ;

vs.

The said Antoine Paquet, Defendant.  
 An action in separation of property has been  
 instituted in this cause.

LANGELIER & LANGELIER,  
 Attorneys for Plaintiff.  
 Quebec, 15th March, 1878. 2312

Canada, }  
 Province of Quebec, }  
 District of Quebec. } *Superior Court.*  
 No. 893.  
 Marie Louise Deslauriers, wife common as to pro-  
 perty of Moise Joseph Dupont, of the city of  
 Quebec, grocer, the said Marie Louise Deslau-  
 riers duly authorized to appear in judicial pro-  
 ceedings,  
 Plaintiff ;

vs.

The said Moise Joseph Dupont, Defendant.  
 An action for separation as to property has this  
 day been instituted in this case by Plaintiff against  
 the said Defendant.

DROUIN & LAPOINTE,  
 Attorneys for Plaintiff.  
 Quebec, 18th February, 1878. 2556

Province of Quebec, }  
 District of Montmagny. } *Superior Court.*  
 Dame Marie Arthémise Roy, wife of Siméon Bol-  
 duc, esquire, physician, both of the parish of  
 Saint Michel, the said Dame M. A. Roy, being  
 duly authorized to ester en justice,  
 Plaintiff ;

vs.

The said Siméon Bolduc, esquire, physician, Defendant.  
 An action for separation as to property has been  
 instituted by the said plaintiff against the said  
 defendant.

BLANCHET & PENTLAND,  
 Plaintiffs attorney.  
 Montmagny, 8th March, 1878. 2022

An action for separation of property has been  
 brought in the superior court for the district of  
 Quebec, by Marie Facianne DuTrembles dit Desro-  
 siers, of the town of Lévis, against her husband,  
 Zéphirin Pelletier, of the same place, lumber mer-  
 chant.

FRECHETTE & LABRECQUE,  
 Attorneys for Plaintiff.  
 Quebec, 12th March, 1878. 2250

### Bankrupt Notices.

INSOLVENT ACT OF 1875.  
 In the matter of Thomas Tobin, trader, of the town  
 of Sorel, an Insolvent.

A writ of attachment has issued in this cause, at  
 the instance of "La Banque du Peuple," a body  
 politic and corporate having its principal place of  
 business in the city and district of Montreal. Cre-  
 ditors are notified to meet at my office, George  
 street, in the town of Sorel, on Thursday, the  
 eleventh day of April next, at four o'clock in the  
 afternoon, to receive a statement of the affairs of  
 the insolvent, to appoint an assignee if they see fit,  
 and for the ordering of the affairs of the estate ge-  
 nerally.

A. GERMAIN,  
 Assignee.  
 Sorel, 22nd March, 1878, 2574

**ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.**

Dans l'affaire de Richard Jacques et François Lacroix, fabricants de chaussures, tant individuellement que comme associés, faisant affaires sous le nom et raison de R. Jacques & Co., faillis. Les faillis m'ont fait une cession de leurs biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, No. 98, rue Saint-Pierre, Québec, mardi, le seizième jour d'avril 1878, à deux heures p. m., pour recevoir un état de leurs affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

WM. WALKER,  
Syndic officiel.  
2565

Québec, 27 mars 1878.

**ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.**

La Banque de Toronto, corps politique et dement incorporé suivant la loi, et faisant affaires de banque, en la cité de Montréal, dans le district de Montréal et ailleurs. Demanderesse; contre William Henderson, des cité et district de Montréal, marchand de bois, Défendeur.

Un bref de saisie-arrest a été émané en cette cause.

WILLIAM RHIND,  
Syndic officiel.

Bureau de Rhind & Fulton,  
Montréal, 22 mars 1878. 2583

**ACTE DE FAILLITE DE 1875.**

Dans l'affaire de Hector Simeon, de la paroisse de Sainte-Anne, comté de Montmorency, hôtelier, entrepreneur et volutier, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, No. 56, rue Saint-Pierre, B. V. Québec, vendredi, le douzième jour d'avril 1878, à trois heures p. m., afin de recevoir un état de ses affaires, et de nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

ODILON ROY,  
Syndic.

Bureau: No. 56, rue Saint-Pierre,  
Basse-Ville, Québec,  
Bâtisses de la Banque Union.  
Québec, 23 mars 1878. 2577

**ACTE DE FAILLITE DE 1875.**

Dans l'affaire de Louis Collin et Godfroi Collin, tous deux de la cité de Québec, marchands associés et faisant affaires à Québec, sous les nom et raison de L. Collin & Frère, faillis.

Les faillis m'ont fait une cession de leurs biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, No. 56, rue Saint-Pierre, B. V. Québec, mardi, le neuvième jour d'avril prochain, à trois heures p. m., afin de recevoir un état de ses affaires, et de nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

ODILON ROY,  
Syndic.

Bureau: No. 56, rue Saint-Pierre, Basse-Ville,  
Bâtisses de la Banque Union,  
Québec, 23 mars 1878. 2575

**ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.**

Calixte Courchesne, cultivateur, de la paroisse de Saint-François du Lac, district de Richelieu, Demandeur; contre William Courchesne, commerçant de la ville de Nicolet, district de Trois-Rivières, Défendeur.

Un bref de saisie-arrest a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, No. 21, rue Alexandre, dans la cité de Trois-Rivières, le dixième jour d'avril prochain, à onze heures et un quart de recevoir un état de ses affaires, et de nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

J. B. O. DUMONT,  
Syndic officiel.

Trois-Rivières, 22 mars 1878. 2635

**INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.**

In the matter of Richard Jacques and François Lacroix, boot and shoe manufacturers, individually and as partners, trading under the style and firm of R. Jacques & Co. Insolvents.

The insolvents have made an assignment of their estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, No. 98, Saint Peter street, Quebec, on Tuesday, the sixteenth day of April, 1878, at two o'clock p. m., to receive statements of their affairs, and to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

WM. WALKER,  
Official assignee.  
2566

Quebec, 27th March, 1878.

**INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.**

The Bank of Toronto, a body politic and corporate, duly incorporated according to law, and doing the business of banking, in the city of Montreal in the district of Montreal, and elsewhere, Plaintiff; against William Henderson of the city and district of Montreal, lumber merchant, Defendant.

A writ of attachment has issued in this cause.

WILLIAM RHIND,  
Official assignee.

Office of Rhind & Fulton,  
Montreal, 22nd March, 1878. 2584

**INSOLVENT ACT OF 1875.**

In the matter of Hector Simeon, of the parish of Sainte Anne, county of Montmorency, hotel keeper, undertaker and carrier, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, No. 56, Saint Peter street, L. T., Quebec, on Friday, the twelfth day of April next, at three o'clock p. m., to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee if they see fit.

ODILON ROY,  
Assignee.

Office: No. 56, Saint Peter street,  
Lower Town, Quebec,  
Union Bank Buildings.  
Quebec, 23rd March, 1878. 2578

**INSOLVENT ACT OF 1875.**

In the matter of Louis Collin and Godfroi Collin, both of Quebec, merchants co-partners and doing business at Quebec, under the style and firm of L. Collin and Brother, Insolvents.

The insolvents have made an assignment of their estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, No. 56, Saint Peter street, L. T., Quebec, on Tuesday, the ninth day of April next, at three o'clock p. m., to receive statements of their affairs, and to appoint an assignee if they see fit.

ODILON ROY,  
Assignee.

Office: No. 56, Saint Peter street, Lower Town,  
Union Bank Buildings.  
Quebec, 23rd March, 1878. 2576

**INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS**

**THERETO.**  
Calixte Courchesne, yeoman, of the parish of Saint François du Lac, district of Richelieu, Plaintiff; vs. William Courchesne, trader, of the town of Nicolet, district of Three Rivers, Defendant.

A writ of attachment has been issued in this cause, and the creditors are notified to meet at my office, No. 21, Alexander street, in the city of Three Rivers, on the tenth day of April next, at eleven o'clock a. m., to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee if they see fit.

J. B. O. DUMONT,  
Official assignee.

Three Rivers, 22nd March, 1878. 2636

**ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.**

Canada, }  
Province of Québec, }  
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Robert G. Brown, des cité et district de Montréal, commerçant, failli.  
Le huitième jour de mai prochain, le soussigné demandeurs à la dite cour sa décharge en vertu des dits actes.

**ROBERT G. BROWN,**  
Par **CRUICKSHANK & CRUICKSHANK,**  
Ses procureurs *ad litem.*  
Montréal, 27 mars 1878. 2625

**INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.**

Canada, }  
Province of Quebec, }  
District of Montreal. } *Superior Court.*

In the matter of Robert G. Brown, of the city and district of Montreal, trader, an Insolvent.  
The said insolvent will apply to the said court for his discharge under the said acts on the eighth day of May next.

**ROBERT G. BROWN,**  
By **CRUICKSHANK & CRUICKSHANK,**  
His attorneys *ad litem.*  
Montreal, 27th March, 1878. 2626

**ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.**

Dans l'affaire de Milton McDonald, de la cité de Montréal, marchand de cuir et commerçant, failli.

Avis est par le présent donné qu'une assemblée des créanciers du susdit failli sera tenue au bureau de Lajoie, Perrault et Seath, Nos. 66 et 68, rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, mercredi, le dix-septième jour d'avril 1878, à trois heures p. m., pour prendre en considération l'acte de composition et de décharge signé en cette affaire.

**L. JOSEPH LAJOIE,**  
Syndic.  
Bureau de Lajoie, Perrault et Seath,  
Nos. 66 et 68, rue Saint-Jacques.  
Montréal, 27 mars 1878. 2643

**INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.**

In the matter of Milton McDonald, of the city of Montreal, leather merchant and trader, an Insolvent.

Notice is hereby given that a meeting of the creditors of the above named insolvent will be held at the office of Lajoie, Perrault & Seath, Nos. 66 & 68, Saint James street, in the city of Montreal, on Wednesday, the seventeenth day of April 1878, at three o'clock p. m., to take into consideration the deed of composition and discharge signed in this matter.

**L. JOS. LAJOIE,**  
Assignee.  
Office of Lajoie, Perrault & Seath,  
Nos. 66 & 68, Saint James street.  
Montreal, 27th March, 1878. 2644

**ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.**

Province of Québec, }  
District de Bedford. } *Cour Supérieure.*

L'Honorable Joseph Rosaire Thibaudeau *et al.*, Demandeurs; vs. Jean-Baptiste Chagnon, de Saint-Joachim, dans le district de Bedford, commerçant, Défendeur.  
Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause.

**PETER COWAN,**  
Syndic officiel.  
Sweetsburgh, 21 mars 1878. 2627

**INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.**

Province of Quebec, }  
District of Bedford. } *Superior Court.*

The Honorable Joseph Rosaire Thibaudeau *et al.*, Plaintiffs; vs. Jean Baptiste Chagnon, of Saint Joachim, in the district of Bedford, trader, Defendant.  
A writ of attachment has issued in this cause.

**PETER COWAN,**  
Official assignee.  
Sweetsburgh, 21st March, 1878. 2628

**ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.**

Dans l'affaire de Terence Smith, de Chapeau village, Ile aux Allumettes, dans le comté de Pontiac et province de Québec, garde-magasin et cultivateur, failli.

Les créanciers du susdit failli sont notifiés de s'assembler à mon bureau, 89 et 91, rue Rideau, en la cité d'Ottawa, vendredi, le douzième jour d'avril prochain, à deux heures p. m., pour recevoir un rapport et pour révoquer la nomination des inspecteurs, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

**P. BASKERVILLE,**  
Syndic.  
Ottawa, 26 mars 1878. 2637

**INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.**

In the matter of Terence Smith, of the village of Chapeau, Allumette Island, in the county of Pontiac and province of Quebec, general store keeper and farmer, an Insolvent.

The creditors of the above named insolvent are notified to meet at my office, 89 and 91, Rideau street, in the city of Ottawa, on Friday, the twelfth day of April next, at two o'clock p. m., to receive a report and for the revoking of the appointment of inspectors, and for the ordering of the estate generally.

**P. BASKERVILLE,**  
Assignee.  
Ottawa, 26th March, 1878. 2638

**ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.**

Richard Wolff *et al.*, Demandeurs; et François Xavier Morin, de la ville de Saint-Jean, dans le district d'Iberville, marchand et commerçant, Défendeur.

Un bref de saisie-arrêt a émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, en la ville de Saint-Jean, jeudi, le onzième jour d'avril prochain, à deux heures de l'après-midi, pour recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

**L. A. AUGER,**  
Syndic officiel.  
Saint-Jean, 21 mars 1878. 2601

**INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.**

Richard Wolff *et al.*, Plaintiffs; and François Xavier Morin, of the town of Saint John's, in the district of Iberville, merchant and trader, Defendant.

A writ of attachment has issued in this cause, and the creditors are notified to meet at my office, in the town of Saint Johns, on Thursday, the eleventh day of April next, at two o'clock in the afternoon, to receive statements of affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

**L. A. AUGER,**  
Official assignee.  
Saint Johns, 21st March, 1878. 2602

**ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.**

Dans l'affaire de Milton McDonald, de la cité de Montréal, marchand de cuir et commerçant, Yailli.

Je, soussigné, L. Joseph Lajoie, de la cité de Montréal, syndic officiel, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont priés de produire leurs réclamations devant moi sous un mois.

L. JOS. LAJOIE,  
Syndic.

Bureau de Lajoie, Perrault & Seath,  
Nos. 64, 66 & 68, rue Saint-Jacques,  
Montréal, 22 mars 1878. 2647

**ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.**

Dans l'affaire de Thomas Scott, des cité et district de Montréal, boulanger et commerçant, failli.

Avis est par le présent donné qu'une assemblée des créanciers du susdit failli sera tenue au bureau de Lajoie, Perrault & Seath, Nos. 64 à 68, rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, jeudi, le dix-huitième jour d'avril A. D. 1878, à trois heures p. m., pour prendre en considération le consentement à la décharge du failli signé par le nombre requis de ses créanciers.

DAVID SEATH,  
Syndic.  
2645

Montréal, 27 mars 1878.

**ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.**

Canada, }  
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*  
District de Montréal. }

Dans l'affaire de Charles Boyle, de la cité de Montréal, failli.

Le soussigné a déposé au bureau de cette cour un acte de composition et décharge exécuté par ses créanciers, et vendredi, le troisième jour de mai prochain, il s'adressera à la dite cour pour en obtenir une ratification de la décharge effectuée en sa faveur.

CHARLES BOYLE,  
2605

Montréal, 27 mars 1878.

**ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.**

Dans l'affaire de Denis Gervais, de la cité de Montréal, charron et commerçant, failli.

Un bordereau des dividendes sur composition a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'à mardi, le seizième jour d'avril A. D. 1878, après lequel jour les dividendes seront payés.

L. JOS. LAJOIE,  
Syndic.  
2639

Montréal, 27 mars 1878.

**ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.**

Dans l'affaire de Joseph Dubois, commerçant, de la ville de Saint-Jean, dans le district d'Iberville, failli.

Je, soussigné, Louis A. Auger, fils, comptable, de la ville de Saint-Jean, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont notifiés de produire leurs réclamations sous un mois, ils sont en outre notifiés de s'assembler à mon bureau, No. 33, rue Saint-Charles, en la dite ville de Saint-Jean, jeudi, le dix-huitième jour d'avril prochain (1878), à deux heures de l'après-midi, pour prendre en considération l'offre de composition et décharge fait par le failli à ses créanciers promettant de leurs payer cinq cents dans la piastre, un an après la ratification du dit acte de composition et décharge, sans garantie.

LOUIS A. AUGER, FILS,  
Syndic.  
2651

Saint-Jean, 15 mars 1878.

**INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.**

In the matter of Milton McDonald, of the city of Montreal, leather merchant and trader, an Insolvent.

I, the undersigned, L. Joseph Lajoie, of the city of Montreal, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

L. JOS. LAJOIE,  
Assignee.

Office of Lajoie, Perrault & Seath,  
Nos. 64, 66 and 68, Saint James street,  
Montreal, 22nd March, 1878. 2648

**INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.**

In the matter of Thomas Scott, of the city and district of Montreal, baker and trader, an Insolvent.

Notice is hereby given that a meeting of the creditors of the above named insolvent will be held at the office of Lajoie, Perrault & Seath, Nos. 64 to 68, Saint James street, in the city of Montreal, on Thursday, the eighteenth day of April A. D. 1878, at three o'clock p. m., to take into consideration the consent to the discharge of the insolvent signed by the requisite number of his creditors.

DAVID SEATH,  
Assignee.  
2646

Montreal, 27th March, 1878.

**INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.**

Canada, }  
Province of Quebec, } *Superior Court.*  
District of Montreal. }

In the matter of Charles Boyle, of the city of Montreal, an Insolvent.

The undersigned has filed in the office of this court a deed of composition and discharge executed by his creditors, and on Friday, the third day of May next, he will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected.

CHARLES BOYLE,  
2606

Montreal, 27th March, 1878.

**INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.**

In the matter of Denis Gervais, of the city of Montreal, carriage maker and trader, an Insolvent.

A dividend sheet upon composition has been prepared open to objection until Tuesday, the sixteenth day of April, A. D. 1878, after which the dividend will be paid.

L. JOS. LAJOIE,  
Assignee  
2640

Montreal, 27th March, 1878.

**INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS**

In the matter of Joseph Dubois, trader, of the town of Saint Johns, in the district of Iberville, an Insolvent.

I, the undersigned, Louis A. Auger, junior, accountant, of the town of Saint Johns, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month, and are hereby notified to meet at my office, No. 33, Saint Charles street, in the town of Saint Johns, on Thursday, the eighteenth day of April next, at two o'clock in the afternoon, to take into consideration the offer of composition and discharge, the terms of which are the payment of five cents in the dollar, payable one year after the ratification of the said deed of composition and discharge, without security.

LOUIS A. AUGER, JUNR.,  
Assignee.  
2652

Saint Johns, 15th March, 1878.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }  
Province de Québec, }  
District de Montréal, } *Cour Supérieure.*  
Dans l'affaire de Andrew William Hood, de la cité de Montréal, failli.

Le soussigné a déposé au bureau de cette cour un acte de composition et décharge exécuté par ses créanciers, et vendredi, le troisième jour de mai prochain, il s'adressera à la dite cour pour en obtenir une ratification de la décharge effectuée en sa faveur.

ANDREW WILLIAM HOOD,  
Montréal, 27 mars 1878. 2609

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }  
Province de Québec, }  
District de Montréal, } *Cour Supérieure.*  
Dans l'affaire de Featherston & Cunningham, de Montréal, faillis.

Les soussignés ont déposé au bureau de cette cour un consentement de leurs créanciers à leur décharge, et vendredi, le troisième jour de mai prochain, il s'adresseront à la dite cour pour en obtenir une ratification de la décharge effectuée en leur faveur.

ARTHUR MARSH FEATHERSTON,  
JAMES CUNNINGHAM,  
Montréal, 27 mars 1878. 2607

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire d'André Dupuis, commerçant, de la paroisse de Saint-Tite, dans le district des Trois-Rivières, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, No. 21, rue Alexandre, dans la cité des Trois-Rivières, le onzième jour d'avril prochain, à onze heures a. m., afin de recevoir un état de ses affaires, et de nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

J. B. O. DUMONT,  
Syndic officiel.  
Trois-Rivières, 23 mars 1878. 2633

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }  
Province de Québec, }  
District de Montréal, } *Cour Supérieure.*  
Dans l'affaire de Andrew Holiday, failli.

Le troisième jour de mai prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge.

ANDREW HOLIDAY,  
Montréal, 27 mars 1878. 2619

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }  
Province de Québec, }  
District de Montréal, } *Cour Supérieure.*  
Dans l'affaire de Walter Street, failli.

Le troisième jour de mai prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge.

WALTER STREET,  
Montréal, 27 mars 1878. 2621

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de François X. Lassalle, marchand, de la paroisse de Saint-Jean de Matha, failli.

Je, soussigné, Adolphe Magnan, syndic officiel, pour le district de Joliette, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit leurs réclamations sont notifiés de le faire sous un mois.

A. MAGNAN,  
Syndic.  
Joliette, 26 mars 1878. 2653

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada, }  
Province of Quebec, }  
District of Montreal, } *Superior Court*  
In the matter of Andrew William Hood, of the city of Montreal, an Insolvent.

The undersigned has filed in the office of this court a deed of composition and discharge executed by his creditors, and, on Friday, the third day of May next, he will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected.

ANDREW WILLIAM HOOD.  
Montreal, 27th March, 1878. 2610

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada, }  
Province of Quebec, }  
District of Montreal, } *Superior Court.*  
In the matter of Featherston & Cunningham, of Montreal, Insolvents.

The undersigned have filed in the office of this court a consent by their creditors to their discharge, and on Friday, the third day of May next, they will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected.

ARTHUR MARSH FEATHERSTON,  
JAMES CUNNINGHAM,  
Montreal, 27th March, 1878. 2608

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of André Dupuis, trader, of the parish of Saint Tite, in the district of Three Rivers, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, No. 21, Alexander street, in the city of Three Rivers, on the eleventh day of April next, at eleven o'clock a. m., to receive statement of his affairs, and to appoint an assignee if they see fit.

J. B. O. DUMONT,  
Official assignée.  
Three Rivers, 23rd March, 1878. 2634

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

Canada, }  
Province of Quebec, }  
District of Montreal, } *Superior Court.*  
In the matter of Andrew Holiday, an Insolvent.

On the third day of May next, the undersigned will apply to the said court for his discharge.

ANDREW HOLIDAY,  
Montreal, 27th March, 1878. 2620

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

Canada, }  
Province of Quebec, }  
District of Montreal, } *Superior Court.*  
In the matter of Walter Street, an Insolvent.

On the third day of May next, the undersigned will apply to the said court for his discharge.

WALTER STREET,  
Montreal, 27th March, 1878. 2622

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS

In the matter of François X. Lassalle, trader, of the parish of Saint Jean de Matha, an Insolvent.

I, the undersigned, Adolphe Magnan, official assignee, for the district of Joliette, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not yet done so are requested to file their claims before me within one month.

A. MAGNAN,  
Assignee.  
Joliette, 26th March, 1878. 2654

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Napoléon Lamontagne, de Lévis, failli.

Je, soussigné, Alfred Lemieux, syndic officiel, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont priés de produire leurs réclamations devant moi sous un mois et sont par le présent notifiés qu'une assemblée des créanciers aura lieu à mon bureau, No. 28, rue Saint-Pierre, en la cité de Québec, lundi, le quinzième jour d'avril prochain, à onze heures de l'avant-midi, afin de prendre en considération un acte de composition et décharge dont les termes sont de payer vingt-cinq cents dans la piastre, à quatre, huit et douze mois avec garantie.

ALFRED LEMIEUX,

Syndic.  
2587

Québec, 26 mars 1878.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Raphael Leblanc, commerçant, de la Baie du Febvre, failli.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause, à la poursuite de P. M. Galarneau & Cie., marchands, de la cité de Montréal. Les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, rue George, en la ville de Sorel, jeudi, le onzième jour d'avril prochain, à cinq heures de l'après midi, pour recevoir un état des affaires du failli, pour nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

A. GERMAIN,

Syndic.  
2591

Sorel, 22 mars 1878.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }  
Province de Québec, }  
District de Montréal, } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire d'Hector Leblanc et Arthur Robitaille, tous deux de la cité de Montréal, épiciers, et y faisant affaires sous la raison sociale de Leblanc & Robitaille, faillis.

Les faillis ont déposé au bureau de cette cour un acte de composition et décharge exécuté par leurs créanciers, et vendredi, le troisième jour de mai prochain, ils s'adresseront à la dite cour pour une ratification de leur décharge effectuée en leur faveur.

HECTOR LEBLANC,  
ARTHUR ROBITAILLE,

Par GEOFFRION, RINFRET, ARCHAMBAULT  
& DORION,

2623

Leurs procureurs *ad litem*.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Louis Tessier, commerçant, de la cité de Montréal, failli.

Je, soussigné, Louis Dupuy, syndic officiel, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit entre mes mains leurs réclamations sont priés de le faire sous un mois.

LOUIS DUPUY,

Syndic.

Bureau de Louis Dupuy,  
No. 15, Place d'Armes,  
Montréal, 22 mars 1878.

2657

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Wm. Farrell, de Montréal, Demandeur; contre Louis Forgue, de Saint-Jean, Défendeur.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause.

L. A. AUGER,

Syndic officiel.

Saint-Jean, 20 mars 1878.

2649

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Napoléon Lamontagne, of Lévis, an Insolvent.

I, the undersigned, Alfred Lemieux, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors are notified to file their claims before me within one month and are hereby notified that a meeting of the creditors will take place at my office, No. 28, Saint Peter street, in the city of Quebec, on Monday, the fifteenth day of April next, at eleven o'clock in the forenoon, to take into consideration a deed of composition and discharge, the terms of which are to pay twenty five cents in the dollar, at four, eight and twelve months with security.

ALFRED LEMIEUX,

Assignee.  
2588

Quebec, 26th March, 1878.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Raphael Leblanc, of La Baie du Febvre, trader, an Insolvent.

A writ of attachment has issued in this cause, at the instance of P. M. Galarneau & Co., traders, of the city of Montreal. Creditors are notified to meet at my office, George street, in the town of Sorel, on Thursday, the eleventh day of April next, at five o'clock in the afternoon, to receive a statement of the affairs of the insolvent, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

A. GERMAIN,

Assignee.  
2592

Sorel, 22nd March, 1878.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada, }  
Province of Quebec, }  
District of Montreal, } *Superior Court.*

In the matter of Hector Leblanc and Arthur Robitaille, of the city of Montreal, grocers, doing business therein under the name and firm of Leblanc & Robitaille, Insolvents.

The insolvents have filed in the office of this court a deed of composition and discharge executed by their creditors, and on Friday, the third day of May next, they will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected.

HECTOR LEBLANC,  
ARTHUR ROBITAILLE,

By GEOFFRION, RINFRET, ARCHAMBAULT  
& DORION,

2624

Their attorneys *ad litem*.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of Louis Tessier, trader, of the city of Montreal, an Insolvent.

I, the undersigned, Louis Dupuy, official assignee, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not done so are requested to file their claims before me within one month.

LOUIS DUPUY,

Assignee.

Office of Louis Dupuy,  
No. 15, Place d'Armes,  
Montreal, 22nd March, 1878.

2658

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

Wm. Farrell, of Montreal, Plaintiff; against Louis Forgue, of Saint John, Defendant.

A writ of attachment has been issued in this cause.

L. A. AUGER,

Official assignee.

Saint John's, 20th March, 1878.

2650

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de La Compagnie de Brasserie de Saint-Lin, failli.

Nous, soussignés, A. Magnan, de Joliette et O. Dandurand, de la cité de Montréal, avons été nommés syndics conjoints en cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit leurs réclamations sont priés de le faire sous un mois au bureau de Louis Dupuy, No. 15, Place d'Armes, Montréal.

A. MAGNAN,  
O. DANDURAND,  
Syndics conjoints.

Montréal, 26 mars 1878. 2655

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Canada, }  
Province de Québec, }  
District de Richelieu. } *Cour Supérieure.*  
Dans l'affaire de Arthur Ledurre, de Saint-Guil-  
laume, failli.

Avis est donné que le premier jour de mai prochain, le failli demandera à la cour sa décharge.

ARTHUR LEDURRE,  
Par CHARLES GILL,  
Son procureur *ad litem*.

Sorel, 12 mars 1878. 2367 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }  
Province de Québec, }  
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*  
Dans l'affaire de Narcisse Valois et Jude Valois,  
tous deux de la cité de Montréal, manufactu-  
riers, comme associés sous les nom et raison de  
N. Valois & Cie., faillis.

Vendredi, le troisième jour de mai prochain, les faillis s'adresseront à la dite cour pour obtenir leur décharge en vertu du dit acte.

NARCISSE VALOIS,  
JUDE VALOIS,  
Par GEOFFRION, RINFRET, ARCHAMBAULT  
& DORION,  
Leurs procureurs *ad litem*.

Montréal, 19 mars 1878. 2387 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire d'Hilaire Turgeon, de la ville de Lévis, failli.

Le failli ayant déclaré être incapable de remplir les engagements qu'il avait contractés par son acte de composition, je, soussigné, syndic en cette affaire, ai repris possession de ses biens. Les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, No. 9, rue Saint-Pierre, en la cité de Québec, lundi, le huitième jour d'avril prochain, à onze heures de l'avant-midi, pour le règlement des affaires de la faillite généralement.

ALFRED LEMIEUX,  
Syndic.

Québec, 21 mars 1878. 2411 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }  
Province de Québec, }  
District de Montréal. }  
*In re:*—Louis Laframboise et Paul Wiallard, tous deux de Montréal, tant individuellement que comme y faisant affaires comme manufacturiers de colle, ensemble et en société, sous la raison sociale de "Laframboise & Wiallard", faillis.  
Mercredi, le premier jour de mai prochain, les faillis s'adresseront à la dite cour pour obtenir leur décharge en vertu du dit acte.

LOUIS LAFRAMBOISE,  
PAUL WIALARD,  
Par LORANGER, LORANGER & PELLETIER,  
Leurs procureurs *ad litem*.

Montréal, 20 mars 1878. 2393 2

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of La Compagnie de Brasserie de Saint-Lin, an Insolvent.

We, the undersigned, A. Magnan, of Joliette, and O. Dandurand, of the city of Montreal, have been appointed joint assignee in this matter. Creditors who have not yet done so are requested to file their claims within one month at Louis Dupuy's office, No. 15, Place d'Armes, Montreal.

A. MAGNAN,  
O. DANDURAND,  
Joint assignees.

Montreal, 26th March, 1878. 2656

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

Canada, }  
Province of Quebec, }  
District of Richelieu. } *Superior Court.*  
In the matter of Arthur Ledurre, of Saint-Guil-  
laume, an Insolvent.

Notice is given that on the first day of May next, the insolvent will apply to the court for his discharge.

ARTHUR LEDURRE,  
By CHARLES GILL,  
His attorney *ad litem*.

Sorel, 12th March, 1878. 2368

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

Canada, }  
Province of Quebec, }  
District of Montreal. } *Superior Court.*  
In the matter of Narcisse Valois and Jude Valois,  
both of the city of Montreal, manufacturers, as  
co-partners under the name and style of, N.  
Valois & Co., Insolvents.

Friday, the third day of May next, the undersigned will apply to this court for their discharge under the said act.

NARCISSE VALOIS,  
JULES VALOIS,  
By GEOFFRION, RINFRET, ARCHAMBAULT  
& DORION,  
Their attorneys *ad litem*.

Montreal, 19th March, 1878. 2388

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Hilaire Turgeon, of the town of Lévis, an Insolvent.

The insolvent having declared to be unable to fill the engagement that he had contracted by his deed of composition, I, the undersigned, assignee in this matter, have retaken possession of the estate. The creditors are notified to meet at my office, No. 9, Saint Peter street, in the city of Québec, on Monday, the eighth day of April next, at eleven o'clock in the forenoon, for the ordering of the affairs of the estate generally.

ALFRED LEMIEUX,  
Assignee.

Quebec, 21st March, 1878. 2442

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

Canada, }  
Province of Quebec, }  
District of Montreal. }  
*In re:*—Louis Laframboise and Paul Wiallard, both of Montreal, individually and as having carried business together in partnership at Montreal, as glue manufacturers, under the name of "Laframboise & Wiallard", Insolvents.

On Wednesday, the first day of May next, the said insolvents will apply to the said court for their discharge under the said act.

LOUIS LAFRAMBOISE,  
PAUL WIALARD,  
By LORANGER, LORANGER & PELLETIER,  
His attorneys *ad litem*.

Montreal, 20th March, 1878. 2394

**ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.**

Province de Québec, }  
District d'Arthabaska, } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de E. N. Gaudet, failli.

Avis est donné que le dixième jour de mai prochain, au palais de justice, au village d'Arthabaskaville, cour tenante, à onze heures de l'avant-midi, ou aussitôt que conseil pourra être entendu, le soussigné s'adressera à la dite cour pour obtenir sa décharge en vertu du dit acte.

E. N. GAUDET,

failli.

Par EUGENE CREPEAU,  
Son procureur *ad litem*.

2395 2

**ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.**

Dans l'affaire de M. Grignon, du village de Saint-Jérôme, hôtelier et commerçant, failli.

Un premier et dernier bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'à mardi, le neuvième jour d'avril A. D. 1878, après lequel jour les dividendes seront payés.

C. O. PERRAULT,  
Syndic.

Bureau de Lajoie, Perrault & Seath,  
Montréal, 20 mars 1878.

2433 2

**ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.**

Dans l'affaire de François-Xavier Charbonneau, entrepreneur et constructeur, de la cité de Montréal, failli.

Un bordereau des dividendes sur immeubles seulement a été préparé en cette affaire, et sera ouvert aux oppositions jusqu'à mardi, le neuvième jour d'avril prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

JAMES COGHLAN,  
Syndic.

Montréal, 20 mars 1878.

2423 2

**ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.**

Dans l'affaire d'Oscar Désève, de la cité de Sherbrooke, ci-devant faisant affaires à Sherbrooke, avec feu Alfred Désève, sous les nom et raison de Désève Frères, tant individuellement que comme ayant été membre de la dite société, épiciier et commerçant, failli.

Un premier et dernier bordereau des dividendes a été préparé en cette affaire, et sujet à objection jusqu'à mardi, le neuvième jour d'avril A. D. 1878, après lequel jour les dividendes seront payés.

L. JOS. LAJOIE,  
Syndic.

Bureau de Lajoie, Perrault & Seath,  
Montréal, 20 mars 1878.

2435 2

**ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.**

Dans l'affaire de P. E. Brown, marchand-tailleur et commerçant, de la cité de Montréal, failli.

Un bordereau de dividende sur composition a été préparé et est sujet à objection jusqu'à mardi, le neuvième jour d'avril A. D. 1878, après lequel jour les dividendes seront payés.

L. JOS. LAJOIE,  
Syndic.

Bureau de Lajoie, Perrault & Seath,  
Montréal, 20 mars 1878.

2437 2

**ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.**

Dans l'affaire de D. Morgan & Fils, faillis.

Un deuxième bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'au seizième jour d'avril, après lequel jour les dividendes seront payés.

CHARLES BAILLIE,  
Syndic.

Montréal, 20 mars 1878.

2425 2

**INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.**

Province of Quebec, }  
District of Arthabaska, } *Superior Court.*

In the matter of E. N. Gaudet, an Insolvent.

Notice is hereby given that on the tenth day of May next, at the court house, in the village of Arthabaskaville, court sitting, at eleven o'clock in the forenoon, or so soon as council may be heard, the undersigned will apply to the said court to obtain his discharge in virtue of said act.

E. N. GAUDET,

Insolvent.

By EUGENE CREPEAU,  
His attorney *ad litem*.

2396

**INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.**

In the matter of M. Grignon, of the village of Saint-Jérôme, hotel keeper and trader, an Insolvent.

A first and final dividend sheet has been prepared open to objection until Tuesday, the ninth day of April A. D. 1878, after which dividend will be paid.

C. O. PERRAULT,  
Assignee.

Office of Lajoie, Perrault & Seath,  
Montreal, 20th March, 1878.

2434

**INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.**

In the matter of François-Xavier Charbonneau, of the city of Montreal, contractor and builder, an Insolvent.

A dividend sheet for real estate only has been prepared open to objection till Tuesday, the ninth day of April next, after which dividend will be paid.

JAMES COGHLAN,  
Assignee.

Montreal, 20th March, 1878.

2424

**INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.**

In the matter of Oscar Deseve, of the city of Sherbrooke, heretofore with the late Alfred Deseve, doing business at Sherbrooke, under the name and firm of Deseve Frères, as well individually as having been a member of the late firm, grocer and trader, an Insolvent.

A first and final dividend sheet has been prepared open to objection until Tuesday, the ninth day of April A. D. 1878, after which dividend will be paid.

L. JOS. LAJOIE,  
Assignee.

Office of Lajoie, Perrault & Seath,  
Montreal, 20th March, 1878.

2436

**INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.**

In the matter of P. E. Brown, of the city of Montreal, merchant tailor and trader, an Insolvent.

A dividend sheet upon composition has been prepared open to objection until Tuesday, the ninth day of April A. D. 1878, after which dividend will be paid.

L. JOS. LAJOIE,  
Assignee.

Office of Lajoie, Perrault & Seath,  
Montreal, 20th March, 1878.

2438

**INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.**

In the matter of D. Morgan & Sons, Insolvents. A second dividend sheet has been prepared open to objection until the sixteenth day of April, after which dividend will be paid.

CHARLES BAILLIE,  
Assignee.

Montreal, 20th March, 1878.

2426

**ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMEN-  
MENTS.**

Dans l'affaire de John Howie, de la ville de Saint-Jean, P. Q., marchand et commerçant, failli.

Avis est par le présent donné que lundi, le huitième jour d'avril A. D. 1878, à trois heures p. m. une assemblée des créanciers du susdit failli sera tenue au bureau de Perkins, Beausoleil et Perkins, No. 60, rue Saint-Jacques, Montréal, pour discuter et décider les questions en rapport avec l'acte de composition signé en cette affaire, et les garanties qui ont été données.

ARTHUR M. PERKINS,  
Syndic.  
Montréal, 20 mars 1878. 2453 2

**ACTE DE FAILLITE DE 1875.**

Dans l'affaire de Augustin Lebeau, de la cité de Montréal, failli.

Une assemblée des créanciers en cette affaire sera tenue au bureau du soussigné, No. 15, Place d'Armes, Montréal, vendredi, le douzième jour d'avril, 1878, à trois heures de l'après-midi, pour considérer et ratifier l'acte de composition et décharge signé en cette affaire.

LOUIS DUPUY,  
Syndic.  
Bureau, 15, Place d'Armes,  
Montréal, 20 mars 1878. 2399 2

**ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES  
AMENDEMENTS.**

Dans l'affaire de Joseph Moïse Dufresne, de la cité de Montréal, et Thomas McGarity, de la cité d'Ottawa, dans la province d'Ontario, épiciers, tant individuellement que comme ayant fait affaires en société à Montréal et Ottawa, sous les nom et raison de Dufresne & McGarity, et le dit Joseph Moïse Dufresne, comme ayant fait affaires à Montréal, seul après la dissolution de la dite société Dufresne & McGarity, faillis.

Avis est par le présent donné que lundi, le huitième jour d'avril A. D. 1878, à onze heures a. m., une assemblée des créanciers des susdits faillis sera tenue au bureau de Perkins, Beausoleil & Perkins, 60, rue Saint-Jacques, Montréal, pour décider la vente de la balance de la succession (en bloc) en un lot ou séparément, soit par soumission, soit par encan public, pour conseiller et autoriser le syndic et les inspecteurs de disposer de la balance de la succession, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

ARTHUR M. PERKINS,  
Syndic.  
Montréal, 20 mars 1878. 2457 2

**ACTE DE FAILLITE DE 1875.**

Canada, }  
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*  
District de Montréal. }

Dans l'affaire de François-Xavier Major, failli.

Le dixième jour d'avril prochain, le soussigné s'adressera à la dite cour pour obtenir sa décharge en vertu du dit acte.

F. X. MAJOR,  
Par DUHAMEL, PAGNUELO & RAINVILLE,  
Ses procureurs *ad litem*.  
Montréal, 27 février 1878. 1885 4

**ACTE DE FAILLITE DE 1875.**

Canada, }  
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*  
District de Montréal. } No. 797.

Dans l'affaire de Narcisse Racette, failli.

Le dixième jour d'avril prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

NARCISSE RACETTE,  
Par BOURGOUIN & LACOSTE,  
Ses procureurs *ad litem*.  
Montréal, 26 février 1878. 1759 5

**INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING  
ACTS.**

In the matter of John Howie, of the town of Saint John, P. Q., merchant and trader, an Insolvent.

Notice is hereby given that on Monday, the eighth day of April, A. D. 1878, at three o'clock p. m., a meeting of the creditors of the above insolvent will be held at the office of Perkins, Beausoleil & Perkins, No. 60, Saint James street, Montreal, to discuss and decide upon questions connected with the deed of composition signed in this matter, and the guarantee given thereon.

ARTHUR M. PERKINS,  
Assignee,  
Montreal, 20th March, 1878. 2454

**INSOLVENT ACT OF 1875.**

In the matter of Augustin Lebeau, of the city of Montreal, an Insolvent.

A meeting of the creditors will be held at my office, No. 15, Place d'Armes, Montreal, on Friday, the twelfth day of April, 1878, at three o'clock in the afternoon, to consider and approve a deed of composition and discharge signed in this matter.

LOUIS DUPUY,  
Assignee.  
Office, 15, Place d'Armes.  
Montreal, 20th March, 1878. 2400

**INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMEND-  
ING ACTS.**

In the matter of Joseph Moïse Dufresne, of the city of Montreal, and Thomas McGarity, of the city of Ottawa, in the province of Ontario, grocers, as well individually as having carried on business in partnership at Montreal and Ottawa, under the name or firm of Dufresne & McGarity, and the said Joseph Moïse Dufresne, as having carried business at Montreal, alone after the dissolution of the said partnership of Dufresne & McGarity, Insolvents.

Notice is hereby given that on Monday, the eighth day of April A. D. 1878, at eleven o'clock a. m., a meeting of the creditors of the above named insolvents will be held at the office of Perkins, Beausoleil & Perkins, 60, Saint James street, Montreal, to decide as to the sale of the balance of the estate (*en bloc*), in one lot or separately, either by tender or by public auction, to direct and authorise the assignee and inspectors as to the winding up of the balance of the estate, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

ARTHUR M. PERKINS,  
Assignee.  
Montreal, 20th March, 1878. 2458

**INSOLVENT ACT OF 1875.**

Canada, }  
Province of Quebec, } *Superior Court.*  
District of Montreal. }

In the matter of François Xavier Major, an Insolvent.

On the tenth day of April next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

F. X. MAJOR,  
Per DUHAMEL, PAGNUELO & RAINVILLE,  
His attorneys *ad litem*.  
Montreal, 27th February, 1878. 1886

**INSOLVENT ACT OF 1875.**

Canada, }  
Province of Quebec, } *Superior Court.*  
District of Montreal. } No. 797.

In the matter of Narcisse Racette, an Insolvent.

On the tenth day of April next the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

NARCISSE RACETTE,  
By BOURGOUIN & LACOSTE,  
His attorneys *ad litem*.  
Montreal, 26th February, 1878. 1760

**ACTES DE FAILLITE DE 1869, 1875 ET LEURS AMENDEMENTS.**

Canada, }  
 Province de Québec, } *Cour Supérieure.*  
 District de Montréal. }  
 Dans l'affaire de Thomas Adcock, failli.  
 Mercredi, le dixième jour d'avril prochain, le  
 soussigné demandera à la dite cour sa décharge  
 en vertu du dit acte.  
**THOMAS ADCOCK,**  
 Par **MACMASTER, HALL & GREENSHIELDS,**  
 Ses procureurs *ad litem.*  
 Montréal, 8 mars 1878. 1919 4

**ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875 ET SES AMENDEMENTS.**

Canada, }  
 Province de Québec, }  
 District de Québec. }  
 Dans l'affaire d'Urbain Pérusse, de la paroisse de  
 Saint-Apolinaire, failli.  
 Mercredi, le troisième jour d'avril prochain, le  
 soussigné fera application à la dite cour pour  
 obtenir sa décharge en vertu des dits actes.  
**URBAIN PERUSSE,**  
 Par **ANDREWS, CARON & ANDREWS,**  
 Procureurs *ad litem.*  
 Québec, 26 février, 1878. 1725 5

**ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.**

Canada, }  
 Province de Québec, } *Cour Supérieure.*  
 District de Montréal. }  
 Dans l'affaire de William G. Pullan et William L.  
 Maltby, tous deux de la cité de Montréal, tant  
 individuellement que comme ayant fait affaires  
 en société sous les nom, raison et société de  
 Pullan et Maltby, manufacturiers et commer-  
 çants, faillis, et Andrew Elliot, du même lieu,  
 syndic.  
 Jeudi, le onzième jour d'avril prochain, les sou-  
 signés demanderont à la dite cour leur décharge  
 en vertu du dit acte.  
**WILLIAM G. PULLAN,**  
**WILLIAM L. MALTBY,**  
**ANDREW ELLIOT,**  
 Syndic.  
 Par leurs procureurs,  
**ARCHAMBAULT & DAVID,**  
 Montréal, 6 mars 1878. 1995 4

**ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.**

Canada, }  
 Province de Québec, } *Cour Supérieure, Saint-*  
 District de Saint-François. } *François.*  
 Dans l'affaire de John A. Brooks, failli.  
 Le quinzième jour d'avril prochain, le soussi-  
 gné s'adressera au juge de la dite cour pour obte-  
 nir sa décharge en vertu du dit acte, tant indivi-  
 duellement que comme ayant été un des mem-  
 bres de la société Brooks et Kelley.  
**BROOKS, CAMIRAND & HURD,**  
 Procureurs *ad litem* du dit  
**JOHN A. BROOKS,**  
 Sherbrooke, 2 mars 1878. 1905 4

**ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.**

Canada, }  
 Province de Québec, } *Cour Supérieure.*  
 District de Saint-François. } *Saint-François.*  
 Dans l'affaire de Theron H. Kelley, failli.  
 Le quinzième jour d'avril prochain, le soussi-  
 gné s'adressera au juge de la dite cour pour obtenir sa  
 décharge en vertu du dit acte, tant individuelle-  
 ment que comme ayant été un des membres de la  
 société Brooks & Kelly.  
**BROOKS, CAMIRAND & HURD,**  
 Procureurs *ad litem* du dit  
**TH. H. KELLEY,**  
 Sherbrooke, 2 mars 1878. 1903 4

**INSOLVENT ACTS OF 1869, 1875 AND AMENDING ACTS.**

Canada, }  
 Province of Quebec, } *Superior Court.*  
 District of Montreal. }  
 In the matter of Thomas Adcock, an Insolvent.  
 On Wednesday, the tenth day of April next, the  
 undersigned will apply to the said court for a dis-  
 charge under the said act.  
**THOMAS ADCOCK,**  
 By **MACMASTER, HALL & GREENSHIELDS,**  
 His attorneys *ad litem.*  
 Montreal, 8th March, 1878. 1919 4

**INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875 AND AMENDING ACTS.**

Canada, }  
 Province of Quebec, }  
 District of Quebec. }  
 In the matter of Urbain Perusse, of the parish of  
 Saint Apollinaire, an Insolvent.  
 On Wednesday, the third day of April next, the  
 undersigned will apply to the said court for a dis-  
 charge under the said acts.  
**URBAIN PERUSSE,**  
 Per **ANDREWS, CARON & ANDREWS,**  
 Attorneys *ad litem.*  
 Québec, 26th February, 1878. 1725 5

**INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.**

Canada, }  
 Province of Quebec, } *Superior Court.*  
 District of Montreal. }  
 In the matter of William G. Pullan and William  
 L. Maltby, both of the city of Montréal, as well  
 individually as having done business in copart-  
 nership under the name style and firm of Pullan  
 and Maltby, manufacturers and traders, In-  
 solvent, and Andrew Elliot, of the same place,  
 assignees.  
 On Thursday, the eleventh day of April next, the  
 undersigned will apply to the said court for  
 their discharge under the said act.  
**WILLIAM G. PULLAN,**  
**WILLIAM L. MALTBY,**  
**ANDREW ELLIOT,**  
 Assignees.  
 By their attorneys,  
**ARCHAMBAULT & DAVID,**  
 Montréal, 6th March, 1878. 1995 4

**INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.**

Canada, }  
 Province of Quebec, } *Superior Court—Saint-*  
 District of Saint-François. } *François.*  
 In the matter of John A. Brooks, an Insolvent.  
 On the fifteenth day of April next, the under-  
 signed will apply to the judge of the said court for  
 a discharge under the said act, as well individually  
 as having been a member of the firm of Brooks  
 and Kelley.  
**BROOKS, CAMIRAND & HURD,**  
 Attorneys *ad litem* of said  
**JOHN A. BROOKS,**  
 Montréal, 2nd March, 1878. 1905 4

**INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.**

Canada, }  
 Province of Quebec, } *Superior Court.*  
 District of Saint-François. } *Saint-François.*  
 In the matter of Theron H. Kelley, an Insolvent.  
 On the fifteenth day of April next, the under-  
 signed will apply to the judge of the said court for  
 discharge under the said act, as well individually  
 as having been a member of the firm of Brooks &  
 Kelley.  
**BROOKS, CAMIRAND & HURD,**  
 Attorneys *ad litem* of said  
**TH. H. KELLEY,**  
 Sherbrooke, 2nd March, 1878. 1903 4

## ACTES DE FAILLITE DE 1869, 1875 ET LEURS AMENDEMENTS.

Canada, }  
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*  
District de Montréal.

Dans l'affaire de Samuel English, failli.  
Mercredi, le dixième jour d'avril prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

SAMUEL ENGLISH,  
Par MACMASTER, HALL & GREENSHIELDS,  
Ses procureurs *ad litem*.  
Montréal, 8 mars 1878. 1921 4

## ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }  
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*  
District de Bedford.

Dans l'affaire de John A. Macpherson, du village de Cowansville, dans le district de Bedford, commerçant, failli.

Mardi, le neuvième jour d'avril prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu des dits actes.

JOHN A. MACPHERSON,  
Par A. E. MITCHELL,  
Son procureur *ad litem*.  
Sweetsburg, P. Q., 25 février 1878. 1691 5

## ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, }  
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*  
District de Montréal.

Dans l'affaire de Jean Léveillé, de la cité de Montréal, commerçant, tant individuellement que comme ayant été membre de la société Labelle & Léveillé, failli.

Lundi, le premier jour d'avril prochain, le soussigné fera application à la dite cour pour sa décharge en vertu du dit acte.

JEAN LÉVEILLÉ,  
Par KELLER & FORAN,  
Ses procureurs *ad litem*.  
Montréal, 1er mars 1878. 1849 5

## ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }  
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*  
District de Richelieu.

Dans l'affaire de Pierre Poliquin, failli.  
Le dixième jour d'avril prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

PIERRE POLIQUIN,  
Par A. A. LAFERRIERE,  
Son procureur *ad litem*.  
Sorel, 7 mars 1878. 2029 4

## ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de H. Paquet, de Québec, marchand, failli.

Je, soussigné, Odilon Roy, de Québec, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations devant moi s'ils ne l'ont pas fait dans le cours d'un mois. Les créanciers sont aussi priés de se réunir à mon bureau, mercredi, le dixième jour d'avril prochain, à trois heures p. m., le but de la dite assemblée étant de décider quand à la disposition du stock en bloc, réception des soumissions, et la transaction des affaires en général.

ODILON ROY,  
Syndic.  
Bureau : No. 56, rue Saint-Pierre,  
Basse Ville, Québec,  
Bâtisse de la Banque Union,  
Québec, 22 mars 1878, 2559 2

## INSOLVENT ACTS OF 1869, 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada, }  
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*  
District of Montreal.

In the matter of Samuel English, an Insolvent.  
On Wednesday, the tenth day of April next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

SAMUEL ENGLISH,  
By MACMASTER, HALL & GREENSHIELDS,  
His attorneys *ad litem*.  
Montreal, 8th March, 1878. 1922

## INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada, }  
Province of Quebec, } *Superior Court.*  
District of Bedford.

In the matter of John A. Macpherson, of the village of Cowansville, in the district of Bedford, trader, an Insolvent.

On Tuesday, the ninth day of April next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said acts.

JOHN A. MACPHERSON,  
By A. E. MITCHELL,  
His attorney *ad litem*.  
Sweetsburgh, P. Q., 25th February, 1878. 1692

## INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, }  
Province of Quebec, } *Superior Court.*  
District of Montreal.

In the matter of Jean Léveillé, of the city of Montreal, trader, as well individually as having been a partner in the firm of Labelle & Léveillé, an Insolvent.

On Monday, the first day of April next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

JEAN LÉVEILLÉ,  
Per KELLER & FORAN,  
Attorneys *ad litem*.  
Montreal, 1st March, 1878. 1850

## INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada, }  
Province of Quebec, } *Superior Court.*  
District of Richelieu.

In the matter of Pierre Poliquin, an Insolvent.  
On the tenth day of April next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

PIERRE POLIQUIN,  
By A. A. LAFERRIERE,  
His attorney *ad litem*.  
Sorel, 7th March, 1878. 2030

## INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of H. Paquet, of Quebec, merchant, an Insolvent.

I, the undersigned, Odilon Roy, of Quebec, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not filed their claims are invited to do so within one month. The creditors are also invited to attend a meeting of the creditors to be held at my office, on Wednesday, the tenth day of April next, at three o'clock p. m., the said meeting so held in order to receive tenders for the disposition of the stock *en bloc* reception of tenders, and the transaction of affairs in general.

ODILON ROY,  
Assignee.  
Office : No. 56, Saint Peter street,  
Lower Town, Quebec,  
Union Bank Building,  
Quebec, 22nd March, 1878. 2560

**ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.**

Dans l'affaire de Zéphirin Madore Gelinas et Joseph Madore Gelinas, tant individuellement que comme membres de la société de Zéphirin et Madore Gelinas, faillis.

Un premier bordereau de dividende a été préparé en cette affaire, sujet à objection jusqu'au dixième jour d'avril prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

CASIMIR GELINAS,  
Syndic.

Bureau : 48, rue Royale.  
Trois-Rivières, 20 mars 1878. 2429 2

**ACTE DE FAILLITE DE 1875.**

Canada, }  
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*  
District de Montréal. }

Dans l'affaire de George May, de la cité de Montréal, commerçant, tant individuellement que comme ayant été membre de la société Hardman & Cie., failli.

Lundi, le premier jour d'avril prochain, le sousigné fera application à la dite cour pour sa décharge en vertu du dit acte.

GEORGE MAY,  
Par KELLER & FORAN,  
Ses procureurs *ad litem*.

Montréal, 1er mars 1878. 1851 5

**ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.**

Canada, }  
Province de Québec, } *Cour Supérieure—Montréal.*  
District de Montréal. } No. 499.

Dans l'affaire de Hugh Shannon et Patrick C. Shannon, tous deux de la cité de Montréal, faisant affaires sous les nom et raison de Shannon Frères, épiciers, faillis, et Alphonse Doutre, syndic.

Le vingt-sixième jour d'avril prochain A. D. 1878, les faillis soussignés demanderont à un juge de la dite cour leur décharge en vertu du dit acte. Le dit syndic s'adressera aussi le même jour au dit juge pour obtenir sa décharge en cette affaire.

HUGH SHANNON,  
PATRICK C. SHANNON,  
SHANNON FRÈRES,  
Faillis.  
ALPHONSE DOUTRE,  
Syndic.

Par J. B. DOUTRE,  
Leur procureur *ad litem*.

Montréal, 21 mars 1878. 2501 2

**ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.**

Dans l'affaire de Laurent Pigeon, de la paroisse et district de Montréal, failli.

Un bordereau des dividendes sur les produits de vente des propriétés a été préparé et est sujet à objection jusqu'au huitième jour d'avril prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

O. LECOIRS,  
Syndic.

No. 11, Côte Place d'Armes.  
Montréal, 20 mars 1878. 2547 2

**ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.**

Dans l'affaire de Campbell & O'Riley, de la cité de Montréal, entrepreneurs, faillis.

Un bordereau des dividendes des produits d'une composition a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'à lundi, le quinzième jour d'avril prochain, A. D. 1878, après lequel jour les billets de composition seront livrés.

ALPHONSE DOUTRE,  
Syndic.

59, rue Saint-François-Xavier,  
Montréal, 21 mars 1878. 2499

**INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.**

In the matter of Zephirin Madore Gelinas and Joseph Madore Gelinas, both individually and as partners of the firm of Zephirin and Madore Gelinas, Insolvents.

A first dividend sheet has been prepared subject to objection until the tenth day of April next, after which dividend will be paid.

CASIMIR GELINAS,  
Assignee.

Office : 48, Royal street.  
Three Rivers, 20th March, 1878. 2430

**INSOLVENT ACT OF 1875.**

Canada, }  
Province of Quebec, } *Superior Court.*  
District of Montreal. }

In the matter of George May, of the city of Montreal, trader, as well individually as having been a member of the firm of Hardman & Co., an Insolvent.

On Monday, the first day of April next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

GEORGE MAY,  
By KELLER & FORAN,  
Attorneys *ad litem*.

Montreal, 1st March, 1878. 1852

**INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.**

Canada, }  
Province of Quebec, } *Superior Court—Montreal.*  
District of Montreal. } No. 499.

In the matter of Hugh Shannon and Patrick C. Shannon, both of the city of Montreal, doing business under the name and style of Shannon Brothers, grocers, Insolvents, and Alphonse Doutre, assignee.

On the twenty sixth day of April next A. D. 1878, the undersigned insolvents will apply to a judge of the said court for discharge under said act. The said assignee will also apply on the same day to the said judge for his discharge as assignee in this matter.

HUGH SHANNON,  
PATRICK C. SHANNON,  
SHANNON BROTHERS,  
Insolvents.  
ALPHONSE DOUTRE,  
Assignee.

By J. B. DOUTRE,  
Their attorney *ad litem*.

Montreal, 21st March, 1878. 2502

**INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.**

In the matter of Laurent Pigeon, of the parish and district of Montreal, an Insolvent.

A dividend sheet upon the proceeds of real estate has been prepared subject to objection until the eighth day of April next, after which dividend will be paid.

O. LECOIRS,  
Assignee.

No. 11, Cote Place d'Armes,  
Montreal, 20th March, 1878. 2548

**INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.**

In the matter of Campbell & O'Riley, of the city of Montreal, contractors, Insolvents.

A dividend sheet upon composition has been prepared open to objection until Monday, the fifteenth day of April next, A. D. 1878, after the composition notes will be delivered.

ALPHONSE DOUTRE,  
Assignee.

59, Saint François Xavier street,  
Montreal, 21st March, 1878. 2500

**ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.**

Canada, }  
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*  
District de Québec.

Dans l'affaire de Joseph Lachance, failli.  
Le quatrième jour de mai prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

JOSEPH LACHANCE,  
Par EDOUARD PHILBERT,  
Procureur *ad litem*.

Québec, 23 mars 1878. 2557 2

**ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.**

Dans l'affaire de Cuthbert & Fils, de la cité de Montréal, fondeur de lait, faillis.

Les faillis ayant manqué de remplir les conditions de l'offre de composition tels qu'acceptés. Les créanciers sont par le présent notifiés de s'assembler au bureau de Rhind & Fulton, No. 26, rue Saint-François-Xavier, Montréal, jeudi, le quatrième jour d'avril prochain, à trois heures de l'après-midi, pour sanctionner la vente de la succession en bloc ou autrement, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

WILLIAM RHIND,  
Syndic.  
2487 2

Montréal, 21 mars 1878.

**ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.**

Dans l'affaire de Philippe Keroack, du village d'Actonvale, hôtelier et commerçant, failli.

Un bordereau des dividendes des produits d'une composition a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'à lundi, le quinzième jour d'avril prochain A. D. 1878, après lequel jour les billets de composition seront livrés.

ALPHONSE DOUTRE,  
Syndic.

59, rue Saint-François-Xavier.  
Montréal, 21 mars 1878. 2495 2

**ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.**

Canada, }  
Province de Québec, } *Cour Supérieure—Montréal.*  
District de Montréal. } No. 16.

Dans l'affaire de James Ellicott, des cité et district de Montréal, commerçant, failli, et Alphonse Doutre, syndic.

Le vingt-sixième jour d'avril prochain A. D. 1878, le failli soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte. Le dit syndic s'adressera aussi le même jour au dit juge pour obtenir sa décharge comme syndic en cette affaire.

JAMES ELLICOTT, failli.  
ALPHONSE DOUTRE, syndic.  
Par J. B. DOUTRE,

Leur procureur *ad litem*.

Montréal, 21 mars 1878. 2497 2

**ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.**

Dans l'affaire de Jean Bapt. Dubois, hôtelier, et commerçant, de Saint-Jean, P. Q., failli.

Avis public est par le présent donné que mercredi, le dixième jour d'avril prochain, à onze heures a. m., au bureau de E. C. Knight, de cette ville, il y aura une assemblée des créanciers pour prendre en considération l'acte de composition et de décharge produit par le failli. La dite composition étant au taux de vingt centins dans la piastre, payable à trois, six, neuf et douze mois respectivement.

KNIGHT & AUGER,  
Syndics conjoints.

Saint-Jean, P. Q., 21 mars 1878. 2549 2

**INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.**

Canada, }  
Province of Quebec, } *Superior Court.*  
District of Québec.

In the matter of Joseph Lachance, an Insolvent.  
On the fourth day of March next, the undersigned will apply to the said court under the said act.

JOSEPH LACHANCE,  
By EDOUARD PHILBERT,  
Attorney *ad litem*.

Quebec, 23rd March, 1878. 2258

**INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.**

In the matter of Cuthbert & Son, of the city of Montreal, brass founders, Insolvents.

The insolvents having failed to carry through there offer of composition as accepted. The creditors are hereby notified to meet in the office of Rhind & Fulton, No. 26, Saint François Xavier street, Montreal, on Thursday, the fourth day of April proximo, at three o'clock afternoon, to sanction the sale of the estate en bloc or otherwise, and for the ordering of the affairs thereof generally.

WILLIAM RHIND,  
Assignee.  
2488

Montreal, 21st March, 1878.

**INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.**

In the matter of Philippe Keroack, of the village of Actonvale, hotel keeper and trader, an Insolvent.

A dividend sheet upon proceeds of composition has been prepared open to objection until Monday, the fifteenth day of April next, A. D. 1878, after which the composition notes will be delivered.

ALPHONSE DOUTRE,  
Assignee.

59, Saint François Xavier street.  
Montreal, 21st March, 1878. 2496

**INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.**

Canada, }  
Province of Quebec. } *Superior Court—Montreal.*  
District of Montreal. } No. 16.

In the matter of James Ellicott, of the city and district of Montreal, trader, an Insolvent, and Alphonse Doutre, assignee.

On the twenty sixth day of April next A. D. 1878, the undersigned insolvent will apply to a judge of the said court for discharge under said act. The said assignee will also apply on the same day to the said judge for his discharge as assignee in this matter.

JAMES ELLICOTT, insolvent.  
ALPHONSE DOUTRE, assignee.  
By J. B. DOUTRE,

Their attorney *ad litem*.

Montreal, 21st March, 1878. 2498

**INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.**

In the matter of Jean Bapt. Dubois, hôtel-keeper and trader, Saint Johns, P. Q., an Insolvent.

Public notice is hereby given that on Wednesday, the tenth day of April next, at eleven o'clock a. m., at the office of E. C. Knight, in this place, there will be a meeting of the creditors to take into consideration a deed of composition and discharge fyled by the insolvent. Said composition being at the rate of twenty cents on the dollar, payable in three, six, nine and twelve months respectively.

KNIGHT & AUGER,  
Joint assignees.

Saint Johns, P. Q., 21st March, 1878. 2520

**ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.**

Dans l'affaire de Damase A. St. Amour, de la ville de Beauharnois, brasseur et commerçant, failli.

Un premier et dernier bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'à lundi, le quinzième jour d'avril prochain A. D. 1878, après lequel jour les dividendes seront payés.

ALPHONSE DOUTRE,  
Syndic.

59, rue Saint-François-Xavier,  
Montréal, 21 mars 1878. 2493 2

**ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.**

Dans l'affaire de Joseph Woodley, failli.

Une assemblée des créanciers sera tenue au bureau de Wurtele & Lortie, bloc Richelieu, rue Dalhousie, Québec, mardi, le neuvième (9e) jour d'avril prochain, à onze heures et demi de l'avant-midi, pour décider la vente de la succession en bloc ou autrement, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

R. HENRY WURTELE,  
Syndic officiel.

Québec, 21 mars 1878. 2475 2

**ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.**

Dans l'affaire de James Kimber, de la cité de Montréal, peintre et commerçant, failli.

Un premier et dernier bordereau des dividendes sur immeubles a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'à lundi, le quinzième jour d'avril A. D. 1878, après lequel jour les dividendes seront payés.

ARTHUR M. PERKINS,  
Syndic.

Montréal, 20 mars 1878. 2543 2

**ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.**

Dans l'affaire de Amable L'Espérance, de Longueuil, failli.

Un bordereau des dividendes sur les produits de vente de propriété a été préparé et est sujet à objection jusqu'au huitième jour d'avril prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

O. LECOURE,  
Syndic.

No. 11, Côte Place d'Armes,  
Montréal, 20 mars 1878. 2545 2

**Règles de Cour.**

Province de Québec. } *Cour Supérieure—Montréal.*  
District de Montréal. } No. 296.

Dans l'instance de la cité de Montréal, requérant en expropriation, sur la rue Sanguinet,  
et

Jean Joseph Comte, légataire universel de feu Godefroi Benjamin Comte, écuyer, en son vivant, de la cité de Montréal, indemnitaire.

Avis public est par le présent donné que la requérante a déposé au greffe de cette cour la somme de onze cent quatre-vingt-huit piastres et quarante centins, prix et compensation de l'immeuble acquis par la dite requérante par voie d'expropriation forcée, et dont la description est comme suit : No. 2 " Un morceau de terre sans bâtisse dessus construite; borné en front par la rue Sanguinet, en arrière par ce qui reste de la propriété de Benjamin Comte, d'un côté par la rue Sherbrooke, de l'autre côté par John Wallace, contenant une étendue en superficie de dix-sept cent treize pieds, mesure anglaise, le dit morceau de terre étant le numéro sept cent quarante-sept, du plan officiel et du livre de renvoi du quartier Saint-Louis, dans la dite cité."

**INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.**

In the matter of Damase A. St. Amour, of the town of Beauharnois, brewer and trader, an Insolvent.

A first and final dividend sheet has been prepared open to objection until Monday, the fifteenth day of April next A. D. 1878, after which dividend will be paid.

ALPHONSE DOUTRE,  
Assignee.

59, Saint François Xavier street.  
Montreal, 21st March, 1878. 2494

**INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.**

In the matter of Joseph Woodley, an Insolvent.

A meeting of creditors will be held at the office of Wurtele & Lortie, Richelieu block, Dalhousie street, Quebec, on Tuesday, the ninth (9th) day of April next, at half past eleven o'clock in the forenoon, to decide on the disposal of the estate *en bloc* or otherwise, and for the general ordering of the affairs.

R. HENRY WURTELE,  
Official assignee.

Quebec, 21st March, 1878. 2476

**INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.**

In the matter of James Kimber, of the city of Montreal, painter and trader, an Insolvent.

A first and final dividend upon immovables has been prepared subject to objection until Monday, the fifteenth day of April A. D. 1878, after which day dividend will be paid.

ARTHUR M. PERKINS,  
Assignee.

Montreal, 20th March, 1878. 2544

**INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.**

In the matter of Amable L'Espérance, of Longueuil, an Insolvent.

A dividend sheet upon the proceeds of real estate has been prepared subject to objection until the eighth day of April next, after which dividend will be paid.

O. LECOURE,  
Assignee.

No. 11, Côte Place d'Armes.  
Montreal, 20th March, 1878. 2546

**Rules of Court.**

Province of Québec, } *Superior Court—Montreal.*  
District of Montréal. } No. 296.

In the matter of the city of Montréal, petitioner in expropriation, in Sanguinet street,  
and

Jean Joseph Comte, universal legatee of the late Godefroi Benjamin Comte, in his lifetime, of the city of Montréal, esquire, Indemnitaire.

Public notice is hereby given that the petitioner hath deposited in the office of the prothonotary of the said court the sum of eleven hundred and eighty eight dollars and forty cents, being the price and compensation for the property hereinafter described, acquired by said petitioner by forced expropriation, namely : No. 2. " A piece of land without buildings thereon erected; bounded in front by Sanguinet street, in rear by the remainder of the property of Benjamin Comte, on one side by Sherbrooke street, and on the other side by Joan Wallace, containing a superficial area of seventeen hundred and thirteen feet english measure, the said piece of land being number seven hundred and forty seven, of the official plan and book of reference for the Saint Louis ward, in the said city."

Et sur la requête du dit indemnitaire, il est ordonné que par avis à être inséré deux fois de suite dans la *Gazette Officielle de Québec*, les créanciers soient appelés à produire leurs réclamations au greffe de la dite cour supérieure, à Montréal, sous un mois, à compter de la première insertion du dit avis, à défaut de quoi il sera procédé sans égard aux droits qu'ils peuvent y avoir.

HUBERT, HONEY & GENDRON,  
P. C. S.

Bureau du Protonotaire,  
Montréal, 27 mars 1878.

2617

Province de Québec, } *Cour Supérieure—*  
District de Montréal. } *Montréal.*  
No. 296.

Dans l'instance de la cité de Montréal, requérante en expropriation sur la rue Sanguinet ;  
et

John Wallace, maçon-briqueur, de la cité et au district de Montréal, Indemnitaire.

Avis public est par le présent donné que la requérante a déposé au greffe de cette cour, la somme de (\$620.59) six cent vingt piastres et cinquante-neuf centimes, prix et compensation de l'immeuble acquis par la dite requérante par voie d'expropriation forcée, et dont la description est comme suit : " Un morceau de terre avec partie d'une bâtisse dessus construite ; borné en front par la rue Sanguinet, en arrière par le reste de la propriété de John Wallace, sur un côté par la rue Sanguinet, et sur l'autre côté par Benjamin Comte, contenant en superficie seize cent huit pieds, mesure anglaise, le dit morceau de terre étant désigné sous le numéro sept cent quarante-huit, dans les plan et livre de renvoi officiels du quartier Saint-Louis, de la dite cité de Montréal."

Et sur la requête du dit indemnitaire, il est ordonné que par avis à être inséré deux fois de suite dans la *Gazette Officielle de Québec*, les créanciers soient appelés à produire leurs réclamations au greffe de la dite cour supérieure, à Montréal, sous un mois à compter de la première insertion du dit avis, à défaut de quoi il sera procédé sans égard aux droits qu'ils peuvent y avoir.

HUBERT, HONEY & GENDRON,  
Bureau du Protonotaire, P. C. S.  
Montréal, 18 mars 1878. 2369 2

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*  
District de Trois-Rivières. }  
No. 73.

Uldorique Brunelle, écr.,

et

Charles Loranger.

Avis est par le présent donné conformément aux dispositions de l'article 768, C. P. C. B. C., qu'à dix heures du matin, ou aussitôt que conseil pourra être entendu, le quinzième jour d'avril prochain, au palais de justice, en la cité des Trois-Rivières, en la chambre du juge, le dit demandeur en cette cause fera application pour qu'il soit nommé une personne convenable pour être curateur aux biens, meubles et immeubles du dit défendeur en cette cause, Charles Loranger, qui a donné et déposé dans le bureau du protonotaire de la dite cour, un état sous serment des dits biens, de ses créanciers et de leurs réclamations, avec une déclaration qu'il consent à abandonner ses biens à ses créanciers, le tout tel que prescrit par le dit acte.

Et toutes personnes créancières du dit défendeur, sont par le présent notifiées d'être là et alors présentes, pour faire au juge telle représentation ou explication sur ce que dessus, quelles jugeront à propos de faire.

Donné à Trois-Rivières, ce 20e jour de mars 1878.

ULDORIQUE BRUNELLE,

Demandeur.

Par P. A. BOUDREAULT,

Son avocat et procureur,

2527 2

And upon the petition of the said indemnitaire, it is ordered that by a notice to be inserted during two consecutive weeks in the *Quebec Official Gazette*, the creditors be notified and required to signify their oppositions and file the same in the office of the prothonotary of the said superior court, at Montreal, within one month from the date of the first insertion of said notice, in default whereof proceedings will be had without respect to any rights they may have.

HUBERT, HONEY & GENDRON,  
P. S. C.

Prothonotary's Office,  
Montreal, 27th March, 1878.

2618

Province of Quebec, } *Superior Court—*  
District of Montreal. } *Montreal.*  
No. 296.

In the matter of the city of Montreal, petitioner in expropriation in Sanguinet street,  
and

John Wallace, of the city and district of Montreal, bricklayer, Indemnitaire.

Public notice is hereby given that the petitioner hath deposited in the office of the prothonotary of the said court, the sum of (\$620.59) six hundred and twenty dollars and fifty nine cents, being the price and compensation for the property hereinafter described, acquired by said petitioner, by forced expropriation, namely : " A piece of land with part of a building thereon erected ; bounded in front by Sanguinet street, in rear by remainder of the property of John Wallace, on one side by Sanguinet street, on the other side by Benjamin Comte, containing a superficial area of sixteen hundred and eight feet, english measure, the said piece of land being number seven hundred and forty eight, of the official plan and book of reference for the Saint Louis ward, in the said city."

And upon the petition of the said indemnitaire, it is ordered that by a notice to be inserted during two consecutive weeks in the *Quebec Official Gazette*, the creditors be notified and required to signify their oppositions and file the same in the office of the prothonotary of the said superior court, at Montreal, within one month from the date of the first insertion of said notice, on default whereof, proceedings will be had without respect to any rights they may have.

HUBERT, HONEY & GENDRON,  
Prothonotary's Office, P. S. C.  
Montreal, 18th March, 1878. 2370

Province of Quebec, } *Superior Court.*  
District of Three Rivers, } *No. 73.*

Uldorique Brunelle, esquire,  
and

Charles Loranger.

Notice is hereby given pursuant to the requirements of article 768, C. P. C. L. C., that at ten o'clock in the forenoon, or so soon thereafter as counsel can be heard, on the fifteenth day of April next, at the court house, in the city of Three Rivers, in the judge's chambers, the above mentioned plaintiff in this cause will apply for the appointment of a fit and proper person as curator to the estate real and personal of the said defendant in this cause, Charles Loranger, who has produced and filed in the office of the prothonotary of the said court, a statement under oath of his said estate, of his creditors and their claims, with a declaration that he consents to abandon his property to his creditors, the whole as prescribed by the said act.

And all persons having claims against the said defendant, are hereby notified to be then and there present, to make to the judge such representation or explanation upon the foregoing matters as they may think proper to make.

Given at Three Rivers, this 20th day of March, 1878.

ULDORIQUE BRUNELLE,

Plaintiff,

By P. A. BOUDREAULT,

His advocate and attorney

2528

## Sales of Real Estate under Insolvent Acts.

## Ventes d'immeubles en vertu des Actes concernant la Faillite.

### ACTES DE FAILLITE DE 1869, 1875 ET LEURS AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de William Henderson, de la cité de Montréal, marchand de bois, failli.

**A**VIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits appartenant à la succession du susdit failli, seront vendus au temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après la vente, savoir:

Ces lots de terre connus et désignés aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal, sous les numéros deux mille cent quatre-vingt-un à deux mille deux cent deux, inclusivement, Nos. 2181, 2182, 2183, 2184, 2185, 2186, 2187, 2188, 2189, 2190, 2191, 2192, 2193, 2194, 2195, 2196, 2197, 2198, 2199, 2200, 2201 et 2202, et deux mille deux cent quatre 2204, et contenant une superficie de quatre mille neuf cent cinquante pieds, mesure anglaise, plus ou moins.

Pour être vendus au palais de justice, en la cité de Montréal, MERCREDI, le VINGT-NEUVIÈME jour de MAI prochain, à DIX heures de l'avant-midi.

JOHN FULTON,  
Syndic.

26, rue Saint-François-Xavier,  
Montréal, 23 mars 1878.

2581

[Première publication, 30 mars 1878.]

### ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Marcel St. Amour, de Sainte-Scholastique, ferblantier et commerçant, failli.

**A**VIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après désignés, appartenant à la succession du dit failli, seront vendus aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Montréal, No. 489, rue Saint-Paul, Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir:

1. Un emplacement situé au village de Sainte-Scholastique, au nord de la rue Saint-Vincent, contenant quarante-cinq pieds de front sur un arpent de profondeur, tenant devant à la dite rue Saint-Vincent, en arrière à Simon Lacombe, d'un côté à James Murphy, et de l'autre côté à Antoine St. Louis, fils—avec une maison, boutique et autres bâtiments dessus érigés.

2. Un emplacement situé au nord de la Belle-Rivière, en la paroisse de Sainte-Scholastique, contenant un arpent de front sur la profondeur qu'il peut y avoir depuis le chemin public qui la borne par devant à aller à la rivière appelée Belle

### INSOLVENT ACTS OF 1869, 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of William Henderson, of the city of Montreal, lumber merchant, an Insolvent.

**P**UBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovables belonging to the estate of the said insolvent, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:

Those certain lots of land known and designated on the official plan and in the book of reference of the parish of Montreal, by the numbers two thousand one hundred and eighty one to two thousand two hundred and two, both inclusive, Nos. 2181, 2182, 2183, 2184, 2185, 2186, 2187, 2188, 2189, 2190, 2191, 2192, 2193, 2194, 2195, 2196, 2197, 2198, 2199, 2200, 2201 and 2202, and two thousand two hundred and four 2204, and containing a total area of four thousand nine hundred and fifty feet in superficies, english measure, more or less.

To be sold at the court house, in the city of Montreal, on WEDNESDAY, the TWENTY-NINTH day of MAY next, at TEN o'clock in the forenoon.

JOHN FULTON,  
Assignee.

26, Saint François Xavier street,  
Montreal, 23rd March, 1878.

2582

[First published, 30th March, 1878.]

### INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of Marcel St. Amour, of Sainte-Scholastique, tin-smith and trader, an Insolvent.

**P**UBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter mentioned, belonging to the estate of the said insolvent, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower-Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, No. 489, Saint Paul street, Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:

1. A lot situate in the village of Sainte-Scholastique, north of Saint Vincent street, measuring forty five feet in front by one arpent in depth; bounded in front by Saint Vincent street aforesaid, in rear by Simon Lacombe, on one side by James Murphy, and on the other side by Antoine St. Louis, junior—with a house, shop and outbuildings thereon erected.

2. A lot situate north of Belle River, in the parish of Sainte-Scholastique, measuring one arpent in front by the depth there may be between the main road bounding it in front going to the Belle river bounding it in rear; bounded on one side by

Rivière qui la borne en arrière; joignant d'un côté à Paul Desjardins, fils, représentant François Corbeil, et de l'autre côté à Antoine Boisseau—sans bâtiment dessus érigé.

Pour être vendu au village de Sainte-Scholastique, à la porte de l'église, MARDI, le ONZIEME jour de JUIN, à ONZE heures a. m.

A. PRUD'HOMME,  
Syndic.

No. 489, rue Saint-Paul,  
Montréal, 26 mars 1878. 2579  
[Première publication, 30 mars 1878.]

**ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.**

Dans l'affaire de Théophile Brodeur, constructeur, de la ville de Saint-Jean, P. Q., failli.

**A VIS PUBLIC** est par le présent donné que les immeubles ci-après désignés appartenant à la succession du susdit failli, seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registraire n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du sousigné, à son bureau, dans la ville de Farnham, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

1. Un emplacement situé en la ville de Farnham, formant partie du lot numéro quarante-quatre, dans le cinquième rang des lots du canton de Farnham, de la contenance de soixante-dix pieds de largeur sur cent trente pieds de profondeur, plus ou moins; borné en front par la rue Principale, en arrière côté sud par Hubert Anthier, du côté est par Jean Benjamin Valiquet, et du côté ouest par la rue Meigs—avec un hôtel appelé "American House," et autres dépendances dessus érigées.

2. Un autre emplacement situé en la ville de Farnham, formant partie du lot numéro quarante-quatre, dans le cinquième rang des lots du canton de Farnham, de la contenance de quarante pieds de largeur sur quatre-vingt pieds de profondeur, plus ou moins; borné en front par la rue Principale, en arrière côté sud et côté est par Antoine Gobeille, et du côté ouest par Edouard Lafond—avec un magasin en brique et autres bâtisses dessus construites.

3. Un autre emplacement situé en la ville de Farnham, formant partie du lot numéro quarante-quatre, dans le cinquième rang du canton de Farnham, de la contenance de cent trente-cinq pieds de largeur sur quatre-vingt pieds de profondeur, plus ou moins; borné en front par la rue Saint-Pierre, (ci-devant rue du Dépôt), en arrière côté ouest par Israël Roy, Ludger Lupien et Mary Jane McCorkill, sur le côté nord par William Burton, et du côté sud par Léon Parent—avec deux maisons, une boulangerie et autres bâtisses dessus construites.

4. Un autre emplacement situé en la ville de Farnham, sur la rue Principale, formant partie du lot numéro quarante-quatre, dans le cinquième rang des lots du canton de Farnham, de la contenance d'un huitième d'arpent en superficie, plus ou moins; borné en front par la rue Principale, en arrière par la rivière Yamaska, du côté ouest par S. Noisieux, et du côté est par Pierre Bériau—avec un magasin en brique et autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendus ces quatre emplacements, en la ville de Farnham, sur les lieux respectivement, LUNDI, le TROISIEME jour de JUIN prochain,

Paul Desjardins, junior, representing François Corbeil, and on the other side by Antoine Boisseau—without any buildings thereon erected.

To be sold in the village of Sainte Scholastique, at the church door, on TUESDAY, the ELEVENTH day of JUNE, at ELEVEN o'clock a. m.

A. PRUDHOMME,  
Assignee.

No. 489, Saint Paul street.  
Montreal, 26th March, 1878. 2580  
(First published, 30th March, 1878.)

**INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.**

In the matter of Théophile Brodeur, of the town of Saint Johns, P. Q., builder, an Insolvent.

**PUBLIC NOTICE** is hereby given that the immovables hereinafter mentioned belonging to the estate of the aforesaid insolvent, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charges* or other oppositions to the sale are required to be filed with the undersigned, at his office, in the town of Farnham, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:

1. A certain emplacement situate in the town of Farnham, forming part of lot number forty four, in the fifth range of lots of the township of Farnham, containing seventy feet in width by one hundred and thirty feet in depth, more or less; bounded in front by Main street, in rear south side by Hubert Anthier, on east side by Jean Benjamin Valiquet, and on the west side by Meigs street—with an hotel called American House, and other buildings thereon erected.

2. Another emplacement situate in the town of Farnham, forming part of lot number forty four, in the fifth range of lots of the township of Farnham, containing forty feet in width by eighty feet in depth, more or less; bounded in front by Main street, in rear south side and east side by Antoine Gobeille, and on west side by Edouard Lafond—with a brick store and other buildings thereon erected.

3. Another village lot situate in the town of Farnham, forming part of lot number forty four, in the fifth range of the township of Farnham, containing one hundred and thirty five feet in width by eighty feet in depth, more or less; bounded in front by Saint Peter street (heretofore Depot street), in rear west side by Israël Roy, Ludger Lupien and Mary Jane McCorkill, on north side by William Burton, and on the south side by Léon Parent—with two houses, bakery and other buildings thereon erected.

4. Another emplacement situate in the town of Farnham, on Main street, forming part of lot number forty four, in the fifth range of lots of the township of Farnham, containing one eighth of an arpent in superficie, more or less; bounded in front by said Main street, in rear by Yamaska River, west side by S. Noisieux, and on the east side by Pierre Bériau—with a brick store and other buildings thereon erected.

To be sold the four above emplacements, in the town of Farnham, on each lot respectively, MONDAY, the THIRD day of JUNE next, between

entre DIX heures de l'avant-midi et TROIS heures après-midi.

S. NOISEUX,  
Syndic.  
2615

Farnham, 25 mars 1878.

[Première publication, 30 mars 1878.]

ACTE DE FAILLITE DE 1869 ET 1875 ET LEURS AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de William Henderson, de la cité de Montréal, marchand de bois, failli.

**A**VIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après désignés appartenant à la succession du dit failli seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistreur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

1. Trois lots de terre contigus l'un à l'autre, sis et situés dans le quartier Saint-Louis, dans le Fief Classe, dans la dite cité de Montréal, contenant environ quatre-vingt-deux pieds de largeur en front, quatre-vingt onze pieds six pouces de largeur en arrière par environ soixante et dix pieds de profondeur sur la ligne du côté sud-ouest et environ soixante et huit pieds de profondeur sur la ligne du côté nord-est, le tout mesure anglaise, plus ou moins, sans garantie de mesure précise, le plus ou le moins, étant au profit ou à la perte de l'acquéreur; les dits lots étant connus et désignés sur un plan de la propriété du vendeur, fait par John Ostell, écuyer, arpenteur provincial assermenté, en l'année dix-huit cent quarante-six, comme lots numéros quatre, cinq et partie du lot numéro trois; bornés en front par la rue Charlotte, en arrière par la propriété d'Elizabeth Blackwood, veuve de Robert Kirkwood, d'un côté au sud-ouest par la propriété de la "German Evangelical Congregation of Montreal," et de l'autre côté au nord-est par le lot numéro six ci-dessous décrit—sans bâtisses sus-érigées.

2. Un lot de terre joignant le lot ci-dessus connu et désigné sur le dit plan comme lot numéro six, contenant trente pieds de largeur jusqu'à une profondeur d'environ soixante et huit pieds; de là le dit lot de terre n'a qu'une largeur d'environ quinze pieds de largeur par une autre profondeur d'environ neuf pieds, le tout mesure anglaise, plus ou moins, sans garantie de mesure, le plus ou le moins étant au profit ou à la perte de l'acquéreur—sans bâtisses sus-érigées.

3. Trois autres lots de terre contigus connus et désignés sous les numéros sept, huit et neuf, sur le dit plan, contenant cent treize pieds six pouces de largeur par quatre-vingt pieds de profondeur sur la ligne de la rue Saint-Constant, par environ soixante et quinze pieds de profondeur sur la ligne joignant le lot numéro six, le tout plus ou moins, mesure anglaise, sans garantie de mesure précise, le plus ou le moins étant au profit ou à la perte de l'acquéreur; bornés en front par la rue Charlotte, en arrière par la propriété de Francis Benoit, écuyer, d'un côté au sud-ouest par le lot numéro six, et de l'autre côté au nord-est par la rue Saint-Constant susdite.

4. Lot numéro dix sur le dit plan, contenant soixante et six pieds de largeur par quarante et un pieds six pouces de profondeur sur la ligne de la rue Charlotte, et quarante-quatre pieds de profondeur sur la ligne nord-ouest joignant le lot numéro quatorze sur le dit plan, le tout plus ou moins,

TEN o'clock of the forenoon and THREE o'clock of the afternoon.

S. NOISEUX,  
Assignee.  
2616

Farnham, 25th March, 1878.

[First published, 30th March, 1878.]

INSOLVENT ACT OF 1869 AND 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of William Henderson, of the city of Montreal, lumber merchant, an Insolvent.

**P**UBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter mentioned, belonging to the estate of the said insolvent will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims against the same, which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions afin de conserver may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:*

1. Three lots of land contiguous to one another situate and being in the Saint Louis ward, in the Fief Classe, in the said city of Montreal, containing about eighty two feet in breadth in front, ninety one feet six inches in breadth in rear by about seventy feet in depth on the south west side line and about sixty eight feet in depth on the north east side line, the whole english measure, more or less, without warranty as to measurement, the increase or deficiency being the profit or loss of the purchaser; the said lots being known and distinguished upon a plan of the property of the vendor, made by John Ostell, esquire, sworn provincial surveyor, in the year eighteen hundred and forty six, as lots numbers four and five and part of lot number three; bounded in front by Charlotte street, in rear by the property of Elizabeth Blackwood, widow of Robert Kirkwood, on one side by the south west by the property of the German Evangelical Congregation of Montreal, and on the other side by the north east by lot number six hereinafter immediately described—without any buildings thereon erected.

2. A lot of land adjoining the above known and distinguished upon the said plan as lot number six, containing thirty feet in breadth to a depth of about sixty eight feet from; whence the said lot of land has but a breadth of about fifteen feet in breadth by a farther depth of about nine feet, the whole english measure, and more or less, without warranty as to measurement the increase or deficiency being the profit or loss of the purchaser—without any buildings thereon erected.

3. Three other lots of land contiguous to each other known and distinguished as numbers seven, eight and nine, on the said plan, containing one hundred and thirteen feet six inches in breadth by eighty feet in depth on the line of Saint Constant street, by about seventy five feet in depth 1, on the line adjoining lot number six, the whole more or less, english measure, without warranty as to measurement, the increase or deficiency to be the profit or loss of the purchaser; bounded in front by Charlotte street, in rear by the property of Francis Benoit, esquire, on one side to the south west by lot number six, and on the other side to the north east by Saint Constant street aforesaid.

4. Lot number ten on the said plan, containing sixty six feet in breadth by forty one feet six inches in depth on the line of Charlotte street, and forty four feet in depth on the north west line adjoining lot number fourteen on said plan, the whole more or less, english measure, without

mesure anglaise, sans garantie de mesure précise, le plus ou le moins étant au profit ou à la perte de l'acquéreur; borné en front par la rue Saint-Constant, en arrière partie par le lot numéro onze, sur le dit plan, et partie par une ruelle de huit pieds de largeur, d'un côté au sud-est par la rue Charlotte susdite, et de l'autre côté au nord-ouest par le lot numéro quatorze sur le dit plan—sans bâtisses sus-érigées. Les lots de terre ci-dessus décrits étant connus et désignés aux plan et livre de renvoi officiels du quartier Saint-Louis, sous le numéro trois cent huit (308) et trois cent dix (310).

Pour être vendus au palais de justice, en la cité de Montréal, SAMEDI, le QUATRIÈME jour de MAI prochain, à DIX heures de l'avant-midi.

JOHN FULTON,  
Syndic.

Bureau de Rhind et Fulton,  
26, rue Saint-François Xavier,  
Montréal, 19 février 1878. 1429 5  
[Première publication, 23 février 1878.]

#### ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Zéphirin Madore Gélinas et Joseph Madore Gélinas, tant individuellement que comme membres de la société de Zéphirin & Madore Gélinas, faillis.

**A**VIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits, appartenant à la succession des susdits faillis, seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler afin de distraire, afin de charges, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Trois-Rivières, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir:

Premièrement.—Une terre sise et situé dans la paroisse d'Yamachiche contenant environ quatre-vingts arpents en superficie; borné en front partie au lac Saint-Pierre et partie au chemin des Sables, d'un côté à Olivier Decoteau et autres, et d'autre côté à Olivier Lesieur et autres, et en profondeur aux représentants de feu Benjamin Duchesne—sans bâtisses dessus construite.

Deuxièmement.—Un terrain ou emplacement situé dans la dite paroisse d'Yamachiche, contenant environ (8) huit arpents en superficie, de forme irrégulière; borné comme suit, savoir: au nord-est et au sud-ouest par la grande rivière d'Yamachiche, au sud par Joseph Lacerte, et au nord par Thomas Bellemare—avec une maison en briques à une étage, un hangar, grange et autres bâtisses dessus construite, le dit terrain est traversé par le chemin de la Reine.

Troisièmement.—La moitié indivis d'un terrain ou emplacement situé dans la dite paroisse d'Yamachiche, et la moitié indivis d'une maison en bois à une étage et moitié des autres bâtisses dessus construites, le terrain contient soixante et six perches et cent huit pieds en superficie, mesure française; borné en front par le chemin de la Reine, en profondeur à L. A. Samson, du côté sud-ouest à Joseph Boisvert, et du côté nord-est à Elie Héroux.

Quatrièmement.—Un lopin de terre situé aussi à Yamachiche, et contenant environ deux arpents en superficie; borné en profondeur et d'un côté par Swhetney Grant, en front à la tranchée connue sous le nom de la tranchée au Gros Orme, au sud est par Swhetney Grant et Alexandre Pothier, et au nord-ouest par Joseph Madore Gélinas,

warranty as to measurement, the increase or deficiency being the profit or loss of the purchaser; bounded in front by Saint Constant street, in rear partly by lot number eleven, on said plan, and partly by a lane of eight feet in width, on one side to the south east by Charlotte street aforesaid, and on the other side to the north west by lot number fourteen on said plan—without any buildings thereon erected. The above described lot of land being known and distinguished on the official plan and book of reference of Saint Louis ward, as number three hundred and eight (308) and three hundred and ten (310).

To be sold at the court house, in the city of Montreal, on SATURDAY, the FOURTH day of MAY next, at TEN o'clock in the forenoon.

JOHN FULTON,  
Assignee.

Office of Rhind & Fulton,  
26, Saint François Xavier street.  
Montreal, 19th February, 1878. 1430  
[First published, 23rd February, 1878.]

#### INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS

In the matter of Zephirin Madore Gélinas and Joseph Madore Gélinas, as well individually as members of the firm of Zephirin & Madore Gélinas, Insolvents.

**P**UBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter described and belonging to the estate of the insolvent's will be sold at the time and place hereinafter mentioned. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them know according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Three Rivers, previous to the fifteen days next preceding the day of sale, oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:

Firstly.—A land situate in the parish of Yamachiche, containing about eighty arpents in superficies; bounded in front partly by lake Saint Peter and partly by the road des Sables, on one side by Olivier Decoteau and others, and on the other side by Olivier Lesieur and others, in rear by the representatives of the late Benjamin Duchesne—without buildings thereon erected.

Secondly.—A lot situate in the parish of Yamachiche, containing about eight (8) arpents in superficies, of irregular form; bounded as follows, to wit: on the north east and south west by the main Yamachiche river, on the south by Joseph Lacerte, and on the north by Thomas Bellemare—with a one storey brick house, hangar, barn, and outbuildings thereon erected, said lot being crossed by the Queen's highway.

Thirdly.—The undivided half a lot of land situate in the said parish of Yamachiche, and the undivided half of a one storey wooden house and half of the outbuildings thereon erected, said lot measuring sixty six perches and one hundred and eight feet in superficies, french measure; bounded in front by the Queen's highway, in rear by L. A. Samson, on the south west side by Joseph Boisvert, and on the north east side by Elie Héroux.

Fourthly.—A lot of land situated also at Yamachiche, and containing about two arpents in superficies; bounded in rear and one side by Swhetney Grant, in front by the cutting (tranchée), known as *La Tranchée au Gros Orme*, on the south east by Swhetney Grant and Alexandre Pothier, and on the north west by Joseph Madore Gélinas.

Cinquièmement.— Un lopin de terre comprenant le quart du lot numéro vingt-neuf, dans le cinquième rang de la paroisse de Saint-Etienne, contenant vingt-huit acres ; borné au nord-ouest par Raphaël Gélinas, au sud-est par Horace Proulx, en front par les terres du quatrième rang de Saint-Etienne, et en profondeur par les terres de la paroisse de Saint-Barnabé.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse d'Yamachiche, le DIXIEME jour de MAI prochain, à DIX heures du matin, par encan public, au dernier et plus haute enchérisseur.

CASIMIR GELINAS,

Syndic.

Trois-Rivières, 5 mars 1878.

1929 2

[Première publication, 9 mars 1878.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Michel Lavallée, commerçant, de la paroisse de Saint-Paulin, et Henry Voisard, aussi commerçant, de la Rivière-du-Loup, tous deux du district de Trois-Rivières, et faisant commerce ensemble aux dits lieux de Saint-Paulin et Rivière-du-Loup, dit district, faillis.

**A**VIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistreur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin de distraire, afin d'annuler, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

1. Une terre appartenant à Michel Lavallée, l'un des faillis ci-dessus, sise et située en la dite paroisse de Saint-Paulin, dit district, dans la concession appelée Rang Versis, d'un arpent de front sur vingt arpents, plus ou moins de profondeur, et renfermée dans les bornes suivantes, savoir : tenant au sud à Caroline Charette, au nord à Elie Lavallée, à l'est aux abouts Saint-Louis, à l'ouest par le chemin Royal.

2. Un terrain appartenant aussi au dit Michel Lavallée, situé en la dite paroisse Saint-Paulin, dite concession Rang Versis, de trois arpents de front sur huit arpents de profondeur ; bornée au nord par Caroline Charette, au sud par Elie Lavallée, à l'est par Delphice Frechette, à l'ouest par le dit Elie Lavallée, en bois debout.

3. Un terrain ou emplacement appartenant à Henry Voisard, l'un des faillis ci-dessus, sis et situé en la paroisse de la Rivière du Loup, dit district, concession nord-ouest de la grande rivière du Loup, d'environ soixante pieds, plus ou moins de front sur la profondeur qu'il peut y avoir à partir du chemin Royal de la dite concession à aller aboutir à la grande Rivière du Loup, tenant d'un côté au sud à Edouard Laurent, et de l'autre côté au nord au docteur Charles Lemaitre Auger—avec maison, étable et autres dépendances y érigées.

Pour être vendues les deux immeubles en premier et second lieu mentionnés (ceux de Michel Lavallée), à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Paulin, VENDREDI, le DIXIEME jour de MAI prochain, à MIDI ; et celui en dernier lieu mentionné (celui de Henry Voisard), à la porte de l'église de la rivière du Loup, SAMEDI, le ONZIEME jour de MAI prochain, à ONZE heures a. m.

F. X. LAMBERT,

Syndic.

Rivière du Loup, 8 mars, 1878.

2027 2

[Première publication, 9 mars 1878.]

Fifthly.—A lot of land comprising the quarter of the lot number twenty nine, in the fifth range of the parish of Saint Etienne, containing twenty eight acres ; bounded on the north west by Raphael Gélinas, on the south east by Horace Proulx, in front by the lands of the fourth range of Saint Etienne, and in rear by the lands of the parish and Saint Barnabé.

To be sold at the church door of the parish of Yamachiche, on the TENTH day of MAY next, at TEN o'clock in the forenoon, by public auction, to the last and highest bidder.

CASIMIR GELINAS,

Assignee.

Three Rivers, 5th March, 1878.

1930

[First published, 9th March, 1878.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of Michel Lavallée, of Saint-Paulin, and Henri Voisard, of River du Loup, both of the district of Three Rivers, and doing business to at Saint Paulin and River du Loup aforesaid, Insolvents.

**P**UBLIC NOTICE is hereby given that the movables hereinafter described, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

1. A land belonging to Michel Lavallée, one of the above named insolvents, situate in the said parish of Saint-Paulin, district aforesaid, in the concession called *Rang Versis*, of one arpent in front by twenty arpents, more or less in depth, comprised within the following limits, to wit : bounded on the south by Caroline Charette, on the north by Elie Lavallée, on the east by *Les Abouts Saint Louis*, and on the west by the Queen's highway.

2. A land also belonging to the said Michel Lavallée, situate in the said parish of Saint Paulin, in the said *Rang Versis* concession, of three arpents in front by eight arpents in depth ; bounded on the north by Caroline Charette, on the south by Elie Lavallée, east by Delphice Frechette, west by the said Elie Lavallée, uncleared.

3. A lot belonging to Henry Voisard, one of the said insolvents, situate in the parish of River du Loup, of about sixty feet, more or less in front by the depth there may be starting from the Queen's highway of the said concession and ending at the Grand River du Loup ; bounded on one side to the south by Edouard Laurent, and on the other side to the north by Doctor Charles Lemaitre Auger—with a house, stable and other dependencies thereon erected.

To be sold as follows : lots numbers one and two above described (heretofore belonging to Michel Lavallée), at the church door of the parish of Saint Paulin, on FRIDAY, the TENTH day of MAY next, at NOON ; and the one lastly above described (heretofore belonging to Henry Voisard), at the church door of the parish of River du Loup, on SATURDAY, the ELEVENTH day of MAY next, at ELEVEN o'clock a. m.

F. X. LAMBERT,

Assignee.

River du Loup, 8th March, 1878.

2028

[First published, 9th March, 1878.]

**ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.**

Dans l'affaire d'Edmond Lemay et Alfred Lemay, tous deux de Saint-Sauveur de Québec, individuellement et comme associés, sous les nom et raison de E. & A. Lemay, de Saint-Sauveur susdit, briquetier, faillis.

**A VIS PUBLIC** est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit sera vendu aux temps et lieu ci-après mentionnés. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, en la cité de Québec, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir:

Un lot de terre situé à Sainte-Emilie de Lotbinière, comté de Lotbinière, contenant soixante pieds de front sur quatre-vingt-cinq pieds de profondeur; borné en front au nord-est à la rue Saint-Pierre, au sud-ouest à Navé Leclerc, d'un côté au nord et d'autre côté au sud à Joseph Desbagns—avec la maison dessus construite, circonstances et dépendances.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de Sainte-Emilie de Lotbinière, **MERCREDI**, le **QUINZIEME** jour de **MAY** 1878, à **ONZE** heures de l'avant-midi.

S. P. PARENT,  
Syndic.

Bureau: No. 20, rue Saint-Pierre,  
Québec, 20 décembre 1877. 2063 2  
[Première publication, 9 mars 1878.]

**ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.**

Dans l'affaire de Stephen M. Gilman et Eugène E. Gilman, du canton de Kingsey, district d'Arthabaska, province de Québec, commerçants, sous les nom et raison de S. M. Gilman & Cie., faillis.

*Vente de biens immeubles à Kingsey Falls.*

Cette étendue de terre situé dans le dit canton de Kingsey, et formant partie du lot numéro six, dans le douzième rang du dit canton de Kingsey, et situé sur le côté sud-ouest de la rivière Nicolet; bornée comme suit, savoir: au nord-est par le haut de la rive de la dite rivière, au sud-est et au sud-ouest par le chemin, et au nord-ouest par la ligne entre les lots numéro six et sept—avec les bâtisses sus-érigées.

Pour être vendue sur les lieux, à Kingsey Falls, **JEUDI**, le **QUATRIEME** jour d'**AVRIL** prochain, à **ONZE** heures de l'avant-midi.

JNO. WHYTE,  
Syndic.

Montréal, 2 février 1878. 859 3  
[Première publication, 2 février 1878.]

**ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875 ET LEURS AMENDEMENTS.**

Dans l'affaire de Gauthier, Mayrand & Compagnie, commerçants, des cité et district de Montréal, faillis.

**A VIS PUBLIC** est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieu mentionnés. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente,

**INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.**

In the matter of Edmond Lemay and Alfred Lemay, both of Saint Sauveur de Quebec, individually and as partners under the style and firm of E. & A. Lemay, of Saint Sauveur de Quebec aforesaid, Insolvents.

**PUBLIC NOTICE** is hereby given that the undermentioned immovable will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to w; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Quebec, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:

A lot of land situate at Sainte Emilie de Lotbinière, county of Lotbinière, measuring sixty feet in front by eighty five feet in depth; bounded in front to the north east by Saint Peter street, on the south west by Navé Leclerc, on one side to the north, and on the other side to the south by Joseph Desbagns—with the house thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of Sainte Anne de Lotbinière, on **WEDNESDAY**, the **FIFTEENTH** day of **MAY** 1878, at **ELEVEN** of the clock in the forenoon.

S. P. PARENT,  
Assignee.

Office: No. 20, Saint Peter street.  
Quebec, 20th December, 1877. 2064  
[First published, 9th March, 1878.]

**INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.**

In the matter of Stephen M. Gilman and Eugène E. Gilman, of the township of Kingsey, district of Arthabaska, province of Quebec, traders, under the name and style of S. M. Gilman & Co., Insolvents.

*Sale of Real estate at Kinsey Falls.*

That parcel of land situated in the said township of Kingsey, and forming part of lot number six, in the twelfth range of the said township of Kingsey, and lying on the south west side of the Nicolet river, and bounded as follows, to wit: on the north east side by the top of the bank of the said river, on the south east and south west by the road, and on the north west by the line between the lots numbers six and seven—with buildings thereon.

Will be sold on the grounds, at Kingsey Falls, on **THURSDAY**, the **FOURTH** day of **APRIL** next, at the hour of **ELEVEN** o'clock in the forenoon.

JNO. WHYTE,  
Assignee.

Montreal, 2nd February, 1878. 860  
[First published, 2nd February, 1878.]

**INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875 AND AMENDING ACTS.**

In the matter of Gauthier, Mayrand & Company, of the city and district of Montreal, traders, Insolvents.

**PUBLIC NOTICE** is hereby given that the undermentioned immovables will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale are required to be filed with the undersigned,

doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, en la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente à savoir:

1. Un lopin de terre situé dans le quartier Sainte-Marie, dans la cité de Montréal, connu sous le numéro quatre-vingt-neuf (89), de la subdivision du numéro officiel onze cent un (1101), sur le plan et le livre de renvoi du dit quartier Sainte-Marie, le dit lot mesurant trente-huit pieds de front sur cent treize pieds de profondeur, plus ou moins, mesure anglaise; borné en front par la rue Sydenham—avec une maison en bois et en brique à deux étages, hangards et autres dépendances sus-érigées, à la réserve d'une ruelle de treize pieds à prendre en arrière du dit lot.

2. Un lopin de terre situé dans le quartier Sainte-Marie, dans la cité de Montréal, connu et désigné comme étant le lot numéro quatre-vingt-dix (90), de la subdivision du numéro onze cent un (1101), sur le plan et au livre de renvoi pour le dit quartier Sainte-Marie, le dit lot mesurant trente-huit (38) pieds de front sur cent treize (113) pieds de profondeur, plus ou moins, mesure anglaise; borné en front par la rue Sydenham—avec une maison en bois et en brique à deux étages, hangards et autres dépendances sus-érigées, à la réserve d'une ruelle de treize pieds à prendre en arrière du dit lot.

3. Un lopin de terre situé dans le quartier Sainte-Marie, dans la dite cité de Montréal, connu et décrit comme étant le numéro quatre-vingt-onze (91), de la subdivision du numéro 1101, sur le plan et au livre de renvoi pour le dit quartier Sainte-Marie, le dit lot mesurant trente-huit (38) pieds de front sur cent treize (113) pieds de profondeur, plus ou moins, mesure anglaise; borné en front par la rue Sydenham—avec une maison en bois et en brique à deux étages, hangard et autres dépendances sus-érigées, à la réserve d'une ruelle de treize pieds à prendre en arrière du dit lot.

4. Un lopin de terre situé dans le quartier Sainte-Marie, dans la dite cité de Montréal, connu et décrit sous le numéro quatre-vingt-dix-sept (97), de la subdivision du numéro officiel onze cent un (1101), sur le plan et au livre de renvoi pour le dit quartier Sainte-Marie; borné en front par la rue Durham—avec une maison en bois et en brique à deux étages, hangards et autres dépendances sus-érigées, à la réserve d'une ruelle de treize pieds à prendre en arrière du dit lot.

5. Un lopin de terre situé dans le quartier Sainte-Marie, en la cité de Montréal, connu et désigné sous le numéro quatre-vingt-dix-neuf (99), de la subdivision du numéro officiel onze cent un (1101), sur le plan et livre de renvoi pour le quartier Sainte-Marie; borné en front par la rue Durham, mesurant trente-huit (38) pieds de front par cent treize (113) pieds de profondeur, mesure anglaise, plus ou moins—avec une maison en bois et brique à deux étages sus-érigée et autres dépendances, à la réserve d'une ruelle de treize pieds à prendre en arrière du dit lot.

Pour être vendus au palais de justice, en la cité de Montréal, dans la salle réservée aux affaires de faillites, VENDREDI, le DIXIEME jour de MAI prochain 1878, à DIX heures de l'avant-midi.

A. B. STEWART,  
Syndic.  
1933 2

Montréal, 7 mars 1878.

[Première publication, 9 mars 1878.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de C. Adelard Gingras, de la cité de Montréal, failli.

**A**VIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits appartenant à la succession du dit failli seront vendus

at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:

1. A certain lot of land situate in Saint Mary's ward, in the city of Montreal, known as number eighty nine (89), on the subdivision of the official number eleven hundred and one (1101), on the plan and book of reference for Saint Mary's ward aforesaid, said lot measuring thirty eight feet in front by one hundred and thirteen feet in depth, more or less, english measure; bounded in front by Sydenham street—with a two storey wooden and brick house, sheds and other dependencies thereon erected, reserving from the rear of the said lot a lane of thirteen feet.

2. A certain lot of land situate in Saint Mary's ward, in the city of Montreal, known and described as lot number ninety (90), of the subdivision of number eleven hundred and one (1101), on the plan and book of reference for the said Saint Mary's ward, said lot measuring thirty eight (38) feet front by one hundred and thirteen (113) feet in depth, more or less, english measure; bounded in front by Sydenham street—with a two storey wooden and brick house, sheds and other dependencies thereon erected, reserving from the rear of said lot a lane of thirteen feet.

3. A certain lot of land situate in Saint Mary's ward, in the said city of Montreal, known and described as number ninety one (91), of the subdivision of number 1101, on the plan and book of reference for Saint Mary's ward aforesaid, said lot measuring thirty eight (38) feet in front by one hundred and thirteen (113) feet in depth, more or less, english measure; bounded in front by Sydenham street—with a two storey wooden and brick house, shed and other dependencies thereon erected, reserving from the rear of the said lot a lane of thirteen feet.

4. A certain lot of land situate in Saint Mary's ward, in the said city of Montreal, known and described as number ninety seven (97), of the subdivision of the official number eleven hundred and one (1101), on the plan and book of reference for Saint Mary's ward aforesaid; bounded in front by Durham street—with a two storey wooden and brick house, sheds and other dependencies thereon erected, reserving from the rear of said lot a lane of thirteen feet.

5. A certain lot of land situate in Saint Mary's ward, in the city of Montreal, known and described as number ninety nine (99), of the subdivision of the official number eleven hundred and one (1101), of the plan and book of reference for Saint Mary's ward; bounded in front by Durham street, measuring thirty eight (38) feet in front by one hundred and thirteen (113) feet in depth, english measure, more or less—with a two storey wooden and brick house thereon erected with other dependencies, reserving from the rear of the said lot a lane of thirteen feet.

To be sold at the court house, in the city of Montreal, in the room appropriated to proceedings in insolvency, on FRIDAY, the TENTH day of MAY next, 1878, at the hour of TEN o'clock in the forenoon.

A. B. STEWART,  
Assignee.  
1934

Montreal, 7th March, 1878.

[First published, 9th March, 1878.]

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of C. Adelard Gingras, of the city of Montreal, an insolvent.

**P**UBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovables belonging to the estate of the said insolvent will be sold

aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Un lot de terre ou emplacement situé dans le quartier Sainte-Marie, de la cité de Montréal, de la contenance de quarante pieds de front sur quatre-vingt pieds de profondeur, le tout mesure anglaise, plus ou moins et sans garantie de mesure précise, étant composé des parties de lots suivants, savoir :

1. De la partie sud-est du lot numéro six cent trente-deux-quinze (632-15), des plan et livre de renvoi de la subdivision du lot numéro six cent trente-deux (632), des plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Sainte-Marie, cette subdivision préparée et déposée suivant la disposition de l'article 2175 du code civil du Bas-Canada, laquelle partie sud-est se trouve de la contenance d'environ trois pieds de largeur sur soixante et dix pieds de profondeur, mesure anglaise; et est borné en front au sud-ouest par la rue Papineau, en arrière par le lot six cent trente-deux-six (632-6), des plan et livre de renvoi de la dite subdivision, d'un côté au nord-ouest par le résidu du dit lot numéro six cent trente-deux-quinze (632-15), d'autre côté par le lot numéro six cent trente-deux-seize (632-16), des plan et livre de renvoi de la dite subdivision.

2. D'une partie nord-ouest du dit lot numéro six cent trente-deux-seize (632-16), la quelle partie nord-ouest se trouve de la contenance d'environ trente-sept pieds de largeur sur quatre-vingt pieds de profondeur, mesure anglaise; et est bornée en front au sud-ouest par la dite rue Papineau, en arrière par une autre portion du dit lot numéro six cent trente-deux-seize (632-16), qui avec d'autres parties de lots forment la rue Mathieu, d'un côté au nord-ouest partie par le dit lot numéro six cent trente-deux-six (632-6), et partie par la partie ci-dessus désignée du dit lot numéro six cent trente-deux-quinze (632-15), et d'autre côté par une autre portion du dit lot numéro six cent trente-deux-seize (632-16).

3. De la partie sud-est du dit lot numéro six cent trente-deux-six (632-6), laquelle partie sud-est se trouve de la contenance d'environ trois pieds de largeur sur dix pieds de profondeur, mesure anglaise; et est borné en front au sud-ouest par la partie ci-dessus désignée du dit lot numéro six cent trente-deux-quinze (632-15), en arrière par une autre portion du dit lot numéro six cent trente-deux-six (632-6), qui avec d'autres parties de lots forment la rue Mathieu, d'un côté au nord-ouest par le résidu du dit lot numéro six cent trente-deux-six (632-6), et d'autre côté par la partie ci-dessus désignée du dit lot numéro six cent trente-deux-seize (632-16)—avec une maison en bois et en briques à quatre étages, et autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendus à mon bureau, No. 15, Place d'Armes, VENDREDI, le DIX-SEPTIEME jour de MAI 1878, à ONZE heures de l'avant-midi.

LOUIS DUPUY,  
Syndic.

Bureau: No. 15, Place d'Armes.  
Montréal, 7 mars 1878. 2061 2  
[Première publication, 9 mars 1878.]

at the time and place mentioned below. All persons having claims against the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

A lot of land situate in Saint Mary's ward, of the city of Montreal, measuring forty feet in front by eighty feet in depth, english measure, more or less, without warranty as to precise contents, being made up of the following portions of lots namely :

1. Of the south east part of lot number six hundred and thirty two-fifteen (632-15), of the official plan and book of reference for the subdivision of lot number six hundred and thirty two (632), of the official plan and book of reference for the said Sainte Mary's ward, said subdivision being made and fyled pursuant to article 2175 of the civil code of Lower Canada, which said south east part contains about three feet in width by seventy feet in depth, english measure; and is bounded in front to the south west by Papineau street, in rear by lot number six hundred and thirty two-six (632-6), of the plan and book of reference for the said subdivision, on one side to the north west by the residue of the said lot number six hundred and thirty two-fifteen (632-15), on the other side by number six hundred and thirty two-sixteen (632-16), of the plan and book of reference for the said subdivision.

2. Of a north west part of the said lot number six hundred and thirty two-sixteen (632-16), which said north west part measures about thirty seven feet in width by eighty feet in depth, english measure; and is bounded in front to the south west by Papineau street aforesaid, in rear by another portion of the said lot number six hundred and thirty two-sixteen (632-16), which with other portions of lots makes up Mathieu street, on one side to the north west partly by lot number six hundred and thirty two-six (632-6), and partly by the portion hereinabove described of said lot number six hundred and thirty two-fifteen (632-15), and on the other side by another portion of the said lot number six hundred and thirty two-sixteen (632-16).

3. Of the south east part of the said lot number six hundred and thirty two-six (632-6), which said south east part measures about three feet in width by ten feet in depth, english measure; and is bounded in front to the south west by the portion hereinabove described of the said lot number six hundred and thirty two-fifteen (632-15), in rear by an other portion of the said lot number six hundred and thirty two-six (632-6), which with other portion of lots forms Mathieu street, on one side to the north west by the residue of the said lot number six hundred and thirty two-six (632-6), and on the other side by the portion hereinabove described of lot number six hundred and thirty two-sixteen (632-16)—with a four storey wooden and brick house, and other buildings thereon erected.

To be sold at my office, No. 15, Place d'Armes, on FRIDAY, the SEVENTEENTH day of MAY 1878, at ELEVEN o'clock a. m.

LOUIS DUPUY,  
Assignee.

Office: No. 15, Place d'Armes,  
Montreal, 7th March, 1878. 2062  
[First published, 9th March, 1878.]

**ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.**

Dans l'affaire de Charles Quintal, marchand de provisions, des cité et district de Montréal, failli.

**A**VIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeubles ci-après décrit, sera vendu aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, No. 11, rue Saint-Sacrement, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Un emplacement sis et situé au quartier Sainte-Marie, en la cité de Montréal, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels pour le dit quartier Sainte-Marie, sous le No. sept cent quarante No. 740, mesurant soixante et deux pieds de front sur soixante et trois pieds de profondeur, plus ou moins, et sans garantie de mesure précise — avec les bâtisses y érigées.

Pour être vendu au bureau du soussigné, 11, rue Saint-Sacrement, dans la cité de Montréal, le DIX-SEPTIEME jour de mai prochain 1878, à ONZE heures de l'avant-midi.

DAVID J. CRAIG,

Syndic.  
2271 2

Montréal, 13 mars 1878.

[Première publication, 16 mars 1878.]

**ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.**

Dans l'affaire de Edouard Jobin, de la cité de Québec, tailleur de pierre et contracteur, failli.

**A**VIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit sera vendu aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées au bureau du soussigné, en la cité de Québec, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, savoir :

Un emplacement situé en la cité de Québec, sur le côté nord de la rue Saint-Jean, étant le numéro trois mille quatre-vingt-dix-neuf (No. 3099), du cadastre pour le quartier Saint-Jean, de la cité de Québec, contenant trente-deux pieds de front sur soixante pieds de profondeur, plus ou moins, joignant du côté nord-est à Henri Bolduc, écuyer, et du côté sud ouest aux héritiers Montzambert — avec une maison en pierre à deux étages et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

La vente sera ainsi faite à la condition que l'acquéreur garde entre ses mains sur le prix d'achat une somme de quatre cent soixante et dix piastres, portant intérêt au taux de sept par cent par année, le dit intérêt payable annuellement à Dame Adeline Perron, veuve de feu Sieur David Dussault, de la cité de Québec. Les conditions concernant la dite somme seront expliquées le jour de la vente.

Pour être vendu au bureau du syndic soussigné, en la cité de Québec, JEUDI, le DIX-HUITIEME

**INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.**

In the matter of Charles Quintal, of the city and district of Montreal, provision merchant, an Insolvent.

**P**UBLIC NOTICE is hereby given that the immoveable will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law: all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, No. 11, Saint Sacrament street, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale to wit :

A lot of land situate and being in Saint Mary's ward, of the city of Montreal, known and designated on the official plan and book of reference for the said Saint Mary's ward, as No. seven hundred and forty No 740, measuring sixty two feet in front by sixty three feet in depth, more or less, and without warranty of precise contents — with the buildings thereon erected.

To be sold at the office of the undersigned, 11, Saint Sacrament street, in the city of Montreal, on the SEVENTEENTH day of MAY next, 1878, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

DAVID J. CRAIG,

Assignee.  
2272

Montreal, 13th March, 1878

[First published, 16th March, 1878.]

**INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.**

In the matter of Edouard Jobin, of the city of Québec, stone-cutter and contractor, an Insolvent.

**P**UBLIC NOTICE is hereby given that the immoveable hereinafter mentioned will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed at the office of the undersigned, in the city of Québec, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale to wit :

An emplacement situated in the city of Québec, on the north side of Saint John street, being number three thousand and ninety nine (No. 3099) of the cadastral plan for Saint John's ward, of the said city of Québec, containing thirty two feet in front by sixty feet in depth, more or less, adjoining on the north east side to Henry Bolduc, esquire, and on the south west side by the heirs Montzambert — with a stone house and other buildings thereon erected — circumstances and dependences.

The sale will be so made subject to the condition that the purchaser retain in his hands upon the purchase price a sum of four hundred and seventy dollars, bearing interest at seven per cent yearly, said interest being payable yearly to Dame Adeline Perron, widow of the late Mr. David Dussault, of the city of Québec. The terms about the said sum will be explained on the day of the sale.

To be sold at the office of the undersigned, in the city of Québec, on THURSDAY, the EIGH-

Jour d'AVRIL prochain, à DIX heures de l'avant-midi.

D. LORTIE,  
Syndic.

Bureau de Wurtele & Lortie,  
51, Bloc Richelieu,  
Rue Dalhousie, Québec. 1221 3  
[Première publication, 16 février 1878.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Abraham St. Antoine, de la cité et du district de Montréal, entrepreneur et commerçant, failli.

**A VIS PUBLIC** est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistreur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir:

1. Un emplacement sis et situé au quartier Saint-Louis, en la cité de Montréal, connu comme lot officiel No. 656, du cadastre du dit quartier, contenant vingt-quatre pieds de front sur cent cinq pieds de profondeur; borné en front par la rue Sainte-Elizabeth—avec deux maisons en briques, à deux étages dessus construites.

2. Un emplacement sis et situé au dit quartier Saint-Louis, connu comme lot officiel, No. 498 du dit quartier, contenant soixante et trois pieds de front sur quatre-vingt-dix pieds de profondeur; borné en front par la rue des Allemands—avec deux maisons en briques à deux étages et autres bâtisses dessus construites.

3. Un lot de terre sis et situé au dit quartier Saint-Louis, connu et désigné comme lot officiel, (No. 700) sept cent, du cadastre du dit quartier, contenant quarante-huit pieds et six pouces de front sur cent vingt-cinq pieds de profondeur; borné en front par la rue Mignonne—avec une maison en pierre et autres bâtisses dessus construites.

4. Un emplacement sis et situé au quartier Sainte-Marie de la dite cité, connu et désignée comme lot officiel No. 214, du cadastre du dit quartier, contenant vingt-quatre pieds trois pouces de front par soixante et seize pieds de profondeur; borné en front par la rue Gain—avec une maison à deux étages et autres bâtisses dessus construites.

5. Deux lots de terre ou emplacements faisant partie d'un terrain connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la Côte Saint-Pierre, de la paroisse de Montréal, et maintenant situé en la paroisse de Notre-Dame de Grâce, comme faisant partie du lot officiel, No. 181 et connu comme les lots 181-66 et 181-67, contenant chacun cinquante pieds de front sur cent vingt pieds six pouces de profondeur—sans bâtisses.

Pour être vendus au bureau du soussigné, No. 15, Place d'Armes, VENDREDI, le DIXIEME jour de MAI prochain, à ONZE heures de l'avant-midi.

LOUIS DUPUY,  
Syndic.

Bureau: No. 15, Place d'Armes,  
Montréal, 6 mars 1878. 1961 2  
[Première publication, 9 mars 1878.]

TEENTH day of APRIL next, at TEN o'clock of the forenoon.

D. LORTIE,  
Assignee.

Office of Wurtele & Lortie,  
51, Bloc Richelieu,  
Dalhousie street, Quebec. 1222  
[First published, 16th February, 1878.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of Abraham St. Antoine, of the city and district of Montreal, contractor and trader, an Insolvent.

**PUBLIC NOTICE** is hereby given that the immovables hereinafter mentioned will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; opposition *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:

1. A lot situate in Saint Louis ward, in the city of Montreal, known as official lot No. 656, of the cadastre of the said ward, measuring twenty four feet in front by one hundred and five feet in dept; bounded in front by Saint Elizabeth street—with two brick houses two storeys high thereon erected.

2. A lot situate and being in Saint Louis ward aforesaid, as lot No. 498 of the said ward, containing sixty three in front by ninety feet in depth; bounded in front by Germans street—with two brick houses, two storeys high and outbuildings thereon erected.

3. A lot of land situate in the said Saint Louis ward, known and designated as official lot number seven hundred (700), on the cadastre of the said ward, measuring forty eight feet six inches in front by one hundred and twenty five feet in depth; bounded in front by Mignonne street—with a stone house and outbuildings thereon erected.

4. A lot situate in Saint Mary's ward of the said city of Montreal, known and designated as official lot No. 214, on the cadastre of the said ward, containing twenty four feet three inches in front by seventy six feet in depth; bounded in front by Gain street—with a two storey house and outbuildings thereon erected.

5. Two lots of land forming part of a lot known and designated on the official plan and book of reference for the Côte Saint Pierre, of the parish of Montreal, and now situate in the parish of Notre Dame de Grâce, as forming part of the official lot No. 181, and known as lots 181-66 and 181-67, measuring each fifty feet in front by one hundred and twenty feet six inches in depth—without buildings.

To be sold at the office of the undersigned, No. 15, Place d'Armes, on FRIDAY, the TENTH day of MAY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

LOUIS DUPUY,  
Assignee.

Office: No. 15, Place d'Armes,  
Montreal, 6th March, 1878. 1962  
[First published, 9th March, 1878.]

ACTE DE FAILLITE DE 1869. 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Alexander H. Lowden, tant individuellement que comme ayant fait affaires en société avec James R. Lowden, à Montréal, comme marchands de bois et entrepreneurs, sous les nom et raison de A. H. Lowden & Cie., faillis.

**A VIS PUBLIC** est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit sera vendu aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistreur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin de distraire, afin d'annuler, afin de charge ou autres oppositions à la vente doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, Merchant's Exchange Building, No. 11, rue Saint-Sacrement, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente, les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

1. Un lopin de terre sis et situé dans la rue Prince Arthur, dans le quartier Saint-Antoine, dans la dite cité de Montréal, formant la partie centre de lot de subdivision soixante-douze du lot dix-huit cent vingt-deux, sur le plan et au livre de renvoi officiels du dit quartier; borné en front par la dite rue Prince Arthur, en arrière par une ruelle de quatorze pieds six pouces de largeur, au sud-ouest par la propriété de William Rodden, écuyer, et au nord-est par la propriété de Josiah Phillip Withers, écuyer, contenant vingt-trois pieds six pouces de front sur la rue Prince Arthur, sur quatre-vingt-dix-sept pieds de profondeur, le tout plus ou moins, mesure anglaise, avec le droit de mitoyenneté dans les murs des pignons joignant la propriété du dit William Rodden et celle du dit Josiah Phillip Withers, aussi le droit de passage au dit acquéreur dans la ruelle en arrière ci-dessus mentionnée, à toujours tant à pieds qu'en voitures—avec une maison en pierre et en brique à deux étages et demi et dépendances sus-érigées, circonstances et appartenances.

Pour être vendu au bureau du syndic, No. 11, rue Saint-Sacrement, dans la cité de Montréal, **MERCREDI**, le **VINGT-QUATRIEME** jour d'**AVRIL** A. D. 1878, à **ONZE** heures de l'avant-midi.

A. B. STEWART,  
Syndic.

Montréal, 21 mars 1878.  
[Première publication, 23 mars 1878.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Dame Seleutia Savage, des cité et district de Montréal, marchande publique, épouse de Lynds H. Decker, gentilhomme, du même lieu, dûment séparée de biens de son dit mari, la dite Dame Seleutia Savage, ci-devant faisant affaires à Montréal susdit et ailleurs, sous les nom et raison de Decker et Compagnie, faillie.

**A VIS PUBLIC** est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistreur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, No. 11, rue

INSOLVENT ACT OF 1869, 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Alexander H. Lowden, individually as having carried on business in co-partnership with James R. Lowden, at Montreal, as lumber merchants and contractors, under the name, style and firm of A. H. Lowden & Co., an Insolvent.

**PUBLIC NOTICE** is hereby given that the immovables hereinafter mentioned will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, Merchant's Exchange Buildings, No. 11, Saint Sacrament street, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:

1. A certain lot of land situate and being in Prince Arthur street, in Saint Antoine ward, in the said city of Montreal, and forming the centre part of subdivision lot seventy two of lot eighteen hundred and twenty two, on the official plan and book of reference of the said ward; bounded in front by Prince Arthur street aforesaid, in rear by a lane of fourteen feet six inches in width, on the south west side by the property of William Rodden, esquire, and on the north east side by the property of Josiah Phillip Withers, esquire, and containing twenty three feet six inches in front on Prince Arthur street, by ninety seven feet in depth, the whole more or less, english measure, with the right of *mitoyenneté* in the gable walls adjoining the property of the said William Rodden and the said Josiah Phillip Withers, as also the right of passage to the said purchaser in the lane in real above mentioned, for ever as well on foot as with horses and vehicles—with a two and a half storey stone and brick house and outbuildings thereon erected, with all and every the numbers and appurtenances thereto belonging.

To be sold at the office of the assignee, No. 11, Saint Sacrament street, in the city of Montreal, on **WEDNESDAY**, the **TWENTY FOURTH** day of **APRIL**, A. D. 1878, at the hour of **ELEVEN** o'clock in the forenoon.

A. B. STEWART,  
Assignee.

Montreal, 21st March, 1878.  
[First published, 23rd March, 1878.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Dame Seleutia Savage, of the city and district of Montreal, public trader (*marchande publique*), wife of Lynds H. Decker, of the same place, gentleman, duly separated from her said husband as to property the said Dame Seleutia Savage, formerly carrying on business at Montreal aforesaid and elsewhere, under the name style and firm of Decker and Company, an Insolvent.

**PUBLIC NOTICE** is hereby given that the undermentioned immovables will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, No. 11, Saint Sacrament street, in the city and district of Montreal,

Saint-Sacrement, dans la cité et district de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Ces cent seize lots de terre sis et situés dans le village de la Côte Saint-Louis, dans la paroisse de Montréal, près de la dite cité de Montréal, formant partie du lot de terre connu et désigné sur le plan et au livre de renvoi officiels du dit village sous le numéro deux cent neuf No. 209, les dits cent seize lots de terre connus et désignés sur le plan officiel qui subdivise le dit lot numéro deux cent neuf No. 209, sous les numéros un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze, treize, quatorze, seize, dix-sept, dix-huit, dix-neuf, vingt, vingt un, vingt deux, vingt-trois, vingt-quatre, vingt-cinq, vingt-six, vingt-sept, vingt-huit, vingt-neuf, trente, trente-un, trente-deux, trente-trois, trente-quatre, trente-cinq, trente-six, trente-sept, trente-huit, trente-neuf, quarante, quarante-un, les deux tiers sud-est du numéro quarante-trois, quarante-six, quarante-sept, la moitié nord ouest du numéro quarante-huit, quarante-neuf, cinquante, cinquante-un, cinquante-deux, cinquante-trois, cinquante quatre, cinquante-cinq, cinquante-sept, cinquante-huit, cinquante-neuf, soixante, soixante-un, soixante-deux, soixante-trois, soixante-quatre, soixante-cinq, soixante-six, soixante-sept, soixante-huit, soixante-neuf, soixante-dix, soixante-onze, soixante-douze, soixante-treize, soixante quatorze, soixante-quinze, soixante-seize, soixante-dix-sept, soixante dix-huit, soixante-dix-neuf, quatre-vingt, quatre-vingt-un, quatre-vingt-trois, quatre-vingt-quatre, quatre-vingt cinq, quatre-vingt-six, quatre-vingt-sept, quatre-vingt-huit, quatre-vingt-neuf, quatre-vingt-dix, quatre-vingt-onze, quatre-vingt-douze, quatre-vingt-treize, quatre-vingt-quatorze, quatre-vingt-quinze, quatre-vingt-seize, quatre-vingt-dix-sept, quatre-vingt-dix-huit, quatre-vingt-dix-neuf, cent, cent un, cent deux, cent trois, cent quatre, cent cinq, cent six, cent sept, cent huit, cent neuf, cent dix, cent onze, cent douze, cent treize, cent quatorze, cent quinze, cent seize, cent dix-sept, cent dix-huit, cent dix-neuf, cent vin t, cent vingt-un et cent vingt-deux, du dit lot numéro deux cent neuf, Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, les deux tiers de 43, 46, 47, la moitié de 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121 et 122 de 209.

Pour être vendus dans la salle réservée pour les affaires de faillite, dans le palais de justice, dans la cité de Montréal, SAMEDI, le VINGT-CINQUIEME jour de MAI prochain, à DIX heures du matin.

ALEX. MOFFAT,

Syndic.

Montréal, 21 mars 1878.

[Première publication, 23 mars 1878]

## Ratifications.

Province de Québec, } Cour Supérieure.  
District de Montréal. } No. 1849.

*Ex-parte* :—L'Honorable Henri Gédéon Malhiot, avocat et Conseil de la Reine, résidant en la cité de Trois-Rivières; L'Honorable George Irvine, avocat et Conseil de la Reine, et L'Honorable Eugène Chénic, Sénateur, ces deux derniers résidant en la cité de Québec; Commissaires du

5

previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

Those one hundred and sixteen lots of land situate lying and being in the village of Côte Saint Louis, in the parish of Montreal, near the said city of Montreal, forming part of the lot of land known and distinguished on the official plan and in the book of reference of the said village by the number two hundred and nine (209), said one hundred and sixteen lots of land are known and distinguished on the official plan, subdividing said lot number two hundred and nine No. 209, by the numbers one, two, three, four, five, six, seven, eight, nine, ten, eleven, twelve, thirteen fourteen, sixteen, seventeen, eighteen, nineteen, twenty, twenty one, twenty two, twenty three, twenty four, twenty five, twenty six, twenty seven, twenty eight, twenty nine, thirty, thirty one, thirty two, thirty three, thirty four, thirty five, thirty six, thirty seven, thirty eight, thirty nine, forty, forty one, the south east, two thirds of forty three, forty six, forty seven, the north west half of forty eight, forty nine, fifty, fifty one, fifty two, fifty three, fifty four, fifty five, fifty seven, fifty eight, fifty nine, sixty, sixty one, sixty two, sixty three, sixty four, sixty five, sixty six, sixty seven, sixty eight, sixty nine, seventy, seventy one, seventy two, seventy three, seventy four, seventy five, seventy six, seventy seven, seventy eight, seventy nine, eighty, eighty one, eighty three, eighty four, eighty five, eighty six, eighty seven, eighty eight, eighty nine, ninety, ninety one, ninety two, ninety three, ninety four, ninety five, ninety six, ninety seven, ninety eight, ninety nine, one hundred, one hundred and one, one hundred and two, one hundred and three, one hundred and four, one hundred and five, one hundred and six, one hundred and seven, one hundred and eight, one hundred and nine, one hundred and ten, one hundred and eleven, one hundred and twelve, one hundred and thirteen, one hundred and fourteen, one hundred and fifteen, one hundred and sixteen, one hundred and seventeen, one hundred and eighteen, one hundred and nineteen, one hundred and twenty, one hundred and twenty one and one hundred and twenty two of said lot number two hundred and nine, Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, two thirds of 43, 46, 47, one half of 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121 and 122 of 209.

To be sold in the room, in the court house, in the city of Montreal set apart for proceedings in insolvency, on SATURDAY, the TWENTY FIFTH day of MAY next, at TEN o'clock forenoon.

ALEX. MOFFAT,

Assignee,

Montréal, 21st March, 1878.

[First published, 23rd March, 1878.]

## Ratifications.

Province of Québec, } Superior Court.  
District of Montreal. } No. 1849.

*Ex-parte* :—The Honorable Henri Gédéon Malhiot, advocate and Queen's Counsel, residing in the city of Three Rivers; The Honorable George Irvine, advocate and Queen's Counsel, and the Honorable Eugène Chénic, Senator, these two latter residing in the city of Québec; Commis-

Chemin de Fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental, nommés à cette charge sous l'autorité de l'acte de la Législature de Québec, 39 Victoria, chap. II, intitulé : "Acte relatif à la construction du chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental ;"

Requérants pour ratification,  
et

George L. Perry,

Exproprié.

Avis est par les présentes donné au public qu'il a été déposé au Greffe du Protonotaire de la Cour Supérieure du district de Montréal, une *sentence arbitrale*, en date du vingt-deux juin mil huit cent soixante et dix-sept, rendue sous l'autorité de l'acte des chemins de fer de Québec 1869, par Damase Masson, Joseph Edouard Guilbault et Narcisse Larue, arbitres nommés en vertu du dit acte, pour estimer et fixer la compensation à être payée à George L. Perry, commerçant, de la cité de Montréal, pour un terrain désigné et décrit comme suit, à l'avis d'expropriation à lui signifié, savoir : "Un terrain contenant quatre-vingt pieds de largeur sur trois cent quatre-vingt-six pieds de longueur, mesure anglaise, formant une superficie de quatre-vingt-trois perches, mesure française, et marqué sur le plan de location et livre de renvoi du Chemin de Fer de Colonisation du Nord de Montréal, comme numéro trente-deux, division numéro un, section numéro un à être pris partie du numéro cadastral deux cent quatre-vingt-six et partie du numéro cinq cent quatre, de la paroisse du Sault au Récollet, district de Montréal," le dit terrain possédé par le dit George L. Perry, lors du dépôt fait des plans de location et livres de renvois du dit Chemin de Fer de Colonisation du Nord de Montréal.

Et toutes personnes qui auraient ou prétendraient avoir quelque privilège ou hypothèque en vertu d'aucun titre, ou par quelque moyen que ce soit sur le susdit terrain lors et au temps du dépôt ainsi fait des dits plans de location et livres de renvois du dit Chemin de Fer de Colonisation du Nord de Montréal, sont notifiées qu'il sera présenté à la dite Cour Supérieure, siégeant à Montréal, le dix-huitième jour d'avril prochain, une demande en ratification de la susdite sentence arbitrale, et à moins que leurs réclamations ne soient de celles que le Régistrateur des hypothèques est tenu par les dispositions du chapitre trente-six des Statuts Refondus pour le Bas-Canada, de mentionner dans son certificat à être produit, les dites personnes sont par les présentes requises de signifier leurs oppositions à la dite ratification et de les produire au Greffe du dit Protonotaire, huit jours au moins avant le dit dix-huit d'avril prochain, à défaut de quoi elles seront pour toujours déchuës du droit de ce faire.

Greffe du Protonotaire, }  
Montréal, 26 novembre 1877. }  
HUBERT, HONEY & GENDRON,  
P. C. S.  
DEBELLEFEUILLE & TURGEON,  
8949 3 Procureurs des Requérants.

sioners of the Quebec, Montreal, Ottawa and Occidental Railway, named and appointed to that office under the authority of the Act of the Legislature of Quebec, 39th Victoria, chapter II, intituled : "An act respecting the construction of "The Quebec, Montreal, Ottawa and Occidental Railway ;"

Petitioners for ratification,  
and

George L. Perry,

Party expropriated.

Public notice is hereby given that there has been lodged in the office of the Prothonotary of the Superior Court of the district of Montreal, an arbitration award, *sentence arbitrale*, of date the twenty second of June, one thousand eight hundred and seventy seven, rendered under the authority of the Quebec Railway Act 1869, by Damase Masson, Joseph Edouard Guilbault and Narcisse Larue, arbitrators named in virtue of said act, to estimate, value and determine the compensation to be paid to George L. Perry, of the city of Montreal, trader, for a piece of land mentioned and described as follows, in the notice of expropriation served upon the said Perry, to wit : "That piece of land containing eighty feet wide by three hundred and eighty six feet long, english measure, making a total area of eighty three perches, french measure, and designated on the location plan and book of reference of the Montreal Northern Colonization Railway Company under number thirty two, division number one, section number one to be taken partly out of the cadastral number two hundred and eighty six and partly out of number five hundred and four, of the parish of Sault au Recollet, district of Montreal," and possessed the said piece of land by said George L. Perry, at the date of the deposit of the plans of location and books of reference of the said Montreal Northern Colonization Railway.

And all persons who have or claim to have any privilege or hypothec under any title or by any means whatsoever, in or upon the said piece of land at the time of the deposit so made of the said plans of location and books of reference of the said Montreal Northern Colonization Railway Company, are hereby notified that application will be made to the said Superior Court, sitting at Montreal, on the eighteenth day of April next, for a judgment of confirmation of the above mentioned arbitration award, *sentence arbitrale*; and that unless their claims are such as the registrar of hypothecs, is bound by the provisions of chapter thirty six of the Consolidated Statutes for Lower Canada, to include in his certificate to be filed in virtue of the said act, they are hereby required to signify in writing their oppositions and file the same in the office of the said Prothonotary, eight days at least before the said eighteenth of April next, in default of which they shall be forever foreclosed from the right of so doing.

Prothonotary's Office,  
Montreal, 26th November, 1877. }  
HUBERT, HONEY & GENDRON,  
P. S. C.  
DEBELLEFEUILLE & TURGEON,  
8950 Attornies for Petitioners

## Ventes par le Shérif.—Arthabaska.

**A**VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin

## Sheriff's Sales.—Arthabaska.

**P**UBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to

d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref

**FIERI FACIAS.**

*Cour de Circuit—District d'Arthabaska.*

Arthabaska, à savoir: } **WILFRID LAURIER,**  
No. 805. } Demandeur; contre  
**PATRICK IVERS,** Défendeur.

1. La moitié sud-est de la moitié nord-est du lot de terre numéro vingt-sept, du cinquième rang du township de Tingwick.

2. La moitié sud-ouest du lot de terre numéro vingt-cinq, du cinquième rang du dit township de Tingwick.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement du comté d'Arthabaska, à Arthabaskaville, le TRENTIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le second jour d'octobre prochain.

**CHARLES J. POWELL,**

Bureau du Shérif, Député Shérif,  
Arthabaskaville, 28 mars 1878. 2631

[Première publication, 30 mars 1878.]

**FIERI FACIAS.**

*Cour Supérieure—District d'Arthabaska.*

Arthabaska, à savoir: } **A. SOCIETE PERMA-**  
No. 10. } **NENTE DE CON-**  
**STRUCTION DU DISTRICT D'ARTHABASKA,**  
Demanderesse; contre **JAMES D. ARMSTRONG,**  
Défendeur.

1. Une étendue de terre formant partie du lot numéro quatorze, dans le dixième rang du canton de Durham, étant un emplacement, et borné comme suit: en front au nord-est par le chemin de front du dixième rang, en arrière au sud-ouest par la propriété de Asa Leighton ou ses représentants, d'un côté au nord-ouest par la terre de James McCormick, et de l'autre côté au sud-est par le chemin du centre—avec deux maisons et une grange sus-érigées.

2. Cette étendue de terre sise et située dans le dit canton de Durham, faisant partie du lot numéro quatorze, dans le dixième rang du dit canton, contenant cent vingt pieds de profondeur par une largeur de soixante pieds de front et vingt-huit pieds en arrière; et borné au nord par le chemin de front, à l'est partie par le dit James D. Armstrong et partie par un nommé Côté, et un nommé Bousquet, au sud par le Révérend Thomas Quinn, et à l'ouest par le lot de l'église épiscopale—avec un magasin, maison et autres bâtisses sus-érigées.

3. La partie nord-est du lot numéro deux, dans le douzième rang des lots du canton de Durham, contenant cent cinquante acres de terre, plus ou moins, étant le résidu du dit lot; borné d'un bout par les terres du onzième rang, de l'autre bout par un nommé Church, d'un côté par la ligne qui divise le dit lot du lot numéro un, et en arrière par la ligne qui divise le dit lot du lot numéro trois—ensemble avec les bâtisses sus-érigées et améliorations faites.

4. La moitié nord-ouest du lot numéro treize, dans le dixième rang des lots dans le dit canton de Durham, contenant cent acres en superficie, plus ou moins—avec une grange sus-érigée.

Pour être vendues au bureau du registrateur, du comté de Drummond, à Drummondville, le PREMIER jour d'AOUT prochain, à DEUX heures de l'après-midi. Le dit bref rapportable le dixième jour d'aout prochain.

**CHARLES J. POWELL,**

Bureau du Shérif, Député Shérif,  
Arthabaskaville, 29 mars 1878. 2629

[Première publication, 30 mars 1878.]

the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

**FIERI FACIAS.**

*Circuit Court—District of Arthabaska.*

Arthabaska, to wit: } **WILFRID LAURIER,**  
No. 805. } Plaintiff; against **PA-**  
**TRICK IVERS,** Défendeur.

1. The south east half of the north east half of lot of land number twenty seven, in the fifth range of the township of Tingwick.

2. The south west half of lot of land number twenty five, in the fifth range of the said township of Tingwick.

To be sold at the registry office of the county of Arthabaska, at Arthabaskaville, on the THIRTIETH day of SEPTEMBER next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the second day of October next.

**CHARLES J. POWELL,**

Sheriff's Office, Deputy Sheriff,  
Arthabaskaville, 28th March, 1878. 2632

[First published, 30th March, 1878.]

**FIERI FACIAS.**

*Superior Court—District of Arthabaska.*

Arthabaska, to wit: } **THE PERMANENT**  
No. 10. } **BUILDING SOCIETY,**  
**OF THE DISTRICT OF ARTHABASKA,** Plain-  
tiffs; against **JAMES D. ARMSTRONG,** Defen-  
dant.

1. A parcel of land forming part of lot number fourteen, in the tenth range of the township of Durham, being an emplacement, and bounded as follows: in front to the north east by the front road of the tenth range, in rear to the south west by the property of Asa Leighton or his representatives, on one side to the north west by the land of James McCormick, and on the other side to the south east by the centre road—with two houses and a barn thereon erected.

2. That certain tract or parcel of land situate and being in the said township of Durham, forming part and portion of the lot number fourteen, in the tenth range of the said township, containing one hundred and twenty feet in depth by a width of sixty feet in front and twenty eight feet in rear; and bounded on the north by the front road, on the east partly by the said James D. Armstrong and partly by one Côté and one Bousquet, on the south by the Reverend Thomas Quinn, and on the west by the episcopal church lot—with store, house and other buildings thereon.

3. The north east portion of lot number two, in the twelfth range of lots of the township of Durham, containing one hundred and fifty acres of land, more or less, being the remainder of said lot; bounded on one end by the lands of the eleventh range, on the other end by one Church; on one side by the line dividing the said lot from lot number one, and in rear by the line dividing the said lot from lot number three—together with the buildings and improvements thereon.

4. The north west half of lot number thirteen, in the tenth range of lots in the said township of Durham, containing one hundred acres in superficies, more or less—with a barn thereon.

To be sold at the registry office, of the county of Drummond, at Drummondville, on the FIRST day of AUGUST next, at TWO of the clock in the afternoon. The said writ returnable on the tenth day of August next.

**CHARLES J. POWELL,**

Sheriff's Office, Deputy Sheriff,  
Arthabaskaville, 29th March, 1878. 3430

[First published, 30th March, 1878.]

## Ventes par le Shérif.—Beauce.

**A**VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.  
District de Beauce.

Beauce, à savoir: } **N**AZAIRE PLANTE, De-  
No. 1269 A. D. 1876. } mandeur; vs. FRAN-  
ÇOIS VERRAULT, Défendeur.

Un terrain sis et situé en la paroisse de Saint-Frédéric, rang Saint-Louis, d'un arpent de front sur trois arpents de profondeur; borné en avant par le chemin de front, en arrière et du côté sud-ouest par le terrain des représentants de feu Charles Verrault, et d'autre côté au nord-est par celui de Thomas Lagueux—avec la maison et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances; du quel terrain il y a à distraire un emplacement de deux perches et demie de front sur cinq perches de profondeur, appartenant à Paul Lagueux—circonstances et dépendances.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Frédéric, le DEUXIÈME jour d'AOUT prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-sixième jour d'août prochain.

T. J. TASCHEREAU,  
Bureau du Shérif, Shérif.  
Saint-Joseph, Beauce, 27 mars 1878. 2717  
[Première publication, 30 mars 1878.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.  
Cour de Circuit—District de Québec.

{ **A**NTOINE CARRIER,  
écuyer, Demandeur; contre  
BENONI GROLEAU, Défendeur, savoir:

Une terre située en le deuxième rang du township de Tring, partie du numéro vingt-huit, de deux arpents de front sur vingt-cinq arpents de profondeur; bornée en avant et en arrière par les lignes du dit rang, d'un côté au sud-est par la terre de Magloire Cliche, et d'autre côté au nord-ouest par celle de Sévère Groleau—circonstances et dépendances.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté de Beauce, en la paroisse Saint-François de la Beauce, le VINGT-HUITIÈME jour de MAI prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le troisième jour de juin prochain,

T. J. TASCHEREAU,  
Bureau du Shérif, Shérif.  
Saint-Joseph, Beauce, 19 janvier 1878. 623 2  
[Première publication, 26 janvier 1878.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.  
Cour Supérieure—District de Beauce.

Beauce, à savoir: } **H**ENRI JULES JUCHE-  
No. 775, A. D. 1877. } **H**ENRI JULES JUCHE-  
écuyer, magistrat de district, Demandeur; contre  
LEON DUPUIS dit GILBERT, maître cordonnier,  
Défendeur.

1. Un certain terrain situé en la paroisse de Sainte-Marie de la Beauce, premier rang, côté nord-est de la rivière Chaudière, et au nord-est du chemin Royal, de deux arpents et demi de

## Sheriff's Sales.—Beauce.

**P**UBLIC NOTICE is hereby given that the un-dermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.  
District of Beauce.

Beauce, to wit: } **N**AZAIRE PLANTE,  
No. 1269 A. D. 1876. } Plaintiff; vs. FRAN-  
ÇOIS VERRAULT, Defendant.

A lot situate in the parish of Saint Frederic, Saint Louis range, of one arpent in front by three arpents in depth; bounded in front by the front road, in rear and on the south west side by the property belonging to the representatives of the late Charles Verrault, and on the other side to the north east by the property of Thomas Lagueux—with the house and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies; reserving therefrom a lot of two perches and a half in front by five perches in depth, belonging to Paul Lagueux—circumstances and dependencies.

To be sold at the door of the parochial church of Saint Frederic, on the SECOND day of AUGUST next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable the twenty sixth day of August next.

T. J. TASCHEREAU,  
Sheriff's Office, Sheriff.  
Saint Joseph, Beauce, 27th March, 1878. 2718  
[First published, 30th March, 1878.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.  
Circuit Court—District of Quebec.

{ **A**NTOINE CARRIER,  
esquire, Plaintiff; against  
BENONI GROLEAU, Defendant, to wit:

A land situate in the second range of the township of Tring, being part of lot number twenty eight, of two arpents in front by twenty five arpents in depth; bounded in front and rear by the range lines, on one side to the south east by Magloire Cliche's property, and on the other side to the north west by Sévère Groleau's—circumstances and dependencies.

To be sold at the registry office for the county of Beauce, in the parish of Saint François de la Beauce, on the TWENTY EIGHTH day of MAY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the third day of June next.

T. J. TASCHEREAU,  
Sheriff's Office, Sheriff.  
Saint Joseph, Beauce, 19th January, 1878. 624  
[First published, 26th January, 1878.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.  
Superior Court—District of Beauce.

Beauce, to wit: } **H**ENRI JULES JUCHE-  
No. 775, A. D. 1877. } **H**ENRI JULES JUCHE-  
esquire, district magistrate, Plaintiff; against  
LEON DUPUIS dit GILBERT, master shoemaker,  
Defendant.

1. A certain lot of land situate in the parish of Sainte Marie de la Beauce, first range, north east side of the river Chaudière, and north east of the Queen's highway, of two arpents and a half in

front sur cinq arpents et demi environ de profondeur; borné en front vers le sud-ouest au chemin Royal, en arrière au terrain de Dame Louis Blanchet représentant Ulric Bilodeau, du côté sud-est à une route appartenant à la dite Dame Louis Blanchet, et du côté nord-ouest partie au terrain de Jean-Bte. Veilleux et partie à celui ci-après désigné—avec la maison et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

2. Un autre terrain situé en la dite paroisse de Sainte-Marie de la Beauce, au premier rang nord-est de la dite rivière Chaudière, de cent cinquante-cinq pieds de front sur deux cent quarante-deux pieds de profondeur, sans garantie de mesure précise, tant en front qu'en profondeur; lequel terrain est borné en avant vers le sud-ouest au chemin Royal, en arrière vers le nord-est au terrain de Jean Veilleux, d'un côté vers le sud-est au terrain premièrement désigné, et d'autre côté vers le nord-ouest à celui de Dame veuve Jean Morency, sur lequel terrain il y a à distraire les trois emplacements suivants: 1o Celui de Joseph Gagnon, qui a quarante un pieds de front sur soixante pieds de profondeur; 2o Celui de Joseph Bourque, qui a quarante pieds de front sur soixante-pieds de profondeur; 3o Celui d'Etienne Roy, qui a aussi quarante pieds de front sur soixante pieds de profondeur, avec aussi la réserve d'une route projetée entre les emplacements, des dits Joseph Gagnon et Joseph Bourque, et tel que mentionné aux actes de vente de ces emplacements.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de Sainte-Marie de la Beauce, le SEIZIEME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quatrième jour de mai prochain.

T. J. TASCHEREAU,

Bureau du Shérif, Shérif.  
Saint-Joseph, Beauce,  
10 décembre 1877. 8829 3  
[Première publication, 15 décembre 1877.]

front by five arpents or and a half or thereabouts in depth; bounded in front to the south west by the Queen's highway, in rear by the property of Dame Louis Blanchet representing Ulric Bilodeau, on the south east side by a by-road belonging to the said Dame Louis Blanchet, and on the north west side partly by the property of Jean Bte. Veilleux and partly by the one hereinafter described—with the house and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies.

2. Another lot situate in the said parish of Sainte Marie de la Beauce, in the first range north east of the said river Chaudiere, of one hundred and fifty five feet in front by two hundred and forty two feet in depth, without warranty as to precise measurement, for the frontage or depth; which said land is bounded in front to the south west by the Queen's highway, in rear to the north east by the property of Jean Veilleux, on one side to the south east by the property firstly above described, and on the other side to the north west by Mrs. widow Jean Morency's property, from which there must be reserved the following lots: 1o. The property of Joseph Gagnon, measuring forty one feet in front by sixty feet in depth; 2o. Joseph Bourque's property, measuring forty feet in front by sixty feet in depth; 3o. Etienne Roy's property, also measuring forty feet in front by sixty feet in depth, also reserving a projected road between the lots belonging to the said Joseph Gagnon and Joseph Bourque, and such as mentioned in the deeds of sale of the said lots.

To be sold at the church door of the said parish of Sainte Marie de la Beauce, on the SIXTEENTH day of APRIL next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the fourth day of May next.

T. J. TASCHEREAU,

Sheriff's Office, Sheriff.  
Saint Joseph, Beauce,  
10th December, 1877. 8830  
[First published, 15th December, 1877.]

## Ventes par le Shérif—Beauharnois.

**AVIS PUBLIC** est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charger, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Beauharnois, à savoir: } JULIUS SCRIVER,  
No. 524. } Demandeur; contre  
ERIC LÉRIGÉE dit LAPLANTE, Défendeur.

1. La partie ouest du numéro cent quatre-vingt-dix-sept, du cinquième rang du township de Havelock, contenant trois arpents de largeur sur vingt acres de longueur, plus ou moins, borné comme suit: en front au nord par le chemin public, en profondeur au sud par les terres du quatrième rang du dit township, du côté ouest par la terre de Néré Poissant, et du côté est par la terre de Louis Bolduc, et le morceau ci-après décrit.

2. Une autre partie du dit lot numéro cent quatre-vingt-dix-sept, connue et désignée comme étant la deventure de la moitié est du dit lot, con-

## Sheriff's Sales.—Beauharnois.

**PUBLIC NOTICE** is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charger, or other oppositions* to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Beauharnois, to wit: } JULIUS SCRIVER, Plain-  
No. 524. } tiff; against ERIC LÉRIGÉE dit LAPLANTE, Defendant.

1. The west half of number one hundred and ninety seven, of the fifth range of township Havelock, containing three arpents in width by twenty acres in length, more or less, bounded as follows: in front to the north by the main road, in rear to the south by the lands of the fourth range of the said township, on the west side by Néré Poissant's property, and on the east side by Louis Bolduc's property, and the piece hereinafter described.

2. Another portion of the said lot number one hundred and ninety seven, known and designated as the front of the east half of the said lot, mea-

tenant environ huit arpents de largeur sur douze arpents de demi de longueur; bornée comme suit: en front au nord par le chemin public, au sud par le terrain de Louis Bolduc, à l'ouest par la motte de terre et dessus désignée, et à l'est par le terrain occupé par Joseph Poupard.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté de Huntingdon, au village de Huntingdon, le TROISIEME jour d'AOUT prochain, à DEUX heures de l'après-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour d'août prochain.

L. HAINAULT,  
Beauharnois, 20 mars 1878. Sheriff.  
[Première publication, 30 mars 1878. 2563]

**FIERI FACIAS**

Cour de Circuit—District de Beauharnois.  
Beauharnois, à savoir: } PHILIP LYNCH et  
No. 2549. } autres, Demandeurs;  
contre LOUIS LEDUC, fils de Basile, Défendeur.

Un emplacement situé dans la ville de Salaberry de Valleyfield; borné en front par le chemin de la Reine, en profondeur par le petit canal des Manufactures, du côté nord-est par Isidore Laroque, et d'autre côté par Herménégilde Chevallier représentant François Lalonde—avec une maison et une écurie dessus construites.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Sainte-Cécile, le VINGT-NEUVIEME jour de MAI prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le dix-septième jour de juin prochain.

L. HAINAULT,  
Beauharnois, 19 janvier 1878. Sheriff.  
[Première publication, 26 janvier 1878.] 635

surung about eight arpents in width by twelve arpents and a half in length, bounded as follows: in front to the north by the main road, on the south by Louis Bolduc's property, on the west by the piece of land hereinabove described, and on the east by the land occupied by Joseph Poupard.

To be sold at the registry office of the county of Huntingdon, in the village of Huntingdon, on the THIRD day of AUGUST next, at TWO o'clock in the afternoon. The said writ returnable on the twentieth day of August next.

L. HAINAULT,  
Beauharnois, 20th March, 1878. Sheriff.  
[First published, 30th March, 1878.] 2564

**FIERI FACIAS**

Circuit Court—District of Beauharnois.  
Beauharnois, to wit: } PHILIP LYNCH and  
No. 2549. } Others, Plaintiffs; against  
LOUIS LEDUC, son of Basile, Defendant.

A lot situate in the town of Salaberry de Valleyfield; bounded in front by the Queen's highway, in rear by Le petit canal des Manufactures, on the north east side by Isidore Laroque, and on the other side by Herménégilde Chevallier representing François Lalonde—with a house and a shed thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Sainte-Cécile, on the TWENTY-NINTH day of MAY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the seventeenth day of June next.

L. HAINAULT,  
Beauharnois, 19th January, 1878. Sheriff.  
[First published, 26th January, 1878.] 636

**Ventes par le Shérif.—Bedford**

**AVIS PUBLIC** est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis, et seront vendus aux temps et lieux respectivement que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registraire n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charger ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du bref.

**FIERI FACIAS**

Cour de Circuit—District de Bedford  
Bedford, à savoir: } GEORGE E. DYER, De-  
No. 9202. } mandeur; contre les terres  
et tenements de F. XAVIER GAMACHE et al, Défendeurs.

Comme appartenant à F. Xavier Gamache, un des dits défendeurs.

Une certaine étendue de terre sise et située dans le canton de Bolton, dans le comté de Brome, et district de Bedford, connue et désignée comme la partie sud-est du lot numéro un, dans le huitième rang des lots du dit canton, la dite partie du lot qui est supposée contenir cent trente acres de terre en superficies, plus ou moins, est bornée comme suit: au nord par le chemin Magog, passant à travers la dit lot, à l'est par la ligne de concession, au sud par la partie du lot numéro deux dans le dit huitième rang, et à l'ouest par la partie du même lot, appartenant à L. W. Phisfield, (à l'exception cependant de dix acres en superficies à distraire du coin nord-est d'icelle, étant de sixante perches de nord au sud, mesurant du dit chemin et s'étendant à l'ouest assez loin pour former les dits dix acres vendus à Thomas Perdue)—ensemble

**Sheriff's Sales.—Bedford.**

**PUBLIC NOTICE** is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charger, or other oppositions* to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

**FIERI FACIAS**

Circuit Court—District of Bedford.  
Bedford, to wit: } GEORGE E. DYER, Plaintiff;  
No. 9202. } G against the lands and tenements of F. XAVIER GAMACHE et al., Defendants.

As belonging to F. Xavier Gamache, one of the said defendants.

A certain piece, tract and parcel of land lying, being and situate in the township of Bolton, in the county of Brome, and district of Bedford, known and distinguished as the south east part of lot number one, in the eighth range of lots of the said township, the said part of lot which is supposed to be and contain one hundred and thirty acres of land in superficies, be the same, more or less, is bounded as follows: northerly by the Magog road, running through the said lot, easterly by the concession line, southerly by part of lot number two in the said eighth range, and west by part of the same lot owned by L. W. Phisfield, (saving and excepting however from the said part of lot, ten superficial acres measured off, of the north east corner thereof, being to be sixty rods from north to south, measuring from said road and extending

avec toutes les appartenances qui s'y trouvent.

Pour être vendue au bureau du registraire pour le comté de Brôme, à Knowlton, dans le canton de Brôme, et district de Bedford, MERCREDI, le DIX-SEPTIEME jour d'AVRIL prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-septième jour d'avril prochain.

P. COWAN, Shérif.  
Bureau du Shérif, Shérif.  
Sweetsburg, 10 décembre 1877. 8801 3  
[Première publication, 15 décembre 1877.]

**FIERI FACIAS.**

*Cour Supérieure pour le Bas-Canada.—District de Bedford.*

Bedford, à savoir : } MARCEL POIRIER et uxoz,  
No. 2099. } Demandeurs; contre les  
terres et tenements de LADISLAS MARTIN, Défendeur.

Une étendue de terre située dans la paroisse de Saint-Damien, dans le canton de Stanbridge, district de Bedford, formant partie du lot numéro neuf, dans le dixième rang des lots du dit canton de Stanbridge, contenant cinq acres de front sur environ onze acres de profondeur, plus ou moins; bornée en front à l'ouest par le chemin public, en arrière à l'est par Joseph Cyrr, joignant au sud à Joseph Duchaneau, et au nord à Thédule Ménard—sans bâtisses.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté de Missisquoi, à Bedford, dans le canton de Stanbridge, district de Bedford, JEUDI, le ONZIEME jour d'AVRIL prochain, à UNE heure de l'après-midi. Le dit bref rapportable le quinzième jour d'avril prochain.

P. COWAN, Shérif.  
Bureau du Shérif, Shérif.  
Sweetsburgh, 4 décembre 1877. 8711 3  
[Première publication, 7 décembre 1877.]

**FIERI FACIAS.**

*Cour Supérieure—District de Bedford.*

Bedford, à savoir : } JEAN-BAPTISTE MORIN,  
No. 2079. } Demandeur; contre les  
terres et tenements de JOSEPH VACHER, Défendeur.

Un certain morceau de terre situé dans le canton de Shefford, dans le district de Bedford, formant partie du lot numéro vingt-trois, dans le onzième rang du dit canton, contenant deux acres et demie de front sur la profondeur du dit lot; borné en front par le chemin du dit rang, en arrière par le dixième rang, d'un côté par le lot numéro vingt-deux, et de l'autre côté par Joseph Lavallée—avec une maison et autres bâtisses sus-érigées.

Pour être vendu au bureau du registraire pour le comté de Shefford, à Waterloo, dans le canton de Shefford et district de Bedford, JEUDI, le DIX-HUITIEME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-septième jour d'avril prochain.

P. COWAN, Shérif.  
Bureau du Shérif, Shérif.  
Sweetsburgh, 10 décembre 1877. 8803 3  
[Première publication, 15 décembre 1877.]

**FIERI FACIAS.**

*Cour Supérieure—District de Bedford.*

Bedford, à savoir : } ANDRÉ FONTAINE, De-  
No. 1995. } mandeur; contre les  
terres et tenements de FRANÇOIS PATENEAU-DE, Défendeur.

1. Le quart sud-ouest du lot numéro cinq, dans le sixième rang des lots du canton de Stukely, dans le district de Bedford, supposé contenir cinquante acres de terre en superficie, plus ou moins—ensemble avec les bâtisses sus-érigées et améliorations faites.

west far enough to form the said ten acres sold to Thomas Perdue—together with all the appurtenances thereunto belonging.

To be sold at the office of the registrar for the county of Brome, at Knowlton, in the township of Brome, and district of Bedford, on WEDNESDAY, the SEVENTEENTH day of APRIL next, at the hour of ELEVEN of the clock of the forenoon. The said writ returnable the twenty seventh day of April next.

P. COWAN, Shérif.  
Sheriff's Office, Shérif.  
Sweetsburgh, 10th December, 1877. 8802  
[First published, 15th December, 1877.]

**FIERI FACIAS.**

*Superior Court for Lower Canada—District of Bedford.*

Bedford, to wit : } MARCEL POIRIER et uxoz.,  
No. 2099. } Plaintiffs; against the lands  
and tenements of LADISLAS MARTIN, Defendant.

A piece or parcel of land situate in the parish of Saint Damien, in the township of Stanbridge, and district of Bedford, forming part of lot number nine, in the tenth range of lots of the said township of Stanbridge, containing five acres in front by about eleven acres in depth, more or less; bounded in front to the west by the highway, in rear to the east by Joseph Cyrr, joining on the south side to Joseph Duchaneau, and to the north side Thedule Menard—without buildings.

To be sold at the office of the registrar for the county of Missisquoi, at Bedford, in the township of Stanbridge, and district of Bedford, on THURSDAY, the ELEVENTH day of APRIL next, at the hour of ONE of the clock of the afternoon. The said writ returnable the fifteenth day of April next.

P. COWAN, Shérif.  
Sheriff's Office, Shérif.  
Sweetsburgh, 4th December, 1877. 8712  
[First published, 7th December, 1877.]

**FIERI FACIAS.**

*Superior Court—District of Bedford.*

Bedford, to wit : } JEAN-BAPTISTE MORIN,  
No. 2079. } Plaintiff; against the lands  
and tenements of JOSEPH VACHER, Defendant.

A certain piece of land situated in the township of Shefford, in the district of Bedford, forming part of lot number twenty three, in the eleventh range of the said township, containing two and one half acres in front by the depth of the said lot; bounded in front by the road of said range, in rear by the tenth range, on one side by lot number twenty two, and on the other side by Joseph Lavallée—with a house and other buildings thereon erected.

To be sold at the office of the registrar for the county of Shefford, at Waterloo, in the township of Shefford and district of Bedford, on THURSDAY, the EIGHTEENTH day of APRIL next, at the hour of TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable the twenty seventh day of April next.

P. COWAN, Shérif.  
Sheriff's Office, Shérif.  
Sweetsburgh, 10th December, 1877. 8804  
[First published, 15th December, 1877.]

**FIERI FACIAS.**

*Superior Court—District of Bedford.*

Bedford, to wit : } ANDRÉ FONTAINE, Plain-  
No. 1995. } tiff; against the lands and  
tenements of FRANÇOIS PATENEAU-DE, Defendant.

1. The south west quarter of lot number five, in the sixth range of lots in the township of Stukely, in the district of Bedford, supposed to contain fifty acres of land in superficies, be the same, more or less—together with the buildings and improvements erected and made thereon.

2. Le quart nord-ouest du lot numéro quatre, dans le cinquième rang des lots du dit canton de Stukely, supposé contenir cinquante acres de terre en superficie, plus ou moins—avec les améliorations faites.

Pour être vendus au bureau du registraire pour le comté de Shefford, à Waterloo, dans le canton de Shefford, et district de Bedford, JEUDI, le DIX-HUITIÈME jour d'AVRIL prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-septième jour d'avril prochain.

P. COWAN,  
Shérif.  
Bureau du Shérif, 8805 3  
Sweetsburgh, 10 décembre 1877.  
[Première publication, 15 décembre 1877.]

**FIERI FACIAS.**

*Cour Supérieure—District de Saint-Hyacinthe.*  
Bedford, à savoir : } LA BANQUE DE SAINT  
No. 1989. } L'HYACINTHE, Deman-  
dresse ; contre les terres d'ALEXANDRE BOS-  
QUI, Défendeur.

Premièrement.—La moitié nord-ouest du lot numéro dix-huit, dans le septième rang des lots du canton de Milton, dans le district de Bedford, contenant environ cinq arpents de front par environ vingt-cinq acres de profondeur ; borné en front par le chemin de front du septième rang, d'un côté par Hypolite Brien dit Desrochers, et de l'autre côté par Octave Desgimiers—sans bâtisses.

Deuxièmement.—Un morceau de terre étant partie du lot numéro sept, dans le neuvième rang du dit canton de Milton, contenant un demi arpent de front, par trois arpents de profondeur ; borné en front par le chemin de front du dit rang, en profondeur et du côté ouest par Louis Meunier, et du côté est partie par Antoine Lamothe et partie par Narcisse Bolduc—avec les bâtisses sus-érigées.

Pour être vendus au bureau du registraire du comté de Shefford, à Waterloo, dans le canton de Shefford et district de Bedford, MERCREDI, le VINGT-NEUVIÈME jour de MAI prochain, à UNE heure de l'après-midi. Le dit bref rapportable le premier jour de juin prochain.

P. COWAN,  
Shérif.  
Bureau du Shérif, 643 2  
Sweetsburg, 21 janvier 1878.  
[Première publication, 26 janvier 1878.]

**FIERI FACIAS.**

*Cour Supérieure—District de Bedford.*  
Bedford, à savoir : } ASHER S. THOMPSON,  
No. 2070. } Demandeur ; contre les  
terres et tenements de DAME CHARLOTTE  
SIMPSON, Défenderesse.

Toutes ces étendues de terre sises et situées dans le village de Waterloo, dans le comté de Shefford, dans le district de Bedford, connues et désignées.

Premièrement.—Comme lot de village numéro neuf (9), de l'addition de la propriété de Madame Robinson, au dit village de Waterloo, ouest de Waterloo Pond, formant partie du lot numéro vingt, dans le quatrième rang des lots du canton de Shefford, étant le dit lot de village, dix perches de front par seize de profondeur, plus ou moins, et su ; posé contenir un acre de terre en superficie, aussi plus ou moins ; borné comme suit : au sud en front par la rue Louis, ainsi appelée, à l'ouest par la rue Stevens, au nord par Edward J. Hills, et à l'est par le lot de village numéro dix, possédé par Ezra D. Newton—ensemble avec la maison en briques et autres bâtisses sus-érigées.

Deuxièmement.—Comme lots de village numéros sept, huit et vingt-quatre (7, 8 et 24), de l'addition de la dite propriété de Madame Robinson, et formant partie des dits lots numéros vingt et dix-neuf, dans le dit quatrième rang des lots de Shefford susdit, supposé contenir chacun un acre de terre en superficie, aussi plus ou moins ; et

2. The north west quarter of lot number four, in the fifth range of lots of said township of Stuckely, supposed to contain fifty acres of land in superficies, be the same, more or less—with the improvements thereon.

To be sold at the office of the registrar for the county of Shefford, at Waterloo, in the township Shefford and district of Bedford, on THURSDAY, the EIGHTEENTH day of APRIL next, at the hour of ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable the twenty seventh day of April next.

P. COWAN,  
Sheriff.  
Sheriff's Office, 8806  
Sweetsburgh, 10th December, 1877.  
[First published, 15th December, 1877.]

**FIERI FACIAS.**

*Superior Court—District of Saint Hyacinthe.*  
Bedford, to wit : } THE BANK OF SAINT  
No. 1989. } HYACINTHE, Plaintiff ;  
against the lands of ALEXANDER BOSQUI,  
Defendant.

Firstly.—The north west half of lot number eighteen, in the seventh range of lots of the township of Milton, in the district of Bedford, containing about five arpents in front by about twenty five acres in depth ; bounded in front by the front road of the seventh range, on one side by Hypolite Brien dit Desrochers, and on the other side by Octave Desgimiers—without buildings.

Secondly.—A parcel of land being part of lot number seven, in the ninth range of the said township of Milton, containing a half arpent in front by three arpents in depth ; bounded in front by the front road of the said range, in depth and on the west side by Louis Meunier, and on the east side partly by Antoine Lamothe and partly by Narcisse Bolduc—with the buildings thereon erected.

To be sold at the office of the registrar for the county of Shefford, at Waterloo, in the township of Shefford and district of Bedford, on WEDNESDAY, the TWENTY NINTH day of MAY next, at the hour of ONE of the clock of the afternoon. The said writ returnable on the first day of June next.

P. COWAN,  
Sheriff.  
Sheriff's Office, 644  
Sweetsburg, 21st January, 1878.  
[First published, 26th January, 1878.]

**FIERI FACIAS.**

*Superior Court—District of Bedford.*  
Bedford, to wit : } ASHER S. THOMPSON,  
No. 2070. } Plaintiff ; against the lands  
and tenements of DAME CHARLOTTE SIMPSON,  
Defendant.

All of those certain pieces tracts and parcels of land lying being and situate in the village of Waterloo, in the county of Shefford, in the district of Bedford, known and distinguished.

Firstly.—As the village lot number (9) nine of Mrs. Robinson's addition to the said village of Waterloo, west of the Waterloo Pond, forming part of lot number twenty, in the fourth range of lots of the township of Shefford, being the said village lot, ten rods in front by sixteen in depth, more or less, and supposed to contain one acre of land in superficies, also, more or less ; bounded as follows : south in front by Lewis street, so called, west by Stevens street, north by Edward J. Hills, and east by village lot number ten, owned by Ezra D. Newton—together with the brick house and other buildings thereon made.

Secondly.—As the village lots numbers (7, 8 and 24) seven, eight and twenty four of the said Mrs. Robinson's addition and forming parts of the said lot number twenty and nineteen, in the said fourth range of lots of Shefford aforesaid, supposed to be and contain each one acre of land in superficies, also more or less, and bounded as follows : southerly

borné comme suit : vers le sud en front par la dite rue Louis, vers l'est par la dite rue Stevens, vers le nord par le dit Edward J. Hill, et vers l'ouest partie par les lignes du bout est des lots de village numéros trois et quatre, et partie par la ligne du côté est du lot de village numéro six, le dernier lot maintenant possédé par James F. Booth—sans bâtisses sus-érigées.

Troisièmement.—Comme une partie du dit lot numéro vingt, dans le dit quatrième rang du dit canton de Shefford, étant d'une forme triangulaire tel qu'il est, se poursuit et comporte ; et borné comme suit : vers l'est par la rue Ouest, ainsi appelée, vers le nord par une partie du même lot maintenant possédé par un nommé Isaac Hibbard, et vers le sud-ouest par la ligne du côté ouest du dit lot ou terres ci-dessous décrit—aussi sans bâtisses.

Quatrièmement.—Comme la partie sud du dit lot numéro dix-neuf, dans le dit quatrième rang des lots du dit canton de Shefford, supposée contenir cinquante acres de terre en superficie, plus ou moins, sans garantie de mesure précise ; et borné comme suit : au sud en front par le chemin Principal, conduisant de Waterloo à Shefford ouest, à l'ouest d'un côté par une partie du lot numéro dix-huit, possédé par Thomas E. Booth, au nord par la partie centrale du dit lot numéro dix-neuf, possédé par les représentants de A. B. Parmelee, et à l'est partie par la ligne du côté est du dit lot numéro dix-neuf, le dit morceau de terre en dernier lieu ci-dessus décrit, et partie par la dite rue Ouest—sans bâtisses et avec toutes les améliorations et appartenances qui s'y trouvent.

Pour être vendus au bureau du registraire pour le comté de Shefford, à Waterloo, dans le canton de Shefford, et district de Bedford, MERCREDI, le VINGT-NEUVIÈME jour de MAI prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le huitième jour de juin prochain.

P. COWAN, Shérif.  
Bureau du Shérif, Sweetsburgh, 21 janvier 1878. 645 2  
[Première publication, 26 janvier 1878.]

## Ventes par le Shérif—Montmagny

**A**VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

### FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—Comté de Bellechasse.  
District de Montmagny : } ALEXANDRE GIRARD, cultivateur, de la paroisse de Saint-Isidore ; contre ETIENNE ISOIRE dit PROVENÇAL, de la paroisse de Saint-Gervais, cultivateur, savoir :

Un circuit de terre d'un arpent et demi de front sur vingt arpents de profondeur, situé dans l'endroit vulgairement appelé Domaine, de la paroisse de Saint-Gervais ; borné au sud par Jean Côté, au nord au bout de la dite profondeur ; joignant d'un côté au nord-est par François Bolduc, et de l'autre

in front by said Lewis street, easterly by said Stevens street, northerly by the said Edward J. Hills, and westerly partly by the east end lines of village lots numbers three and four and partly by the east side line of village lot number six the last lot now owned by James F. Booth—without buildings thereon.

Thirdly.—As a part of the said lot number twenty, in the said fourth range of the said township of Shefford, being for a triangular form and be the contents of the same what it may, and bounded as follows : easterly by west street, so called, northerly by part of same lot now owned by one Isaac Hibbard, and south westerly by the west side line of said lot a land hereinafter described—also without buildings.

Fourthly and lastly.—As the south part of the said lot number nineteen, in the said fourth range of lots of the said township of Shefford, supposed to be and contain fifty acres of land in superficies, more or less, without warranty as to the precise measurement ; and bounded as follows : south in front by the main road leading from Waterloo to west Shefford, west on one side by part of lot number eighteen, owned by Thomas E. Booth, northerly by the centre part of the said lot number nineteen, owned by the representatives of A. B. Parmelee, and east partly by the east side line of said lot number nineteen, the piece of land lastly above described, and partly by said West street—without buildings, and with all and every the members and appartenances thereunto belonging.

To be sold at the office of the registrar for the county of Shefford, at Waterloo, in the township of Shefford, and district of Bedford, on WEDNESDAY, the TWENTY NINTH day of MAY next, at the hour of ELEVEN of the clock of the forenoon. The said writ returnable the eighth day of June next.

P. COWAN, Shérif.  
Sheriff's Office, Sweetsburgh, 21st January, 1878. 646  
[First published, 26th January, 1878.]

## Sheriff's Sales—Montmagny.

**P**UBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

### FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—County of Bellechasse.  
District of Montmagny : } ALEXANDRE GIRARD, farmer, of the parish of Saint-Isidore ; against ETIENNE ISOIRE dit PROVENÇAL, of the parish of Saint-Gervais, farmer, to wit :

A circuit of land of one arpent and a half in front by twenty arpents in depth, situate at the place commonly called Domaine, of the parish of Saint-Gervais ; bounded on the south by Jean Côté, on the north by the end of the said depth, on one side to the north east by François Bolduc, and on

côté au sud-ouest à Charles Lecours—sans bâtisses dessus construites.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Gervais, MERCREDI, le VINGT-NEUVIEME jour de MAI prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le premier jour de juin prochain.

J. D. LÉPINE,  
Bureau du Shérif, Shérif.  
Montmagny, 21 janvier 1878. 617 2  
[Première publication, 26 janvier 1878.]

the other side to the south west by Charles Lecours—without any buildings thereon erected.

To be sold at the church door of the parish of Saint Gervais, on WEDNESDAY, the TWENTY-NINTH day of MAY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the first day of June next.

J. D. LEPINE,  
Sheriff's Office, Sheriff.  
Montmagny, 21st January, 1878. 617  
[First published, 26th January, 1878.]

## Ventes par le Shérif.—Montréal.

**A VIS PUBLIC** est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

ALIAS FIERI FACIAS.

*District de Montréal*

Montréal, à savoir : } OCTAVE DAOUST, De-  
No. 842. } mandeur; contre D E-  
MOISELLE ELIZABETH HARWOOD, Défende-  
resse.

Un sixième indivis dans un terrain connu comme franc-aleu roturier, sis et situé partie en la paroisse de Vaudreuil, et partie dans la paroisse de Saint-Lazare, dans le comté de Vaudreuil, district de Montréal, contenant le dit terrain environ quatre cents arpents de terre en superficies, le tout plus ou moins, sans garantie de mesure précise, comprenant seulement le terrain qui peut se trouver entre les terres de la concession Harwood, côté ouest, dont une partie se trouve dans la paroisse de Vaudreuil, et l'autre partie dans la paroisse de Saint-Lazare, et les terres du fief Choisy, aux mêmes lieux, et entre les terres des concessions Sainte-Angelique et de Lotbinière, et le dit fief Choisy, en la dite paroisse Saint-Lazare, avoisinant au sud les dites terres des concessions Harwood, Sainte-Angelique et Lotbinière, au nord les terres du dit fief Choisy, du côté nord-est les continuations des terres en haut de la Pointe à Cavagnol, et du côté sud-ouest la seigneurie de Soulanges, en partie en bois de bout et partie en petit taillis.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Vaudreuil, le TRENTE ET UNIEME jour de JUILLET prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-deuxième jour d'août prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,  
Bureau du Shérif, Shérif.  
Montréal, 26 mars 1878. 2571  
[Première publication, 30 mars 1878.]

FIERI FACIAS.

*District de Montréal*

Montréal, à savoir : } DAME MARY BRYDIE,  
No. 1980. } Demanderesse; contre  
CHARLES H. WATTERS, Défendeur.

1. Quatorze lots de terre ou emplacements sis et situés à la Côte Saint-Paul, paroisse de Saint-Paul, district de Montréal, et faisant ci-devant partie de la paroisse de Montréal, présentement connus aux plan et livre de renvoi officiels de la

## Sheriff's Sales.—Montreal.

**PUBLIC NOTICE** is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

ALIAS FIERI FACIAS

*District of Montreal*

Montreal, to wit : } OCTAVE DAOUST, Plain-  
No. 842. } tiff; against MISS E L I-  
ZABETH HARWOOD, Defendant.

An undivided sixth of a lot held *en franc aleu roturier*, situate an i being partly in the parish of Vaudreuil, and partly in the parish of Saint Lazare, in the county of Vaudreuil, district of Montreal, said land measuring about four hundred arpents in superficial extent, the whole more or less, without warranty as to precise measurement, comprising only the land which may be found between the lands of the Harwood concession, west side, part of which is in the parish of Vaudreuil, and the remainder in the parish of Saint Lazare, and the lands of the Choisy fief, at the same place, and between the lands of the Sainte Angelique and Lotbinière concessions, and the said Choisy fief, in the said parish of Saint Lazare, adjoining on the south the said lands of the Harwood, Sainte Angelique and Lotbinière concessions, on the north the lands of the Choisy fief aforesaid, on the north east the prolongations of the lands above Pointe à Cavagnol, and on the south west side the seignory of Soulanges, being partly covered with standing timber and partly with brushwood.

To be sold at the parochial church door of the parish of Vaudreuil, on the THIRTY FIRST day of JULY next, at the hour of ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty second day of August next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,  
Sheriff's Office, Sheriff.  
Montreal, 26th March, 1878. 2572  
[First published, 30th March, 1878.]

FIERI FACIAS.

*District of Montreal*

Montreal, to wit : } DAME MARY BRYDIE,  
No. 1980. } Plaintiff; against CHAR-  
LES H. WATTERS, Defendant.

1. Fourteen lots of land situate and being at Côte Saint Paul, parish of Saint Paul, district of Montreal, forming heretofore part of the parish of Montreal, now known on the official plan and in the book of reference for the parish of Montreal,

paroisse de Montréal, faits pour les fins d'enregistrement sur les lots respectifs suivants, savoir : Nos. quatre mille cinq cent soixante et dix-sept (4577), quatre mille cinq cent soixante et dix-huit (4578), quatre mille cinq cent soixante et dix-neuf (4579), quatre mille cinq cent quatre-vingt (4580), quatre mille cinq cent quatre-vingt-un (4581), quatre mille cinq cent quatre-vingt-deux (4582) et quatre mille cinq cent quatre-vingt-trois (4583); tenant en front au chemin de la Côte Saint-Paul, et les numéros quatre mille cinq cent quatre-vingt-sept (4587), quatre mille cinq cent quatre-vingt-huit (4588), quatre mille cinq cent quatre-vingt-neuf (4589), quatre mille cinq cent quatre-vingt-dix (4590), quatre mille cinq cent quatre-vingt-onze (4591), quatre mille cinq cent quatre-vingt-douze (4592) et quatre mille cinq cent quatre-vingt-treize (4593); tenant en front à une rue projetée.

2. Un autre lot de terre sis et situé au même lieu, connu et désigné aux dits plan et livre de renvoi officiels faits pour les fins d'enregistrement de la dite paroisse de Montréal, sous le numéro quatre mille cinq cent quatre-vingt-quatre (4584), formant l'encoignure des chemins de la Côte Saint-Paul et du bas de Lachine—avec différentes bâtisses dessus érigées.

3. La partie nord-est du lot connu et désigné aux dits plan et livre de renvoi officiels sous le numéro quatre mille cinq cent quatre-vingt-cinq (4585), étant tout le terrain qui peut se trouver dans les bornes suivantes, savoir : borné en front au nord-ouest par le chemin du bas de Lachine, en arrière par la rivière Saint-Laurent, d'un côté par la balance restant du dit lot quatre mille cinq cent quatre-vingt-cinq (4585), appartenant à John Watkins ou représentants, et de l'autre côté par la continuation du dit chemin de la Côte Saint-Paul, contenant le dit morceau cent cinquante-deux pieds (152) de front sur quatre cent quarante pieds (440) de profondeur dans la ligne sud-ouest, et cinq cent vingt-cinq (525) de profondeur dans la ligne nord-est, le tout mesure anglaise—sans garantie de mesure précise.

Pour être vendus en mon bureau, en la cité de Montréal, le TRENTE-ET-UNIEME jour de JUILLET prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-sixième jour d'août prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU, Sheriff.  
Bureau du Shérif, Montréal, 26 mars 1878. 2573  
[Première publication, 30 mars 1878.]

FIERI FACIAS.  
District of Montreal.  
Montréal, à savoir : } JOHN TAYLOR, Deman-  
No. 1220. } deur; contre FRANÇOIS  
X. BEAUCHAMP, Défendeur.

Un emplacement situé au quatrième rang du township, dite paroisse Sainte-Justine de Newton, dans le comté de Vaudreuil, et faisant partie du lot désigné No. 5, contenant quatre perches de front sur huit perches de profondeur, de mesure précise; tenant en front au chemin de front du troisième rang du dit township de Newton, en arrière au terrain d'Antoine Hire dit Laferrière, joignant d'un côté à Christophe Fontaine, et d'autre côté à une rue—avec une maison en bois et autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendu au bureau du registraire du comté de Vaudreuil, en la paroisse de Vaudreuil, le VINGT-HUITIEME jour de MAI prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dixième jour de juin prochain.

M. H. SANBORN, Deputy Sheriff.  
Bureau du Shérif, Montréal, 23 janvier 1878. 687 2  
[Première publication, 26 janvier, 1878.]

made for registration purposes as the following lots respectively, to wit: numbers four thousand five hundred and seventy seven (4577), four thousand five hundred and seventy eight (4578), four thousand five hundred and seventy nine (4579), four thousand five hundred and eighty (4580), four thousand five hundred and eighty one (4581), four thousand five hundred and eighty two (4582) and four thousand five hundred and eighty three (4583); bounded in front by Saint Paul street, and numbers four thousand five hundred and eighty seven (4587), four thousand five hundred and eighty eight (4588), four thousand five hundred and eighty nine (4589), four thousand five hundred and ninety (4590), four thousand five hundred and ninety one (4591), four thousand five hundred and ninety two (4592), and four thousand five hundred and ninety three (4593); bounded in front by a projected street.

2. Another lot of land situate and being at the same place, known and designated on the said official plan and book of reference made for registration purposes of the said parish of Montreal, as number four thousand five hundred and eighty four (4584), forming the corner of the Côte Saint Paul and corner Lachine roads—with different buildings thereon erected.

3. The north east part of the lot known and designated on the said official plan and book of reference as number four thousand five hundred and eighty five (4585), being the whole of the ground comprised with the following limits, to wit: bounded in front to the north west by the lower Lachine road, in rear by the river Saint Lawrence, on one side by the residue of the said lot number four thousand five hundred and eighty five (4585), belonging to John Watkins or representatives, and on the other side by the continuation of the said Côte Saint Paul road, said piece of land measuring one hundred and fifty two (152) feet in front by four hundred and forty (440) feet in depth, on the south western alignment, and five hundred and twenty five (525) feet in depth, on the north eastern alignment, the whole english measure—without warranty as to precise contents.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the THIRTY FIRST day of JULY next, at the hour of TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty sixth day of August next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU, Sheriff.  
Sheriff's Office, Montréal, 26th March, 1878. 2574  
[First published, 30th March, 1878.]

FIERI FACIAS.  
District of Montreal.  
Montréal, to wit: } JOHN TAYLOR, Plaintiff;  
No. 1220. } against FRANÇOIS X.  
BEAUCHAMP, Defendant.

A lot situate in the fourth range of the township, said parish of Sainte Justine de Newton, in the county of Vaudreuil, forming part of the lot described as No. 5, measuring four perches in front by eight perches in depth, precise measurement; bounded in front by the front road of the third range of the said township of Newton, in rear by the property of Antoine Hire dit Laferrière, on one side by Christophe Fontaine, and on the other side by a street—with a wooden house and outbuildings thereon erected.

To be sold at the registry office for the county of Vaudreuil, in the parish of Vaudreuil, on the TWENTY EIGHTH day of MAY next, at the hour of TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the tenth day of June next.

M. H. SANBORN, Deputy Sheriff.  
Sheriff's Office, Montréal, 23rd January, 1878. 688  
[First published, 26th January, 1878.]

## FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } **D**AME SCHOLASTIQUE  
No. 1615. } **D**UBUC, Demanderesse ;  
contre **LEON BEAUCHAMP**, Défendeur.

Un lot de terre situé dans le quartier Sainte-Marie, de la cité de Montréal, portant le numéro quinze cent onze (1511), des plan et livre de renvoi officiels du quartier Saint-Jacques, de la cité de Montréal ; borné en front par la rue Dufresne—avec deux maisons et autres bâtisses dessus y érigées.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-HUITIEME jour de MAI prochain, à ONZE heures ET DEMIE de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le treizième jour de juin prochain.

**PIERRE J. O. CHAUVEAU**,  
Bureau du Shérif, Shérif.  
Montréal, 22 janvier 1878. 647 2  
[Première publication, 26 janvier 1878.]

## FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Montréal.

Montréal, à savoir : } **A**NTOINE G. LORD, De-  
No. 1002. } **A**mandeur ; contre  
**JOSEPH DELORME et al.**, Défendeurs.

Comme appartenant à Siméon Delorme, un des dits Défendeurs.

Toute la partie sud-ouest d'un terrain situé en la cité de Montréal, et connu et désigné comme la partie sud-ouest du lot de terre connu et désigné sous le numéro trois cent sept (307), aux plan et livre de renvoi officiels du quartier Saint-Laurent, de la cité de Montréal, contenant quarante-huit pieds de front par quatre-vingt-treize pieds de profondeur ; borné en front à la rue Mignonne, derrière au lot numéro trois cent huit (308), d'un côté au lot No. trois cent six (306), et d'autre côté au résidu du dit lot trois cent sept (307)—avec une maison en briques et autre bâtisses dessus y érigées.

Pour être vendue en mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-NEUVIEME jour de MAI prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quinzisième jour de juin prochain.

**M. H. SANBORN**,  
Bureau du Shérif, Député Shérif.  
Montréal, 23 janvier 1878. 689 2  
[Première publication, 26 janvier, 1878.]

## FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } **L**A BANQUE JACQUES  
No. 1342. } **L**CARTIER, Demande-  
resse ; vs. **NARCISSE VALOIS**, Défendeur.

1. Un lot de terre sis et situé dans le quartier de Saint-Antoine, de la cité de Montréal ; borné en front par la rue Saint-Antoine, connu et désigné sous le numéro sept cent vingt-six (726), du plan et livre de renvoi officiels des dits quartier et dite cité—avec une maison en pierre à deux étages, et autres bâtisses dessus érigées.

2. Un autre lot de terre sis et situé au même lieu ; borné en front par la rue Bonaventure, connu et désigné sous le numéro sept cent vingt-cinq (725), du dit plan et livre de renvoi officiels des dits quartier et dite cité—sans bâtisses.

Pour être vendus en mon bureau, en la cité de Montréal, le SEIZIEME jour d'AVRIL prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-troisième jour d'avril prochain.

**PIERRE J. O. CHAUVEAU**,  
Bureau du Shérif, Shérif.  
Montréal, 11 décembre 1877. 8819 3  
[Première publication, 15 décembre 1877.]

## FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } **D**AME SCHOLASTIQUE  
No. 1615. } **D**UBUC, Plaintiff ; against  
**LEON BEAUCHAMP**, Defendant.

A lot of land situate in Sainte Mary's ward, of the city of Montreal, being the lot known and designated on the official plan and in the book of reference made for the said Saint James ward, of the city of Montreal, as number fifteen hundred and eleven (1511) ; bounded in front by Dufresne street—with two houses and outbuildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY EIGHTH day of MAY next, at HALF PAST ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the thirteenth day of June next.

**PIERRE J. O. CHAUVEAU**,  
Sheriff's Office, Sheriff.  
Montreal, 22nd January, 1878. 648  
[First published, 26th January, 1878.]

## FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Montreal.

Montreal, to wit : } **A**NTOINE G. LORD, Plain-  
No. 1002. } **A**ttiff ; against **JOSEPH**  
**DELORME et al.**, Defendants.

As belonging to Simeon Delorme, one of the said Defendants.

All the south west part of a lot situate in the city of Montreal, known and designated as the south west part of the lot known and designated as number three hundred and seven (307), on the official plan and in the book of reference for Saint Lawrence ward of the city of Montreal, measuring forty eight feet in front by ninety three feet in depth ; bounded in front by Mignonne street, in rear by lot number three hundred and eight (308), on one side by lot number three hundred and six (306), and on the other side by the residue of lot number three hundred and seven (307)—with a brick house and out buildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY NINTH day of MAY next, at the hour of TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the fifteenth day of June next.

**M. H. SANBORN**,  
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.  
Montreal, 23rd January, 1878. 690  
[First published, 26th January, 1878.]

## FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } **L**A BANQUE JACQUES  
No. 1342. } **L**CARTIER, Plaintiff ; vs.  
**NARCISSE VALOIS**, Defendant.

1. A lot situate in Saint Antoine ward, of the city of Montreal ; bounded in front by Saint Antoine street, known and designated as number seven hundred and twenty six (726), on the official plan and in the book of reference for the said ward and city—with a two storey stone house, and outbuildings thereon erected.

2. Another lot of land situate at the same place ; bounded in front by Bonaventure street, known and designated on the official plan and book of reference made for the said ward and city, as number seven hundred and twenty five (725)—without buildings.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the SIXTEENTH day of APRIL next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty third day of April next.

**PIERRE J. O. CHAUVEAU**,  
Sheriff's Office, Sheriff.  
Montreal, 11th December, 1877. 8820  
[First published, 15th December, 1877.]

## FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montréal, à savoir : } THIMOTHY SCANLAN,  
No. 1741. } Demandeur; contre  
CHARLES GAREAU, Défendeur.

Un certain lot de terre sis et situé à la côte Saint-Paul, paroisse de Saint-Paul, district de Montréal, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels, fait pour la municipalité de la paroisse de Montréal, sous le numéro trois mille six cent quatre (3604), et partie du numéro cent soixante et dix (170), le dit lot de terre tenant en front aux terres du Canal Lachine—avec les bâties dessus construites.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le SEIZIEME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-cinquième jour d'avril prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Bureau du Shérif, Shérif.  
Montréal, 11 décembre 1877. 8821 3

[Première publication, 15 décembre 1877.]

## FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montréal, à savoir : } LA SOCIÉTÉ DE CONS-  
No. 2218. } TRUCTION CANA-  
DIENNE DE MONTREAL, Demanderesse; contre  
LOUIS DESAUTELS dit LAPOINTE, et  
George H. Kernick, curateur au délaisement  
fait en cette cause; par le dit Louis Desautels dit  
Lapointe, Défendeur.

Saisi comme étant en les mains et possession du dit George H. Kernick, curateur comme susdit, l'immeuble suivant, savoir :

Un lot de terre ou emplacement sis et situé en la dite cité de Montréal, au quartier Saint-Antoine, faisant partie des lots numéros quatre cent quarante-sept (447), quatre cent quarante-huit (448), quatre cent quarante-neuf (449) et quatre cent cinquante (450), indiqués sur le plan de la propriété de William Workman et Alexandre Maurice Delisle, écuyers, fait par H. M. Perrault, écuyer, arpenteur juré et déposé en l'étude de T. Doucet, notaire, suivant acte de dépôt du vingt-trois mars mil huit cent soixante et quatre, et faisant également partie des lots numéros cent dix-huit, cent dix-neuf, cent vingt et cent vingt et un, (118, 119, 120 et 121), sur le plan et livre de renvoi officiels pour le quartier Saint-Antoine, en la dite cité de Montréal, de la contenance de cent quarante-deux pieds de front sur la rue Albert par cent vingt quatre pieds de large dans sa profondeur, par soixante et quinze pieds et six pouces dans la ligne nord-est, et par cinquante-quatre pieds et six pouces dans la ligne sud-ouest, le tout plus ou moins; borné en front par la rue Albert, en arrière par le surplus des dits lots numéros 118, 119, 120 et 121, indiqués sur les dits plan et livre de renvoi officiels, appartenant à Hiram Duclos & Cie., du côté nord-est par les lots numéros 179 et 180, sur les dits plan et livre de renvoi officiels, et du côté sud-ouest par le numéro 117, sur le dit plan officiel—avec une maison en bois lambrissée en brique, et autres bâties dessus construites.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le DIX-SEPTIEME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour d'avril prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Bureau du Shérif, Shérif.  
Montréal, 11 décembre 1877. 8815 3

[Première publication, 15 décembre 1877.]

## FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montréal, à savoir : } LA COMPAGNIE DE DE-  
No. 2637. } POT ET DE PRÊT DU  
CANADA, Demanderesse; contre THOMAS  
JOHNSTON, Défendeur.

Un lot de terre sis et situé en la paroisse de Saint-Joseph de Chambly, district de Montréal,

## FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } THIMOTHY SCANLAN,  
No. 1741. } Plaintiff; against  
CHARLES GAREAU, Defendant.

A lot of land situate and being in the Côte Saint Paul, parish of Saint Paul, district of Montreal, known and described on the official plan and in the book of reference for the municipality of the parish of Montreal, as number three thousand six hundred and four (3604), and partly of number one hundred and seventy (170), said lot of land being bounded in front by the land of the Lachine Canal,—with the buildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the SIXTEENTH day of APRIL next, at the hour of TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty fifth day of April next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Sheriff's Office, Sheriff.  
Montreal, 11th December, 1877. 8822

[First published, 15th December, 1877.]

## FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } LA SOCIÉTÉ DE CONS-  
No. 2218. } TRUCTION CANA-  
DIENNE DE MONTREAL, Plaintiff; against  
LOUIS DESAUTELS dit LAPOINTE, and George  
H. Kernick, curator to the surrender made in  
this cause by the said Louis Desautels dit Lapointe,  
Defendant.

Seized as being in the hands and possession of the said George H. Kernick, curator as aforesaid, the following immovable property, to wit :

A lot of land situate and being in the said city of Montreal, in Saint Antoine ward, forming part of numbers four hundred and forty seven (447), four hundred and forty eight (448), four hundred and forty nine (449) and four hundred and fifty (450), shewn on the plan of the property of William Workman and Alexandre Maurice Delisle, esquires, made by H. M. Perrault, esquire, sworn surveyor, and filed in the office of T. Doucet, notary, by act of deposit dated the twenty third day of March, one thousand eight hundred and sixty four, and likewise forming part of lots numbers one hundred and eighteen, one hundred and nineteen, one hundred and twenty and one hundred and twenty one (118, 119, 120 and 121), on the official plan and in the book of reference for Saint Antoine ward, in the said city of Montreal, measuring one hundred and forty two feet in front on Albert street by one hundred and twenty four feet in width in rear by seventy five feet six inches on the north eastern alignment, and by fifty four feet six inches on the south western alignment, in rear by the residue of the said lots numbers 118, 119, 120 and 121, shewn on the said plan and book of reference belonging to Hiram Duclos & Co., on the north east side by lots numbers 179 and 180, on the said official plan and book of reference, and on the south west side by number 117, on the said official plan—with a wooden house faced with brick, and outbuildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the SEVENTEENTH day of APRIL next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the thirtieth day of April next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Sheriff's Office, Sheriff.  
Montreal, 11th December, 1877. 8816

[First published, 15th December, 1877.]

## FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } THE TRUST AND LOAN  
No. 2637. } COMPANY OF CANADA,  
Plaintiff; against THOMAS JOHNSTON, De-  
fendant.

A lot of land situate and being in the parish of Saint Joseph de Chambly, district of Montreal;

borné en front par la petite rivière de Chambly, connu sous le nom de Fairfield Farm, et maintenant désigné sous le numéro cent trente-huit (138), au plan et au livre de renvoi officiels fait pour la dite paroisse de Saint-Joseph de Chambly—avec maison, grange et autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Joseph de Chambly, le SEIZIEME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-troisième jour d'avril prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Bureau du Shérif, Montréal, 11 décembre 1877. [Première publication, 15 décembre 1877.]

**FIERI FACIAS.**

*District de Montréal.*

Montréal, à savoir : } LA BANQUE MOLSON, No. 2229. } Demanderesse ; contre DAME MARGARET McDONALD, des cité et district de Montréal et vir., Défendeurs.

Un lopin de terre situé dans la paroisse de la Pointe-aux-Trembles, dans le district de Montréal, contenant cinq arpents de front sur quarante arpents de profondeur, plus ou moins, mesure française ; borné en front par la rivière Saint-Laurent, en arrière par les terres de la concession Leonard appartenant à Louis Langlois et Arthur Janotte dit Lachapelle, et au sud-ouest par le dit Louis Langlois—avec une maison en pierre, grange, étable, et autres bâtisses sus-érigées.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de La Pointe aux Trembles, le SEIZIEME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le premier jour de mai prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Bureau du Shérif, Montréal, 11 décembre 1877. [Première publication, 15 décembre 1877.]

**FIERI FACIAS.**

*District de Montréal.*

Montréal, à savoir : } LA SOCIETE PERMANENTE DE CONSTRUCTION JACQUES CARTIER, Demanderesse ; contre ANTOINE GOYETTE, Défendeur.

Un emplacement sis et situé au quartier Saint-Jacques, de la cité de Montréal, connu et désigné comme lot numéro trois cent vingt-neuf (329), sur le plan et au livre de renvoi officiels du dit quartier Saint-Jacques, de la dite cité, et borné en front par la rue Beaudry—avec deux maisons en briques et en pierre, et autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le SEIZIEME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures ET DEMIE de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour d'avril prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Bureau du Shérif, Montréal, 11 décembre 1877. [Première publication, 15 décembre 1877.]

**FIERI FACIAS.**

*Cour de Circuit—District de Montréal.*

Montréal, à savoir : } EDOUARD CHAUSSÉ et HENRI LAROSE, Demandeurs ; contre HENRI LAROSE, Défendeur.

Un lot de terre situé dans le quartier Sainte-Marie, dans la cité de Montréal, district de Montréal, connu et désigné sous le numéro onze cent vingt-huit (1128), sur le plan et au livre de renvoi du dit quartier Sainte-Marie, contenant quarante pieds de front sur cent un pieds de profondeur, mesure anglaise, et plus ou moins ; borné en front par la rue Panet, en arrière par une rue de quarante pieds de large—avec les bâtisses y érigées.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-TROISIEME jour de MAI

bounded in front by the little Chambly river, known as the Fairfield Farm, now described as number one hundred and thirty eight (138), on the official plan and book of reference made for the said parish of Saint Joseph de Chambly—with a house, barn and outbuildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Joseph de Chambly, on the SIXTEENTH day of APRIL next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty third day of April next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Sheriff's Office, Montréal, 11th December, 1877. [First published, 15th December, 1877.]

**FIERI FACIAS.**

*District of Montreal.*

Montreal, to wit : } THE MOLSON'S BANK, No. 2229. } Plaintiffs ; against DAME MARGARET McDONALD, of the city and district of Montreal et vir., Defendants.

A lot of land situate in the parish of La Pointe aux Trembles, in the district of Montreal, containing five arpents in front by forty arpents in depth, be the same, more or less, french measure ; bounded in front by the river Saint Lawrence, in rear by the lands of the Leonards concession belonging to Louis Langlois and Arthur Janotte dit Lachapelle, and on the south west side by the said Louis Langlois—with a stone dwelling house, barn, stable, and other buildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of La Pointe aux Trembles, on the SIXTEENTH day of APRIL next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable the first day of May next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Sheriff's Office, Montréal, 11th December, 1877. [First published, 15th December, 1877.]

**FIERI FACIAS.**

*District of Montreal.*

Montreal, to wit : } LA SOCIETE PERMANENTE DE CONSTRUCTION JACQUES CARTIER, Plaintiff ; against ANTOINE GOYETTE, Defendant.

A lot situate in Jacques Cartier ward, of the city of Montreal, known and described as number three hundred and twenty nine (329), on the official plan and book of reference for the said Jacques Cartier ward, of the said city ; bounded in front by Beaudry street—with two brick and stone houses, and outbuildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the SIXTEENTH day of APRIL next, at HALF PAST TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twentieth day of April next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Sheriff's Office, Montréal, 11th December, 1877. [First published, 15th December, 1877.]

**FIERI FACIAS.**

*Circuit Court—District of Montreal.*

Montreal, to wit : } EDOUARD CHAUSSÉ et al., No. 6775. } Plaintiffs ; against HENRI LAROSE, Defendant.

A lot of land situate in Saint Mary's ward, in the city of Montreal, district of Montreal, known and described as number eleven hundred and twenty eight (1128), on the official plan and book of reference for the said Saint Mary's ward, measuring forty feet in front by one hundred and one feet in depth, english measure, more or less ; bounded in front by Panet street, in rear by a street forty feet wide—with the buildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY THIRD day of MAY next, at

prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dixième jour de juin prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,  
Bureau du Shérif, Shérif.  
Montréal, 16 janvier 1878. 503 2  
[Première publication, 19 janvier 1878.]

FIERI FACIAS.  
Cour de Circuit—District de Montréal.

Montréal, à savoir : } FREDERIC LEFEBVRE,  
No. 9904. } Demandeur ; vs.  
JOSEPH VERVILLE, Défendeur.

Un lot de terre situé en la paroisse de la Côte Saint-Paul, faisant ci-devant partie de la paroisse de Montréal, dans le district de Montréal, sur la rue dite Maisonneuve, contenant soixante-cinq pieds et demi de front sur cent vingt-quatre pieds et demi de profondeur, faisant partie du numéro trois mille quatre cent sept, des plan et livre de renvoi officiels de la municipalité de la Côte Saint-Paul, paroisse de Montréal—avec une maison en bois et autres bâtisses sus-érigées.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-TROISIEME jour de MAI prochain, à DIX heures ET DEMIE de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trente et unième jour de mai prochain.

M. H. SANBORN,  
Bureau du Shérif, Député-Shérif.  
Montréal, 16 janvier 1878. 499 2  
[Première publication, 19 janvier 1878.]

FIERI FACIAS.  
District de Montréal.

Montréal, à savoir : } WILLIAM A. CURRY,  
No. 1266. } Demandeur ; contre  
MARY E. HALL *ès-qualité, et al.*, Défendeurs.

Comme appartenant à la dite Dame Mary E. Hall, en sa dite qualité, les quatre-cinquième indivis, et comme appartenant à Anna Augusta Springle, un cinquième indivis dans l'immeuble suivant, à savoir :

Tout ce lopin de terre situé dans la cité de Montréal, district de Montréal, étant le lot numéro cent soixante-neuf (169), sur le plan et au livre de renvoi officiels de la dite cité de Montréal, quartier centre—avec deux magasins en pierre de taille à trois étages, et bâtisses sur la rue Craig, et deux maisons en briques à deux logements sur la ruelle des fortifications sus-érigées.

Pour être vendus à mon bureau, dans la cité de Montréal, le VINGT-CINQUIEME jour de MAI prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le premier jour de juin prochain.

M. H. SANBORN,  
Bureau du Shérif, Député Shérif.  
Montréal, 16 janvier 1878. 497 2  
[Première publication, 19 janvier 1878.]

FIERI FACIAS.  
District de Montréal.

Montréal, à savoir : } LA SOCIÉTÉ DE CONS-  
No. 644. } TRUCTION DE MAI-  
SONNEUVE, Demanderesse ; contre ALEXIS  
DUBREUIL, Défendeur.

Un lopin de terre ou emplacement sis et situé partie dans la cité de Montréal, dans le quartier Sainte-Marie, où il est connu et désigné au plan et au livre de renvoi officiels du dit quartier, sous le numéro quarante sept (47), de la subdivision du numéro officiel quinze cent quatre-vingt-dix-huit (No. 1598), et partie dans le village d'Hochelaga, en la paroisse de la Nativité de la Sainte-Vierge, où il est désigné aux plan et livre de renvoi officiels du dit village d'Hochelaga, sous le numéro six cent trente-quatre (No. 634), de la subdivision du numéro officiel cent soixante et six (166), des dits plan et livre de renvoi officiels ; le dit lot contenant vingt-deux pieds de front sur quatre-vingt pieds de profondeur, le tout mesure anglais ; borné en front au nord-est par la rue

the hour of TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the tenth day of June next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,  
Sheriff's Office, Shérif.  
Montreal, 16th January, 1878. 504  
[First published, 19th January, 1878.]

FIERI FACIAS.  
Circuit Court—District of Montreal.

Montreal, to wit : } FREDERIC LEFEBVRE,  
No. 9904. } Plaintiff ; vs. JOSEPH  
VERVILLE, Defendant.

A lot of land situate in the parish of the Cote Saint Paul, forming heretofore part of the parish of Montreal, district of Montreal, on Maisonneuve street, measuring sixty five and a half feet in front by one hundred and twenty four and a half feet in depth, forming part of lot number three thousand four hundred and seven, on the official plan and book of reference for the municipality of Cote Saint Paul aforesaid, parish of Montreal—with a wooden house and outbuildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY THIRD day of MAY next, at the hour of HALF PAST TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirty first day of May next.

M. H. SANBORN,  
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.  
Montreal, 16th January, 1878. 500  
[First published, 19th January, 1878.]

FIERI FACIAS.  
District of Montreal.

Montreal, to wit : } WILLIAM A. CURRY,  
No. 1266. } Plaintiff ; against  
MARY E. HALL *ès-qualité, et al.*, Defendants.

As belonging to the said Dame Mary E. Hall, in her said quality, four undivided fifths, and as belonging to Anna Augusta Springle, one undivided fifth, in the following immoveable, to wit :

All that certain lot of land situated in the city of Montreal, district of Montreal, being lot number one hundred and sixty nine (169), of the official plan and book of reference of the said city of Montreal, centre ward—with two three story cut stone shops and dwellings, on Craig street, and two double brick tenements houses, on fortification lane, thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY FIFTH day of MAY next, at the hour of TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the first day of June next.

M. H. SANBORN,  
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.  
Montreal, 16th January, 1878. 498  
[First published, 19th January, 1878.]

FIERI FACIAS.  
District of Montreal.

Montreal, to wit : } LA SOCIÉTÉ DE CONS-  
No. 644. } TRUCTION DE MAISON-  
NEUVE, Plaintiff ; against ALEXIS DUBREUIL,  
Defendant.

A lot of land situate and being partly in the city of Montreal, in Saint Mary's ward, where it is known and designated on the official plan and in the book of reference for the said ward, as number forty seven (47), of the subdivision of the official number fifteen hundred and ninety eight (No. 1598), and partly in the village of Hochelaga, in the parish of La Nativité de la Sainte-Vierge, where it is described on the official plan and in the book of reference for the said village of Hochelaga, as number six hundred and thirty four (No. 634), of the subdivision of the official number one hundred and sixty six (166), on the said official plan and in the book of reference ; said lot measuring twenty two feet in front by eighty feet in depth, the whole english measure ; bounded in front to the north

Frontenac—avec une maison en bois lambrissée en briques, et autres bâtisses dessus érigées.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-DEUXIEME jour de MAI prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le premier jour de juin prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Bureau du Shérif, Montréal, 16 janvier 1878. [Première publication, 19 janvier 1878.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } PATRICK ROONEY, No. 441. } Demandeur ; contre A. P. CHAPLEAU et al., Défendeurs. Saisi comme appartenant à Joseph Désormeau, l'un des dits défendeurs.

Cette propriété immobilière située dans la paroisse de Notre-Dame de Grâce, formant partie des lots connus et désignés sous le numéro deux cent vingt (220), aux plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse de Montréal, et étant la moitié du lot situé dans la Western Avenue, joignant la propriété de W. Phillips ; le dit lot étant borné en front par la dite Western Avenue, d'un côté par la propriété du dit Phillips, de l'autre côté par une rue nouvelle devant être ouverte, cinquante pieds de largeur, courant dans une ligne droite de la dite Western Avenue à la rue Sherbrooke projetée ; le dit lot mesurant cent quarante pieds (140) sur la Western Avenue, deux cent trente-six (236) de profondeur, et cent trente neuf (139) en arrière, contenant trente deux mille neuf cent vingt et un (32921) en superficie, le tout mesure anglaise, plus ou moins, tel qu'il appert d'après un plan fait par Joseph Rielle, arpenteur—avec trois maisons en bois et autres bâtisses sus-érigées.

Pour être vendue à mon bureau, en la cité de Montréal, le NEUVIEME jour d'AVRIL prochain, à ONZE heures ET DEMIE de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-sixième jour d'avril prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Bureau du Shérif, Montréal, 4 décembre 1877. [Première publication, 7 décembre 1877.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } THE TRUST AND LOAN No. 537. } COMPANY OF CANADA, Demanderesse ; contre JOHN GEORGE REITHER, Défendeur.

Un emplacement sis et situé en la ville de Lachine, district de Montréal, connu et désigné sous le numéro cent quatre-vingt-onze (191), du plan et livre de renvoi officiels fait pour la ville de Lachine ; borné en front par le chemin public, d'un côté par le numéro cent quatre-vingt-dix (190), de l'autre côté par le numéro cent quatre-vingt-douze (192), en arrière par le fleuve Saint-Laurent—avec maison et autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Lachine, le VINGT-HUITIEME jour de MAI prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le huitième jour de juin prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Bureau du Shérif, Montréal, 22 janvier 1878. [Première publication, 26 janvier 1878.]

ALIAS FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Montréal.

Montréal, à savoir : } LES ECCLESIASTIQUES No. 1012. } DU SEMINAIRE DE SAINT-SULPICE DE MONTREAL, seigneurs et propriétaires en possession de la seigneurie de l'île de Montréal, Saint-Sulpice et Lac des Deux-Montagnes, Demandeurs ; contre WILLIAM

east by Frontenac street—with a wooden house faced with brick, and outbuildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY SECOND day of MAY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the first day of June next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Sheriff's Office, Montreal, 16th January, 1878. [First published, 19th January, 1878.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } PATRICK ROONEY, Plain- No. 441. } tiff ; against A. P. CHAPLEAU et al., Defendants. Seized as belonging to Joseph Désormeau, one of the said defendants.

The immovable property situate in the parish of Notre-Dame de Grâce, forming part of the lots known and designated as number two hundred and twenty (220), on the official plan and in the book of reference for the said parish of Montreal, and being the half of the lot situate in Western Avenue, adjoining the property of W. Phillips ; said lot being bounded in front by the said Western Avenue, on one side by the property of the said Phillips, on the other side by a new street, to be opened, fifty feet wide, running in a straight line from the said Western Avenue to Sherbrooke street projected ; said lot measuring one hundred and forty feet (140) on Western Avenue, two hundred and thirty six (236) in depth, and one hundred and thirty nine (139) in rear, containing thirty two thousand nine hundred and twenty one (32921) in superficies, the whole english measure, and more or less, and such as appears from a plan made by Joseph Rielle, surveyor—with three wooden houses and outbuildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the NINTH day of APRIL next, at the hour of HALF PAST ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty sixth day of April next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Sheriff's Office, Montreal, 4th December, 1877. [First published, 7th December, 1877.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } THE TRUST AND LOAN No. 537. } COMPANY OF CANADA, Plaintiff ; against JOHN GEORGE REITHER, Defendant.

A lot situate in the town of Lachine, district of Montreal, known and designated as number one hundred and ninety one (191), on the official plan and in the book of reference made for the town of Lachine ; bounded in front by the main road, on one side by number one hundred and ninety (190), and on the other side by number one hundred and ninety two (192), in rear by the river Saint Lawrence—together with a house and outbuildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Lachine, on the TWENTY EIGHTH day of MAY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the eighth day of June next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Sheriff's Office, Montreal, 22nd January, 1878. [First published, 26th January, 1878.]

ALIAS FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Montreal.

Montreal, to wit : } THE ECCLESIASTIQUES No. 1012. } DU SEMINAIRE DE SAINT-SULPICE DE MONTREAL, seigneurs and proprietors in possession of the seigniorie of the island of Montreal, Saint Sulpice and Lake of Two Mountains, Plaintiffs ; against WILLIAM FOLEY,

**FOLEY, THOMAS FOLEY ET CHARLES THEOPHILE FOLEY, Défendeurs.**

Comme appartenant aux dits défendeurs pour un quart indivis, chacun respectivement trois quarts indivis de la propriété immobilière suivante, à savoir :

Un lot de terre sis et situé dans le quartier Saint-Laurent, cité de Montréal, paroisse de Notre-Dame, district de Montréal, connu et désigné au plan et livre de renvoi officiels du dit quartier, sous le numéro cinq cent vingt-quatre (524); borné en front par la rue Laguchetière—avec une maison en briques à deux étages, et autres bâtisses sus-érigées.

Pour être vendu à mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-HUITIEME jour de MAI prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trente-unième jour de mai prochain.

**PIERRE J. O. CHAUVEAU,** Sherif,  
Bureau du Sherif, Montréal, 22 janvier 1878. 653 2  
[Première publication, 26 janvier 1878.]

**ALIAS FIERI FACIAS.**

*District de Montréal.*

Montréal, à savoir : } **LA SOCIETE DE CONSTRUCTION METRO-**  
No. 1696. } **TRUCTION METRO-**

**POLITAINE, Demanderesse; contre LA SOCIETE DE CONSTRUCTION DU CANADA, Défenderesse.**

1. Un lot de terre ou emplacement connu sous les numéros trente-trois et trente quatre, situés dans le quartier Saint-Jacques, cité de Montréal, district de Montréal, paroisse du Sacré Cœur, faisant partie de la subdivision du numéro onze cent cinquante-cinq (1155), connu et désigné au livre de renvoi officiels faits pour le quartier Saint-Jacques, de la cité de Montréal, district de Montréal; ces dits deux lots tenant en front à la rue Wolfe—avec bâtisses dessus érigés tel qu'actuellement.

2. Un autre lot de terre situé au quartier Sainte-Marie, de la cité de Montréal; paroisse du Sacré Cœur, dit district de Montréal, connus sous les numéros vingt-trois, quatre-vingt-huit, quatre-vingt-neuf et quatre-vingt-dix (23, 88, 89 et 90), de la subdivision du numéro onze cent un (1101), connu aux plan et livre de renvoi officiels faits pour le dit quartier Sainte-Marie; tenant les dits lots de terre en front à la rue Seaton—avec les bâtisses qui se trouvent actuellement dessus érigées.

3. Un autre lot de terre situé au même lieu, connu et désigné sous les numéros quatre-vingt-seize, quatre-vingt-dix-sept, quatre-vingt-dix-huit, quatre-vingt-dix-neuf, et cent vingt-huit (96, 97, 98, 99 et 128), de la subdivision du numéro onze cent un (1101), connu aux plan et livre de renvoi officiels faits pour le dit quartier Sainte-Marie; tenant les dits lots de terre en front à la rue Durham—aussi avec bâtisses dessus érigées.

4. Un autre lot de terre sis et situé au même lieu, connu et désigné sous les numéros cent quarante et cent quarante et un (140 et 141), de la subdivision du dit lot numéro onze cent un (1101), connu aux plan et livre de renvoi officiels faits pour le dit quartier Sainte-Marie; tenant les dits lots de terre en front à la rue Panet—aussi avec les bâtisses dessus érigées.

5. Un lot de terre sis et situés en la paroisse de La Longue Pointe, district de Montréal, connu et désigné aux livre de renvoi et plan officiels faits pour la municipalité de La Longue Pointe, sous le numéro sept (7); le dit lot de terre tenant en front au chemin public qui conduit de Montréal à La Longue Pointe—avec les bâtisses dessus actuellement érigées.

Pour être vendus comme suit, savoir : les lots numéros un, deux, trois et quatre, en mon bureau, en la cité de Montréal, le DIXIEME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures de l'avant-midi; et le lot numéro cinq, à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de La Longue Pointe, le ONZIEME

**THOMAS FOLEY AND CHARLES THEOPHILE FOLEY, Defendants.**

As belonging to the said defendants for one undivided fourth, each respectively three undivided fourths of the following immovable property, to wit :

A lot of land situate lying and being in the Saint Lawrence ward, city of Montreal, parish of Notre Dame, district of Montreal, known and distinguished on the official plan and in the book of reference of the said ward, as number five hundred and twenty four (524); bounded in front by Laguchetière street—with a two story brick house, and other buildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY EIGHTH day of MAY next, at the hour of TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirty first day of May next.

**PIERRE J. O. CHAUVEAU,** Sheriff's Office, Montréal, 22nd January, 1878. 654  
[First published, 26th January, 1878.]

**ALIAS FIERI FACIAS.**

*District of Montreal.*

Montréal, to wit : } **THE METROPOLITAN**  
No. 1696. } **BUILDING SOCIETY,**

**Plaintiff; against LA SOCIETE DE CONSTRUCTION DU CANADA, Defendant.**

1. A lot of land known as numbers thirty three and thirty four, situate on Saint James square, city of Montreal, district of Montreal, parish of Le Sacré Cœur, forming part of the subdivision of number eleven hundred and fifty five (1155), known and designated on the official plan and in the book of reference made for Saint James ward, of the city of Montreal, district of Montreal; said two lots being bounded in front by Wolfe street—with the buildings thereon erected.

2. Another lot of land situate in Saint Mary's ward, of the city of Montreal, parish of Le Sacré Cœur, district of Montreal aforesaid, known and designated as numbers twenty three, eighty eight, eighty nine and ninety (23, 88, 89 and 90), of the said subdivision of number eleven hundred and one (1101), known on the official plan and in the book of reference made for the said Saint Mary's ward; said lots of land being bounded in front by Seaton street—with the buildings thereon erected.

3. Another lot of land situate at the same place known and designated as numbers ninety six, ninety seven, ninety eight, ninety nine and one hundred and twenty eight (96, 97, 98, 99 and 128), of the subdivision of number eleven hundred and one (1101), known on the official plan and in the book of reference for Saint Mary's ward aforesaid; said lots being bounded in front by Durham street—with the buildings thereon erected.

4. Another lot of land situate and being at the same place, known and designated as numbers one hundred and forty and one hundred and forty one (140 and 141), of the subdivision of said lot number eleven hundred and one (1101), known on the official plan and in the book of reference for Saint Mary's ward aforesaid; said lot of land being bounded in front by Panet street—with the buildings thereon erected.

5. A lot of land situate and being in the parish of Longue Pointe, in the district of Montreal, known and designated on the official plan and in the book of reference made for the municipality of the said parish of Longue Pointe, as number seven (7); said lot of land being bounded in front by the main road leading from Montreal to Longue Pointe—with the buildings thereon erected.

To be sold as follows, to wit : Nos. one, two, three and four, in my office, in the city of Montreal, on the TENTH day of APRIL next, at TEN o'clock in the forenoon; and lot number five, at the parochial church door of the parish of Longue Pointe, on the ELEVENTH day of APRIL next, at TEN

jour d'AVRIL prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-troisième jour d'avril prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,  
Bureau du Shérif, Shérif.  
Montréal, 4 décembre 1877. 8625 3  
[Première publication, 7 décembre 1877.]

**FIERI FACIAS.**  
*District de Montréal.*

Montréal, à savoir : { JEAN-BAPTISTE STE.  
No. 2384. } M A R I E, Demandeur ;  
contre PIERRE STE. MARIE, Défendeur.

Une terre sise et située en la paroisse de Saint-Hubert, dans le district de Montréal, du côté sud-ouest du chemin qui conduit de Longueuil à Chambly, de trois (3) arpents de front sur vingt-neuf (29) arpents de profondeur dans la ligne nord-ouest, et vingt-neuf (29) arpents et deux perches dans la ligne sud-est ; tenant au bout nord-est au dit chemin qui conduit de Longueuil à Chambly, au bout sud-ouest à Michel Lamarre, représentant Joseph Dubuc et autres, d'un côté au nord-ouest aux représentants de feu Amable Pattenaude, et de l'autre côté au sud-est à Louis Brosseau et Pierre Ste. Marie—avec une maison, grange et autres bâtiments dessus construits, connue la dite terre sous le numéro cent cinquante (150), sur le plan et au livre de renvoi officiels de la dite paroisse de Saint-Hubert.

Pour être vendue à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Hubert, le DIXIÈME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-sixième jour d'avril prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,  
Bureau du Shérif, Shérif.  
Montréal, 4 décembre 1877. 8621 3  
[Première publication, 7 décembre 1877.]

**FIERI FACIAS.**  
*District de Montréal.*

Montréal, à savoir : { GILBERT SCOTT *et al.*,  
No. 804. } Demandeurs ; contre  
MARTIN O'LOGHLIN, Défendeur.

Un lot de terre sis et situé en la cité de Montréal, au quartier Sainte-Anne, paroisse Notre-Dame, district de Montréal, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels faits pour le dit quartier, sous le numéro quinze cent soixante-dix (1570)—avec une maison en briques à trois étages et autres bâtisses dessus érigées ; le dit lot de terre formant l'encoignure des rues King et Commons.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le NEUVIÈME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le seizième jour d'avril prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,  
Bureau du Shérif, Shérif.  
Montréal, 4 décembre 1877. 8629 3  
[Première publication, 7 décembre 1877.]

**FIERI FACIAS.**  
*District de Montréal.*

Montréal, à savoir : { D A M A S Z. BESSETTE,  
No. 2055. } Demandeur ; contre J.  
J. E. BIBAUD *et al.*, Défendeurs.

Saisi comme appartenant à J. J. E. Bibaud, l'un des dits défendeurs.

Un lot de terre sis et situé dans le quartier Saint-Laurent, en la cité de Montréal, de la contenance de quarante-sept (47) pieds de front par soixante pieds et huit pouces (60-8) de profondeur, plus ou moins, et connu au plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Saint-Laurent, sous le numéro quatre cent vingt (420)—avec deux maisons en bois et autres bâtisses dessus y érigées, borné en front par la rue Vallée.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le NEUVIÈME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures ET DEMIE de l'avant-midi.

o'clock in the forenoon. The said writ returnable the twenty third day of April next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,  
Sheriff's Office, Sheriff.  
Montreal, 4th December, 1877. 8626  
[First published, 7th December, 1877.]

**FIERI FACIAS.**  
*District of Montreal.*

Montreal, to wit : { J E A N B A P T I S T E S T E.  
No. 2384. } M A R I E, Plaintiff ; against  
PIERRE STE. MARIE, Defendant.

A land situate and being in the parish of Saint Hubert, in the district of Montreal, on the south west side of the road leading from Longueuil to Chambly, of three (3) arpents in front by twenty nine (29) arpents on the north west alignment, and twenty nine (29) arpents and two perches on the south east alignment ; bounded at the north east end by the said road leading from Longueuil to Chambly, at the south west end by Michel Lamarre, representing Joseph Dubuc and others, and on one side to the north west by the representatives of the late Amable Pattenaude, and on the other side to the south east by Louis Brosseau and Pierre Ste. Marie—with a house, barn and outbuildings thereon erected, said land being known as number one hundred and fifty (150), on the official plan and book of reference for the said parish of Saint Hubert.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Hubert, on the TENTH day of APRIL next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty sixth day of April next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,  
Sheriff's Office, Sheriff.  
Montreal, 4th December, 1877. 8622  
[First published, 7th December, 1877.]

**FIERI FACIAS.**  
*District of Montreal.*

Montreal, to wit : { GILBERT SCOTT *et al.*,  
No. 804. } Plaintiffs ; against M A R T I N O'LOGHLIN, Defendant.

A lot of land situate and being in the city of Montreal, Saint Anne's ward, parish of Notre Dame, district of Montreal, known and designated on the official plan and book of reference made for the said ward, as number fifteen hundred and seventy (1570)—with a three story brick house, and outbuildings thereon erected ; said lot of land forming the corner of King and Commons streets.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the NINTH day of APRIL next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the sixteenth day of April next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,  
Sheriff's Office, Sheriff.  
Montreal, 4th December, 1877. 7630  
[First published, 7th December, 1877.]

**FIERI FACIAS.**  
*District of Montreal.*

Montreal, to wit : { D A M A S Z. BESSETTE,  
No. 2055. } Plaintiff ; against J. J. E.  
BIBAUD *et al.*, Defendants.

Seized as belonging to J. J. E. Bibaud, one of the said defendants.

A lot of land situate and being in Saint Lawrence ward, in the city of Montreal, measuring forty seven (47) feet in front by sixty feet eight inches (60-8) in depth, more or less, designated as number four hundred and twenty (420), on the official plan and in the book of reference for Saint Lawrence ward—with two wooden houses and outbuildings thereon erected, fronting on Vallée street.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the NINTH day of APRIL next, at HALF PAST TEN o'clock in the forenoon. Said writ

Le dit bref rapportable le vingt-sixième jour d'avril prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,  
Bureau du Shérif, Montréal, 4 décembre 1877.  
[Première publication, 7 décembre 1877.]

FIERI FACIAS.  
District de Montréal.

Montréal, à savoir : } DAME MARIE ANGÉLIE  
No. 1108. } QUE ELMIRE GUY,  
et vir., Demandeurs ; contre DAME GENE-  
VIEVE NORMANDEAU, Défenderesse.

La jouissance et usufruit des deux immeubles ci-après décrits, comme appartenant à la dite Défenderesse, à titre de grévé de substitution, en vertu des testaments de feu Joseph Normandeau, et de feu Thérèse Deleigne, reçus devant Ths. Bedouin et son confrère, notaires, le premier août mil huit cent trente et un, savoir : la moitié indivise d'un emplacement situé dans la paroisse de Notre-Dame, dans le quartier Saint-Laurent, de la dite cité de Montréal, connu et désigné sous le numéro sept cent quatre-vingt-quatre (784), sur le plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Saint-Laurent, de la dite cité de Montréal, division ouest, contenant quarante-huit pieds et neuf pouces de front sur cent trente-deux pieds six pouces de profondeur dans une ligne, et cent trente-quatre pieds de profondeur dans l'autre ligne, formant une superficie de cinq mille trente-quatre pieds, plus ou moins, mesure anglaise, tenant pardevant à la rue Craig, par derrière au côté sud-ouest par le lot numéro sept cent quatre vingt-trois, sur le dit plan officiel, appartenant aux héritiers ou représentants de feu M. Louis Comte, et d'autre côté au nord-est à la rue Côté—avec une maison en briques à deux étages, avec solage en pierre, en l'encoignure des susdites rues Craig et Côté, et autres dépendances sus-érigées, avec un passage commun dont l'entrée se trouve sur la dite rue Côté.

2. La jouissance et usufruit de ce lot de terre sis et situé dans le quartier centre de la cité de Montréal, district de Montréal, dans la paroisse de Notre-Dame, connu sous le numéro cinq (5), du plan et livre de renvoi officiels du dit quartier ; borné en front par la rue des Commissaires ; en arrière par la rue Capital, du côté nord-est par les représentants de feu Joseph Donegani, et du côté sud-ouest par John Birmingham—avec une maison à deux étages portant No. trois cent quarante-cinq (345), de la dite rue des Commissaires.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le ONZIEME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-sixième jour d'avril prochain.

M. H. SANBORN,  
Bureau du Shérif, Montréal, 5 décembre 1877.  
[Première publication, 7 décembre 1877.]

FIERI FACIAS.  
District de Montréal.

Montréal, à savoir : } NARCISSE RHEAUME,  
No. 2072. } Demandeur ; contre  
JOHN ALIAS WILLIAM MILES, Défendeur.

Un lot de terre situé dans le village Saint-Augustin, ville Saint-Henri, dans le district de Montréal, portant le numéro deux mille cinquante et un (2051), des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal ; borné en front par la rue Rose de Lima, contenant trente-sept pieds et six pouces (37 x 06) de front par quatre-vingt-quatre pieds et quatre pouces (84 x 04) de profondeur—avec une maison et autre bâtisses dessus y érigées.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-HUITIEME jour de MAI prochain, à DIX heures ET DEMIE de l'avant-

returnable on the twenty sixth day of April next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,  
Sheriff's Office, Montréal, 4th December, 1877.  
[First published, 7th December, 1877.]

FIERI FACIAS.  
District of Montreal.

Montreal, to wit : } DAME MARIE ANGELI-  
No. 1108. } QUE ELMIRE GUY, et  
vir., Plaintiffs ; against DAME GENEVIEVE NOR-  
MANDEAU, Defendant.

The enjoyment and usufruct of the two following immovables hereinafter described, as belonging, to the said defendant à titre de grévé de substitution under the last will and testament of the late Joseph Normandeau, and of the late Therese Deleigne, executed before Ths. Bedouin and colleague, notaries public, on the first day of August, one thousand eight hundred and thirty one, to wit : the undivided half of a lot situate in the parish of Notre-Dame, in Saint Lawrence ward, of the said city of Montreal, known and designated as number seven hundred and eighty four (784), on the official plan and in the book of reference for Saint Lawrence ward aforesaid, of the said city of Montreal, west division, measuring forty eight feet nine inches in front by one hundred and thirty two feet six inches in depth, on one alignment, and one hundred and thirty four feet in depth, on the other alignment, forming a superficies of five thousand and thirty four feet, more or less, english measure ; bounded in front by Craig street, in rear to the south west by number seven hundred and eighty three, on the said official plan, belonging to the heirs or representatives of the late Mr. Louis Comte, and on the other side to the north east by Côté street—with a two story brick house and stone foundation, on the corner of Craig and Côté streets aforesaid, and other dependencies thereon erected, with a common passage entering from Côté street aforesaid.

2. The enjoyment and usufruct of the lot of land situate and being in Centre ward, of the city of Montreal, district of Montreal, in the parish of Notre Dame, known as number five (5), on the official plan and book of reference for the said ward ; bounded in front by Commissioners street, in rear by capital street, on the north east side by the representatives of the late Joseph Donegani, and on the south west side by John Birmingham—with a two storey house, being number three hundred and forty five (345), on Commissioners street aforesaid.

To be sold in my office, in the city of Montreal, on the ELEVENTH day of APRIL next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the twenty sixth day of April next.

M. H. SANBORN,  
Sheriff's Office, Montréal, 5th December, 1877.  
[First published, 7th December, 1877.]

FIERI FACIAS.  
District of Montreal.

Montreal, to wit : } NARCISSE RHEAUME,  
No. 2072. } Plaintiff ; against JOHN  
ALIAS WILLIAM MILES, Defendant.

A lot of land situate in the village of Saint-Augustin, town of Saint Henri, in the district of Montreal, being number two thousand and fifty one (2051), on the official plan and in the book of reference for the parish of Montreal ; bounded in front by Rose de Lima street, measuring thirty seven feet six inches (37 x 06) in front by eighty four feet four inches (84 x 04) in depth—with a house and outbuildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY EIGHTH day of MAY next, at the hour of HALF PAST TEN of the clock in the

midi. Le dit bref rapportable le huitième jour de juin prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,  
Bureau du Shérif, Shérif.  
Montréal, 22 janvier 1878. 649 2  
[Première publication, 26 janvier 1878.]

### Ventes par le Shérif.—Outaouais.

**A VIS PUBLIC** est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

*Cour Supérieure—Aylmer.*

Canada, }  
Province de Québec, } JOSEPH JOUBERT,  
District d'Outaouais, } senior, du canton de  
Ripon, dans le district  
d'Outaouais et la province de Québec, cultivateur  
et propriétaire de moulin, Demandeur; contre  
les terres et tenements de OLIVIER ST. DENIS,  
junior, de la paroisse de Saint-André Avellin, et  
JOSEPH ST. DENIS, ci devant de Saint-André  
Avellin, et maintenant de la paroisse de Sainte-  
Angélique, tous deux cultivateurs, dans le district  
d'Outaouais et la province de Québec, solidairement  
l'un pour l'autre, Défendeurs, à savoir :

Une certaine terre sise et située dans la paroisse de Sainte-Angélique, composée du lot numéro neuf, du rang Saint-Amédée, contenant trois arpents de front sur quarante arpents de profondeur; borné en devant par la base du dit rang, en arrière par les terres du rang Saint-Charles, d'un côté au nord par la base du rang Saint-Victor, et de l'autre côté au sud par Michael Ball, propriétaire du lot numéro huit du rang Saint-Amédée—avec une maison en bois, une grange et autres bâties dessus érigées.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Sainte-Angélique susdite, le QUATRIÈME jour de JUIN prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dixième jour de juin A. D. 1878.

LOUIS M. COUTLÉE,

Bureau du Shérif, Shérif.  
Aylmer, 19 janvier 1878. 619 2  
[Première publication, 26 janvier 1878.]

### Ventes par le Shérif—Québec.

**A VIS PUBLIC** est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au

forenoon. The said writ returnable on the eighth day of June next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,  
Sheriff's Office, Sheriff.  
Montreal, 22nd January, 1878. 650  
[First published, 26th January, 1878.]

### Sheriff's Sales.—Ottawa.

**PUBLIC NOTICE** is hereby given that the under mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are requested to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

*Superior Court—Aylmer.*

Canada, }  
Province of Quebec, } JOSEPH JOUBERT,  
District of Ottawa, } senior, of the township  
of Ripon, in the district of  
Ottawa and province of Quebec, farmer and mill  
proprietor, Plaintiff; against the lands and tene-  
ments of OLIVIER ST. DENIS, junior, of the parish  
of Saint André Avellin, and JOSEPH ST. DENIS,  
heretofore of Saint André Avellin, and now of the  
parish of Sainte Angélique, both farmers, in the  
district of Ottawa and province of Quebec, jointly  
and severally, Defendants, viz :

A certain farm lying and situate in the parish of Sainte Angélique, composed of lot number nine Saint Amédée range, containing three arpents in front by forty arpents in depth; bounded in front by the base of said range, in rear by the lands of Saint Charles range, on one side to the north by the base of Saint Victor range, and on the other side to the south by Michael Ball, proprietor of lot number eight Saint Amédée range—with a wooden house, barn and other buildings thereon erected.

To be sold at the door of the church of the parish of Sainte Angélique aforesaid, on the FOURTH day of JUNE next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the tenth day of June A. D. 1878.

LOUIS M. COUTLÉE,

Sheriff's Office, Sheriff.  
Aylmer, 19th January, 1878. 620  
[First published, 26th January, 1878.]

### Sheriff's Sales—Québec.

**PUBLIC NOTICE** is hereby given that the under mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen

oureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport au Bref.

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } WILLIAM HOSSACK, No. 1686. } W écuyer, de la cité de Québec, dans le district de Québec, en sa qualité d'exécuteur et fidéi-commissaire du dernier testament de feu Ebenezer Baird, en son vivant, de la dite cité de Québec écuyer ; contre JACQUES BLAIS, de la dite cité de Québec, batelier, à savoir :

Tous les droits, privilèges et intérêts de toute espèce quelconque, sujets aux conditions et réserves ci-dessous mentionnées, que Jacques Blais, le dit défendeur—par et en vertu d'une promesse de vente de feu Ebenezer Baird au dit défendeur, passé devant E. G. Cannon et collègue, notaires, en la cité de Québec, le 26 avril 1858, et un acte de vente et cession du dit William Hossack, exécuteur du dernier testament de feu E. Baird, au dit défendeur, passés devant E. G. Cannon et collègue ; notaires, en la dite cité de Québec, le 23 janvier 1861—à ou peut avoir dans et sur la propriété suivante, grève, et lots à eau profonde, terres et tenements, avec circonsstances et dépendances, et aussi dans tous et chacun des baux emphytéotiques ci-dessous décrits et les droits de propriété y mentionnés, par et en vertu desquels parties d'iceux sont maintenant louées, à savoir : La propriété, grève, et lots à eau profonde, terres et tenements à Cap Blanc, ou l'Anse des Mères, dans la Basse-Ville de la dite cité de Québec, octroyés au dit E. Baird, par Lettres Patentes en date du 23 février 1848, en la cité de Montréal, à savoir :

Premièrement.—Tout ce certain lot ou partie de grève borné comme suit, et tel que décrit sur le plan de M. Adolphe Larue, arpenteur provincial, annexé à l'original des dites Lettres Patentes, à savoir : vers le nord-ouest, par la ligne de la haute marée du fleuve Saint-Laurent, établie par William Sax, arpenteur assermenté, sur son plan produit dans la cour d'appel, dans la cause numéro 1574, de notre feu Souverain seigneur le Roi, contre Jean-Baptiste Laporte, et le dit Jean-Baptiste Laporte en garantie contre les révérendes Dames des Ursulines de Québec, au sud-est, par la ligne de la basse marée dans le dit fleuve Saint Laurent, d'un côté, vers le sud-ouest, par la grève appartenant à George Black ou ses représentants, représentant John Saxton Campbell, et de l'autre côté vers le nord-est par la grève occupée par William Lampson ou ses représentants ; le dit lot ou partie de grève contenant environ cent quatre-vingt-deux mille, quatre cent cinquante et un (182,451) pieds carrés anglais, plus ou moins.

Deuxièmement.—Tout ce certain lot à eau profonde du fleuve Saint-Laurent ; borné et aboutissant comme suit et tel que décrit sur le susdit plan, à savoir : vers le nord-ouest, par la ligne de la basse marée sur tout le front du lot ou partie de grève ci-dessus décrit, au sud-est, par la ligne établie par des commissaires pour borner l'octroi des lots à eau profonde du fleuve Saint-Laurent, d'un côté vers le sud-ouest, par le prolongement de la ligne de division entre la grève ci-dessus décrite, et la dite grève appartenant au dit George Black ou ses représentants, et de l'autre côté vers le nord-est, par la ligne de division entre la grève ci-dessus décrite et la dite grève occupée par le dit William Lampson ou ses représentants ; le dit lot à eau profonde contenant environ 153,493 pieds carrés anglais, plus ou moins.

La dite propriété, terres et grève et lots à eau profonde, comprenant et étant les lots sur le plan cadastral et au livre de renvoi pour le quartier

days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Québec, to wit : } WILLIAM HOSSACK, of No. 1686. } W the city of Québec, in the district of Québec, esquire, in his quality of executor and trustee, under the last will and testament of the late Ebenezer Baird in his lifetime, of the said city of Québec, esquire, against JACQUES BLAIS, of the said city of Québec, bateau-man, to wit :

All the right, title and interest of every kind whatsoever, subject to the conditions and reservations hereinafter mentioned, which Jacques Blais, the said defendant,—under and by virtue of a promise of sale from the late Ebenezer Baird to the said defendant, passed before E. G. Cannon and colleague, notaries, at the city of Québec, on the 26th April, 1858, and a deed of sale and conveyance from the said Wm. Hossack, executor of the last will of the late E. Baird, to the said defendant, passed before E. G. Cannon and colleague, notaries, at the said city of Québec, on the 23rd January, 1861,—has or may have, as well in, to or upon the following property, beach and deep water lots, lands and tenements with circumstances and dependencies, as in and to all each and every the emphyteutic leases hereinafter detailed, and rights of property therein mentioned, whereby portions of the same are now let, that is to say : The property, beach and deep water lots, lands and tenements at Cap Blanc, or *L'Anse des Mères*, in the Lower Town of the said city of Québec, granted to the said E. Baird, by Letters Patent, bearing date, at the city of Montréal, the 23rd February 1848, to wit :

First.—All that certain lot or parcel of beach bounded and abutted as follows, and in the manner represented on the plan of Mr. Adolphe Larue, provincial land surveyor, annexed to the original of the said Letters Patent, to wit : towards the north west by the line of high water mark in the river Saint Lawrence, established by William Sax, sworn land surveyor, in his plan filed in the Court of Appeals, in the cause number 1574, of our late Sovereign Lord the King against Jean Baptiste Laporte, and the said Jean Baptiste Laporte *en garantie* against the Reverend Ladies the Ursulines of Québec, on the south east by low water mark in the said river Saint Lawrence, on one side towards the south west by the beach belonging to George Black or his representatives, representing John Saxton Campbell, and on the other side towards the north east by the beach occupied by William Lampson or his representatives ; the said lot or parcel of beach, containing about one hundred and eighty two thousand four hundred and fifty one (182,451), english square feet, more or less.

Secondly.—All that certain water lot in deep water of the river Saint Lawrence ; bounded and abutted as follows, and as represented on the aforesaid plan, to wit : towards the north west by low water mark on the whole front of the above described lot or parcel of beach, on the south east by the line established by commissioners to limit the grant of water lots in deep water of the river Saint Lawrence, on one side towards the south west by the prolongation of the line of division between the above described beach, and the said beach belonging to the said George Black or his representatives, and on the other side towards the north east by the line of division between the above described beach, and the said beach occupied by the said William Lampson or his representatives ; the said deep water lot containing about 153,493, english square feet, more or less.

The said property, lands and beach and deep water lots comprising and being the lots on the cadastral plan and in the book of reference for

Champlain, de la dite cité de Québec, numérotés 2460, à l'exception de la partie d'icelui ci-dessous réservée, 2461, 2463, 2466, 2467, 2470, 2471, 2474, 2475, 2478, 2479, 2483, 2484, 2485, 2488, 2492, 2493, 2494, 2497, 2501, 2502, 2505, 2506, 2509, 2510, 2511, 2514, 2518, 2519, 2521, 2522 et 2523—ensemble avec les quais, la grève et les lots à eau profonde et situés entre les lots ainsi numérotés et la ligne établie telle que susdite par les dits commissaires, et aussi cette partie située entre la rue Champlain et la dite ligne de la haute marée établie par le dit William Sax et connue comme Sax's "Blue Line," des lots du dit plan cadastral et au dit livre de renvoi numérotés 2459, 2462, 2464, 2465, 2468, 2469, 2472, 2473, 2476, 2477, 2480, 2481, 2482, 2486, 2487, 2489, 2490, 2491, 2495, 2496, 2500, 2503, 2504, 2507, 2508 et 2512.

Pour être vendus. Premièrement.—Sujets à la réserve et à l'exception de la partie du lot numéro 2460 ci-dessus mentionné, à savoir : un lot d'environ 186 pieds de longueur et variant en profondeur de 51 pieds 6 pouces à 68 pieds, plus ou moins, situé entre le dit fleuve Saint-Laurent et les dits lots numérotés 2492, 2493, 2494, 2497, 2498, 2501, 2502, 2505 et 2506, et acquis par la Fabrique de l'Eglise de Notre-Dame de Québec, par acte de cession du dit Jacques Blais, passé devant C. Labrecque, notaire, en la dite cité de Québec, le 8 avril 1876.

Deuxièmement.—Sujet à l'usufruit et la jouissance par le dit Jacques Blais, le défendeur, et dame Nathalie Desnoyers, son épouse, durant leur vie et celle du survivant d'iceux, de toute l'étendue de terre connue comme Quai Blais, mesurant 177 pieds de longueur par 150 pieds de profondeur, plus ou moins ; bornée par la rue Champlain, et comprenant sept maisons, portant les numéros de rue 741, 745, 747, 749, 751, 753 avec 755 et 757—ensemble avec les passages à chaque bout tels qu'ils existent maintenant ; la dite étendue de terre comprenant les lots portant les numéros du cadastre 2483, 2484, 2485, 2488 et partie de 2460.

Troisièmement.—Sujet aux baux emphytéotiques ci-après énumérés consentis aux personnes ci-dessous mentionnées pour les emplacements ou lots de terre numérotés sur le dit plan cadastral tel que suit, à savoir :

E. Baird à T. Walsh, 1er février 1858, E. G. Cannon, N. P., pour 42 ans, à expirer le 1er mai 1900, partie du lot 2459.

E. Baird à J. Roche, maintenant représenté par Mary Foley, épouse de A. Wilson, 31 décembre 1856, E. G. Cannon, N. P., pour 30 ans, à expirer le 1er mai 1879, partie du lot 2461.

E. Baird à J. Blais, *es-qualité*, maintenant représenté par Mary Foley, épouse de A. Wilson, 26 décembre 1857, E. G. Cannon, N. P., pour 50 ans, à expirer le 1er mai 1908, partie du lot 2461, avec partie du lot 2462.

E. Baird à Chs. Gagné, maintenant représenté par H. Mecteau, 31 décembre 1856, E. G. Cannon, N. P., pour 30 ans, à expirer, le 1er mai 1879 ; lot 2463 avec partie du lot 2464.

E. Baird à Lazare Royer, maintenant représenté par Thérèse Duval, veuve M. Dubé, 5 septembre 1849 ; J. Birch, N. P., pour 30 ans, à expirer le 1er mai 1880, lot 2466 avec partie du lot 2465.

J. Blais à L. Duval, 7 septembre 1865, E. G. Cannon, N. P., pour 50 ans, à expirer le 1er mai 1915 ; lot 2467, avec partie du lot 2468.

J. Blais à Catherine Wiseman *et al.*, 3 septembre 1872, E. G. Cannon, N. P., pour 50 ans, à expirer le 30 avril 1923, lot 2470, avec partie du lot 2469.

E. Baird à J. & E. Taylor, 26 mars 1857 ; E. G. Cannon, N. P., pour 35 ans, à expirer le 1er mai 1892, lots 2471 et 2474, avec partie des lots 2472 et 2473.

E. Baird à A. Berthiaume, maintenant représenté par Emilie Lachance, veuve A. Berthiaume, 31 décembre 1856, E. G. Cannon, N. P., pour 30 ans, à expirer le 1er mai 1879, lot 2475.

Champlain ward, of the said city of Quebec, numbered 2460, except the portion thereof hereinafter reserved, 2461, 2463, 2466, 2467, 2470, 2471, 2474, 2475, 2478, 2479, 2483, 2484, 2485, 2488, 2492, 2493, 2494, 2497, 2501, 2502, 2505, 2506, 2509, 2510, 2511, 2514, 2518, 2519, 2521, 2522 and 2523— together with the wharfs and beach and deep water lots lying and being between the lots so numbered and the line established as aforesaid by the said commissioners, and also that portion situate between Champlain street and the said line of high water established by the said William Sax, and known as Sax's "Blue Line," of lots on the said cadastral plan and in the said book of reference numbered 2459, 2462, 2464, 2465, 2468, 2469, 2472, 2473, 2476, 2477, 2480, 2481, 2482, 2486, 2487, 2489, 2490, 2491, 2495, 2496, 2500, 2503, 2504, 2507, 2508 and 2512.

To be sold. First.—Subject to the reservation and with the exception of the portion of lot number 2460 above mentioned, that is to say : a lot of about 186 feet in length and varying in depth from 51 feet 6 inches to 68 feet, more or less, situate between the said River Saint Lawrence and the said lots numbered 2492, 2493, 2494, 2497, 2498, 2501, 2502, 2505 and 2506, and acquired by the Fabric of the Church of Our Lady of Quebec, by deed of cession from the said Jacques Blais, passed before C. Labrègue, notary, at the said city of Quebec, on the 8th April, 1876.

Secondly.—Subject to the usufruct and enjoyment by the said Jacques Blais, the defendant, and Dame Nathalie Desnoyers, his wife, during their natural lives and that of the survivor of them of all the extent of land known as Blais' wharf, measuring 177 feet in length by 150 feet in depth, more or less ; bounded in front by Champlain street, and comprising seven houses, bearing the street numbers 741, 745, 747, 749, 751, 753 with 755 and 757— together with the passages at each end as they now exist ; the said extent of land comprising the lots bearing the cadastral numbers 2483, 2484, 2485, 2488 and part of 2460.

Thirdly.—Subject to the maintenance of the emphyteutic leases hereinafter detailed, granted to the under mentioned persons of the emplacements or lots of ground numbered on the said cadastral plan as follows, to wit :

E. Baird to P. Walsh, 1st February, 1858, E. G. Cannon, N. P., for 42 years, to end 1st May, 1900, part of lot 2459.

E. Baird to J. Roche, now represented by Mary Foley, wife of A. Wilson, 31st December, 1856, E. G. Cannon, N. P., for 30 years, to end 1st May, 1879, part of lot 2461.

E. Baird to J. Blais, *es-qualité*, now represented by Mary Foley, wife of A. Wilson, 26th December, 1857, E. G. Cannon, N. P., for 50 years, to end 1st May, 1908, part of lot 2461, with part of lot 2462.

E. Baird to Chs. Gagné, now represented by H. Mecteau, 31st December, 1856, E. G. Cannon, N. P., for 30 years, to end 1st May, 1879, lot 2463, with part of lot 2464.

E. Baird to Lazare Royer, now represented by Thérèse Duval, widow of M. Dubé, 5th September, 1849 ; J. Birch, N. P., for 30 years, to end 1st May, 1880, lot 2466, with part of lot 2465.

J. Blais to L. Duval, 7th September, 1865, E. G. Cannon, N. P., for 50 years, to end 1st May, 1915, lot 2467, with part of lot 2468.

J. Blais to Catherine Wiseman *et al.*, 3rd September, 1872, E. G. Cannon, N. P., for 50 years, to end 30th April, 1923, lot 2470, with part of lot 2469.

E. Baird to J. and E. Taylor, 26th March, 1857, E. G. Cannon, N. P., for 35 years, to end 1st May, 1892, lots 2471 and 2474, with part of lots 2472 and 2473.

E. Baird to A. Berthiaume, now represented by Emilie Lachance, widow of A. Berthiaume, 31st December 1856, E. G. Cannon, N. P., for 30 years, to end 1st May 1879, lot 2475.

J. Blais à J. Wiseman, 12 janvier 1875, P. Huot, N. P., pour 40 ans, à expirer le 30 avril 1915, partie du lot 2476.

J. Blais à L. Berthiaume, 17 septembre 1874, J. E. C. Pelletier, N. P., pour 39 ans, à expirer le 30 avril 1913, partie du lot 2460.

J. Blais à J. Morissette, 8 mai 1874, J. Walsh, N. P., pour 40 ans, à expirer le 1er mai 1914, lot 2478, avec partie du lot 2477.

J. Blais à J. L'Hostis, 26 août 1873, J. E. C. Pelletier, N. P., pour 40 ans, à expirer le 30 avril 1913, lot 2479, avec partie du lot 2460, situé entre le lot 2479, et la rivière et partie du lot 2480.

J. Blais à L. Martineau, maintenant représenté par C. Labbé, E. G. Cannon, N. P., 9 mai 1867, pour 50 ans, à expirer le 1er mai 1917; partie du lot 2460.

J. Blais à J. O'Neil, 17 décembre 1867, E. G. Cannon, N. P., pour 30 ans, à expirer le 1er mai 1898, partie du lot 2482.

J. Blais à B. Gingras, 21 janvier 1873, J. E. C. Pelletier, N. P., pour 40 ans, à expirer le 30 avril 1913, partie des lots 2483 et 2460.

J. Blais à B. Gingras, 12 septembre 1874, J. E. C. Pelletier, N. P., pour 39 ans, à expirer le 30 avril 1913, partie du lot 2460, entre le lot en dernier lieu mentionné et la rivière.

J. Blais à P. Frédette, maintenant représenté par T. Miller, 23 août 1873, J. E. C. Pelletier, N. P., pour 40 ans, à expirer le 30 avril 1913, lot 2484 et partie du lot 2483.

J. Blais à J. B. Bougie, 14 novembre 1876, J. E. C. Pelletier, N. P., pour 40 ans, à expirer le 30 avril 1917, lot 2485.

E. Baird à J. Lachance, maintenant représenté par Catherine St. Hilaire, veuve J. Lachance, 31 décembre 1856, E. G. Cannon, N. P., pour 30 ans, à expirer le 1er mai 1879, lot 2488, avec partie du lot 2487.

J. Blais à P. Tardif, 13 décembre 1872, J. E. C. Pelletier, N. P., pour 40 ans, à expirer le 30 avril 1913, partie du lot 2460.

J. Blais à C. Giguère, 28 novembre 1868, E. G. Cannon, N. P., pour 50 ans, à expirer le 1er mai 1919, partie du lot 2460.

J. Blais à E. Vallée, 6 décembre 1873, J. E. C. Pelletier, N. P., pour 40 ans, à expirer le 30 avril 1913, lot 2492 avec partie du lot 2490.

J. Blais à E. Vallée, 8 février 1876, J. E. C. Pelletier, N. P., à expirer le 30 avril 1913, partie du lot 2492.

J. Blais à E. Vallée, 27 décembre 1873, P. Huot, N. P., pour 30 ans, à expirer le 30 avril 1903, partie du lot 2489.

E. Baird à J. Lewis, maintenant représenté par Elisabeth St. Hilaire, veuve J. Lewis, 8 juillet 1857, E. G. Cannon, N. P., pour 30 ans, à expirer le 1er mai 1879, lot 2493, avec partie du lot 2491.

E. Baird à Elizabeth Wiseman, veuve de P. St. Hilaire, maintenant représenté par D. St. Hilaire, 28 janvier 1857, E. G. Cannon, N. P., pour 30 ans, à expirer le 1er mai 1879, lot 2494, avec partie du lot 2495.

E. Baird à Hélène St. Hilaire, veuve F. Miller, 28 janvier, 1857, E. G. Cannon, N. P., pour 30 ans, à expirer le 1er mai 1879, lot 2501, avec partie du lot 2500.

J. Blais à J. Gallagher, 30 décembre 1873, J. E. C. Pelletier, N. P., pour 40 ans, à expirer le 30 avril 1914, lot 2505, avec partie du lot 2504.

J. Blais à P. Frédette, maintenant représenté par O. Ouellet, 23 août 1873, J. E. C. Pelletier, N. P., pour 40 ans, à expirer le 30 avril 1913, lot 2506, avec partie du lot 2507.

J. Blais à J. B. Beaudet, maintenant représenté par Helen White, veuve J. B. Beaudet, 24 avril 1866, E. G. Cannon, N. P., pour 50 ans, à expirer le 1er mai 1916, lot 2509.

J. Blais à J. F. Wiseman, 24 avril 1866, E. G. Cannon, N. P., pour 50 ans à expirer le 1er mai 1916, lot 2510.

E. Baird à A. Wiseman, maintenant représenté par Leonore Dubé, veuve J. Foisy, 31 décembre

J. Blais to J. Wiseman, 12th January, 1875, P. Huot, N. P., for 40 years, to end 30th April, 1915, part of lot 2476.

J. Blais to L. Berthiaume, 17th September, 1874, J. E. C. Pelletier, N. P., for 39 years, to end 30th April, 1913, part of lot 2460.

J. Blais to J. Morissette, 8th May, 1874, J. Walsh, N. P., for 40 years, to end 1st May, 1914; lot 2478, with part of lot 2477.

J. Blais to J. L'Hostis, 26th August, 1873, J. E. C. Pelletier, N. P., for 40 years, to end 30th April, 1913, lot 2479, with part of lot 2460, situate between lot 2479, and the river and part of lot 2480.

J. Blais to L. Martineau, now represented by C. Labbé, E. G. Cannon, N. P., 9th May, 1867, for 50 years, to end 1st May, 1917, part of lot 2460.

J. Blais to J. O'Neil, 17th December, 1867, E. G. Cannon, N. P., for 30 years, to end 1st May, 1898, part of lot 2482.

J. Blais to B. Gingras, 21st January, 1873, J. E. C. Pelletier, N. P., for 40 years, to end 30th April, 1913, part of lots 2483 and 2460.

J. Blais to B. Gingras, 12th September, 1874, J. E. C. Pelletier, N. P., for 39 years, to end 30th April, 1913, part of lot 2460, between last mentioned lot and the river.

J. Blais to P. Frédette, now represented by T. Miller, 23rd August, 1873, J. E. C. Pelletier, N. P., for 40 years, to end 30th April, 1913, lot 2484 and part of lot 2483.

J. Blais to J. B. Bougie, 14th November, 1876, J. E. C. Pelletier, N. P., for 40 years, to end 30th April, 1917, lot 2485.

E. Baird to J. Lachance, now represented by Catherine St. Hilaire, widow J. Lachance, 31st December, 1856, E. G. Cannon, N. P., for 30 years, to end 1st May, 1879; lot 2488, with part of lot 2487.

J. Blais to P. Tardif, 13th December, 1872, J. E. C. Pelletier, N. P., for 40 years, to end 30th April, 1913, part of lot 2460.

J. Blais to C. Giguère, 28th November, 1868, E. G. Cannon, N. P., for 50 years, to end 1st May, 1919, part of lot 2460.

J. Blais to E. Vallée, 6th December, 1873, J. E. C. Pelletier, N. P., for 40 years, to end 30th April, 1913, lot 2492 with part of lot 2490.

J. Blais to E. Vallée, 8th February, 1876, J. E. C. Pelletier, N. P., to end 30th April, 1913, part of lot 2492.

J. Blais to E. Vallée, 27th December, 1873, P. Huot, N. P., for 30 years, to end 30th April, 1903, part of lot 2489.

E. Baird to J. Lewis, now represented by Elizabeth St. Hilaire, widow J. Lewis, 8th July, 1857, E. G. Cannon, N. P., for 30 years, to end 1st May, 1879, lot 2493, with part of lot 2491.

E. Baird to Elizabeth Wiseman, widow P. St. Hilaire, now represented by D. St. Hilaire, 28th January, 1857, E. G. Cannon, N. P., for 30 years, to end 1st May, 1879, lot 2494, with part of lot 2495.

E. Baird to Hélène St. Hilaire, widow F. Miller, 28th January, 1857, E. G. Cannon, N. P., for 30 years, to end 1st May, 1879, lot 2501, with part of lot 2500.

J. Blais to J. Gallagher, 30th December, 1873, J. E. C. Pelletier, N. P., for 40 years, to end 30th April, 1914, lot 2505, with part of lot 2504.

J. Blais to P. Frédette, now represented by O. Ouellet, 23rd August, 1873, J. E. C. Pelletier, N. P., for 40 years, to end 30th April, 1913, lot 2506, with part of lot 2507.

J. Blais to J. B. Beaudet, now represented by Helen White, widow J. B. Beaudet, 24th April, 1866, E. G. Cannon, N. P., for 50 years, to end 1st May, 1916, lot 2509.

J. Blais to J. F. Wiseman, 24th April, 1866, E. G. Cannon, N. P., for 50 years to end 1st May, 1916, lot 2510.

E. Baird to A. Wiseman, now represented by Leonore Dubé, widow J. Foisy, 31st December, 1856,

1856; E. G. Cannon, N. P., pour 30 ans, à expirer le 1er mai 1879, lot 2511 avec partie du lot 2512.

J. Blais à W. Andrew, 4 septembre 1868, E. G. Cannon, N. P., pour 50 ans, à expirer le 1er mai 1918, lot 2514.

E. Baird à R. Elliot, 17 août 1858, E. G. Cannon, N. P., pour 20 ans et 9 mois, à expirer le 30 avril 1879, lot 2518.

J. Blais à Z. Beaudet, 22 janvier 1861, P. Huot, N. P., pour 18 ans, à expirer le 30 avril 1879, lot 2519.

J. Blais à J. Lepage, 8 avril 1871, E. G. Cannon, N. P., pour 50 ans, à expirer le 1er mai 1921, lot 2521.

J. Blais à J. Drolet, 6 novembre 1864, E. G. Cannon, N. P., pour 40 ans, à expirer le 1er mai 1905, lot 2522.

J. Blais à A. Andrew, 21 janvier 1860, H. Austin, N. P., à expirer le 1er mai 1879, lot 2523.

Quatrièmement.—Pour être vendu sans garantie; et sujet de plus et sans aucun préjudice à la cause ou action intentée par le dit feu William Lampson, et maintenant pendante dans la cour supérieure à Québec, sous le numéro 583, contre le présent demandeur, le dit William Hossack *es-qualité*, et le présent défendeur Jacques Blais *et al.*, pour résilier et annuler les dites Lettres Patentes, en vertu desquelles la dite propriété est maintenant tenue, les droits du dit feu Wm. Lampson et ses représentants et ayans cause réclamés dans la dite action étant spécialement réservés et ne devant pas être affectés par la présente vente.

Pour être vendu à mon bureau, en la cité de Québec, le CINQUIÈME jour d'AOUT prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le deuxième jour de septembre prochain.

C. ALLEYN,

Québec, 19 mars 1878.

Sheriff.

[Première publication, 30 mars 1878.]

2661

ALIAS FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } EDOUARD VACHON, du No. 1022. } Le lieu appelé Beauport, cultivateur; contre JEAN LEFEBVRE, du même lieu, à savoir :

Un lot de terre de forme irrégulière, situé en la paroisse de Beauport, au sud du chemin Royal; borné en front au nord par les lots 123, 127, 130, 134 et 135, ayant à cet endroit environ huit perches de large; et borné au nord-est par le lot 124, au sud par le lot 128, au sud-ouest en partant du sud par le lot 131 et de l'extrémité nord du lot 131, gagnant le sud-ouest en ligne droite jusqu'à une perche au sud du lot 135, étant dans cette ligne droite, borné par les lots 131 et 129, et la dite perche joignant au sud-ouest à la route actuelle qui communique du chemin Royal aux lots 129 et 131, lesquels lots sont numérotés d'après le plan et livre de renvoi officiels du cadastre pour la dite paroisse — avec la maison dessus construite, circonstances et dépendances, et y compris les droits que le dit lot peut avoir à la route entre les lots 127 et 123 susdits; sauf et à distraire la propriété de la moitié indivise du four à chaux sus-érigé, et seize pieds de terre tout autour d'icelui, la propriété d'Edouard Quirault; le dit lot de terre étant le lot numéro cent vingt-six (126) B, donné sur le plan cadastral de la paroisse de Beauport, et au livre de référence d'icelui fait par le commissaire des terres de la couronne.

Pour être vendu à la porte de l'église de la dite paroisse de Beauport, le SEPTIÈME jour d'AOUT prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le deuxième jour de septembre prochain.

C. ALLEYN,

Québec, 28 mars 1878.

Sheriff.

[Première publication, 30 mars 1878.]

2663

E. G. Cannon, N. P., for 30 years, to end 1st May, 1879, lot 2511 with part of lot 2512.

J. Blais to W. Andrew, 4th September, 1868, E. G. Cannon, N. P., for 50 years, to end 1st May, 1918, lot 2514.

E. Baird to R. Elliot, 17th August, 1858, E. G. Cannon, N. P., for 20 years and 9 months, to end 30th April, 1879, lot 2518.

J. Blais to Z. Beaudet, 22nd January, 1861, P. Huot, N. P., for 18 years, to end 30th April, 1879, lot 2519.

J. Blais to J. Lepage, 3rd April 1871, E. G. Cannon, N. P., for 50 years, to end 1st May, 1921, lot 2521.

J. Blais to J. Drolet, 6th November, 1864, E. G. Cannon N. P., for 40 years, to end 1st May, 1905, lot 2522.

J. Blais to A. Andrew, 21st January, 1860, H. Austin N. P., to end 1st May, 1879, lot 2523.

Fourthly.—To be sold without warranty; and subject moreover and without prejudice to the cause or action brought by the said late William Lampson, and now pending in the Superior Court at Quebec, under the number 583, against the present plaintiff the said Wm. Hossack *es-qualité*, and the present defendant Jacques Blais *et al.*, to cancel and annul the said Letters Patent, under which the said property is now held, the rights of the said late Wm. Lampson and of his representatives and ayans cause claimed in the said action being specially reserved and unaffected by the present sale.

To be sold at my office, in the city of Quebec, on the FIFTH day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the second day of September next.

C. ALLEYN,

Quebec, 19th March, 1878.

Sheriff.

[First published, 30th March, 1878.]

2662

ALIAS FIERI FACIAS.

Quebec, to wit : } EDOUARD VACHON, of the No. 1022. } The place called Beauport, farmer; against JEAN LEFEBVRE, of the same place, to wit :

A lot of land of irregular outline, situate in the parish of Beauport, south of the Queen's highway; bounded in front to the north by lots 123, 127, 130, 134 and 135, measuring at that place about eight perches in width; bounded on the north east by lot 124, on the south by lot 128, on the south west starting from the south by No. 131 and on the northern extremity of lot 131, running south west in a straight line to a perch south of lot 135, being in that straight line; bounded by lots 131 and 129, and the said perch; bounded on the south west by the actual road leading from the Queen's highway to lots 129 and 131, which lots are numbered according to the official plan and book of reference of the cadastre of the said parish—with the house thereon erected, circumstances and dependencies, including therein the rights which the said lot may have to the road between lots 127 and 123 aforesaid; reserving and excepting therefrom the ownership of the undivided half of the lime-kiln thereon erected, and sixteen feet all around the same, the property of Edouard Quirault; the said lot being known as number one hundred and twenty six (126) B, given upon the cadastre, plan and book of official reference for the parish of Beauport, made by the commissioner of crown lands.

To be sold at the church door of the said parish of Beauport, on the SEVENTH day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the second day of September next.

C. ALLEYN,

Quebec, 28th March, 1878.

Sheriff.

[First published, 30th March, 1878.]

2664

## FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } L'HONORABLE ANTOINE  
No. 1858. } JUCHEREAU DUCHES-  
NAY, de la cité de Québec, rentier, ex-sénéateur de  
la division Lasalle ; contre DENIS SHANNAHAN,  
de la paroisse Sainte-Catherine, cultivateur, savoir :

Une terre aisée et située en la dite paroisse de  
Sainte-Catherine, dans le dit district et la dite  
province de Québec, au lieu appelé la partie nord-  
est du dixième rang de la seigneurie de Fossambault  
et étant numérotée la dite terre présente-  
ment vendue numéro onze, et contenant trois ar-  
pents de front sur trente arpents de profondeur,  
et bornée comme suit : en front au dixième rang,  
en profondeur au onzième rang de la dite seigneurie  
de Fossambault, d'un côté au numéro douze, et  
de l'autre côté à des terres en bois debout.

Pour être vendue à la porte de l'église paroissiale  
de Sainte-Catherine, le DIX-SEPTIÈME  
jour d'AVRIL prochain, à DIX heures du matin.  
Le dit bref rapportable le vingtième jour d'avril  
prochain.

Québec, 4 décembre 1877. Shérif.  
[Première publication, 7 décembre 1877.] 8639 3

C. ALLEYN,

## FIERI FACIAS.

Circuit de Québec.

Québec, à savoir : } L'HONORABLE ANTOINE  
No. 1007. } JUCHEREAU DUCHES-  
NAY, de la cité de Québec, rentier, ex-sénéateur,  
de la division Lasalle ; contre WILLIAM LAW-  
LESS, de la cité de Montréal, et Mary Nixon, son  
épouse, commune en biens, le dit William Lawless,  
tant pour lui-même, que pour assister et autoriser  
sa dite épouse, à savoir :

Un lot de terre situé dans la paroisse de Sainte-  
Catherine, de six arpents de front par douze ar-  
pents de profondeur, plus ou moins, et étant le  
lot numéro quarante-trois du quatrième rang de  
la seigneurie de Fossambault ; et borné en front  
par la rivière Jacques-Cartier, en arrière par la  
seigneurie Bélair, d'un côté par un nommé Fran-  
çois Galarneau ou ses représentants, et de l'autre  
côté par les représentants de John Murphy ou  
John Carroll—circonstances et dépendances.

Pour être vendu à la porte de l'église de la dite  
paroisse de Sainte-Catherine, le DIX-SEPTIÈME  
jour d'AVRIL prochain, à DIX heures du matin,  
le dit bref rapportable le cinquième jour de mai  
prochain.

Québec, 4 décembre 1877. Shérif.  
[Première publication, 7 décembre 1877.] 8641 3

C. ALLEYN,

## FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } L'HONORABLE LOUIS  
No. 2377. } PANET, de la cité de  
Québec, notaire, membre du Conseil Législatif de  
cette province ; contre PIERRE CHRYSOLOGUE  
COUTURE, de la paroisse de Saint-Ambroise de  
la Jeune Lorette, charretier, savoir :

Un emplacement ou lopin de terre situé en la  
dite paroisse de Saint-Ambroise de la Jeune Lo-  
rette, contenant un demi arpent plus ou moins, de  
front sur environ un arpent et demi de profon-  
deur ; borné par devant au sud au chemin de la  
Reine, et par derrière au nord par l'Honorable  
Louis Panet, représentant Joseph Falardeau,  
éouyer, au nord-est à Joseph Durand, et au sud-  
ouest à Jean-Baptiste Chartré—avec ensemble la  
maison, la boutique et autres bâtisses dessus con-  
struites, circonstances et dépendances. Le dit em-  
placement étant le (No. 683), donné sur le plan  
cadastral de la paroisse de Saint-Ambroise de la  
Jeune Lorette, et au livre de référence d'icelui  
faits par le commissaire des terres de la couronne.

Pour être vendu à la porte de l'église de la dite  
paroisse de Saint-Ambroise de la Jeune Lorette,

## FIERI FACIAS.

Quebec, to wit : } THE HONORABLE ANTOI  
No. 1858. } NE JUCHEREAU DU  
CHESNAY, of the city of Quebec, rentier, ex-  
senator, of the Lasalle division ; against DENIS  
SHANNAHAN, of the parish of Sainte Catherine,  
farmer, to wit :

A land situate in the said parish of Sainte-Cathe-  
rine, in the said district and province of Quebec,  
at the place called the north east part of the tenth  
range of the seigniorie of Fossambault, said land  
being now number eleven, measuring three ar-  
pents in front by thirty arpents in depth ;  
bounded in front by the tenth range, in rear by  
the eleventh range of the said seigniorie of Fossam-  
bault, on one side by number twelve, and on the  
other side by lands covered—with standing timber.

To be sold at the church door of the said parish  
of Sainte Catherine, on the SEVENTEENTH day  
of APRIL next, at TEN o'clock in the forenoon.  
The said writ returnable on the twentieth day of  
April next.

Québec, 4th December, 1877. Sheriff.  
[First published, 7th December, 1877.] 8640

C. ALLEYN,

## FIERI FACIAS.

Quebec Circuit.

Quebec, to wit : } THE HONORABLE AN  
No. 1007. } TOINE JUCHEREAU  
DUCHESNAY, of the city of Quebec, rentier ex-  
sénéateur, of the Lasalle division ; against WILLIAM  
LAWLESS, of the city of Montreal, and Mary  
Nixon, his wife, common as to property with him,  
and the said William Lawless, both in his own  
name and to assist and authorize his said wife.

A lot of land situate in the parish of Sainte  
Catherine, of six arpents in front by twelve  
arpents, more or less, in depth, and being lot  
called lot number forty three of the fourth range  
of the seigniorie of Fossambault ; and bounded in  
front by river Jacques Cartier, in the rear by the  
seigniorie Bélair, on one side by one François  
Galarneau or his representatives, and on the other  
side by the representatives of John Murphy or  
John Carroll—circumstances, and dependencies.

To be sold at the church door of the said parish  
of Sainte Catherine, on the SEVENTEENTH day  
of APRIL next, at TEN o'clock in the forenoon.  
Said writ returnable on the fifth day of May next.

Québec, 7th December, 1877. Sheriff.  
[First published, 4th December, 1877.] 8642

C. ALLEYN,

## FIERI FACIAS.

Quebec, to wit : } THE HONORABLE LOUIS  
No. 2377. } PANET, of the city of  
Quebec, notary, and a member of the Legislative  
Council of this province ; against PIERRE CHRYS-  
OLOGUE COUTURE, of the parish of Saint  
Ambroise de la Jeune Lorette, carter, to wit :

A lot of land situate in the said parish of Saint  
Ambroise de la Jeune Lorette, measuring one  
half arpent, more or less, in front by about one  
arpent and a half in depth ; bounded in front to  
the south by the Queen's highway, in rear to the  
north by the Honorable Louis Panet, representing  
Joseph Falardeau, esquire, on the north east by  
Joseph Durand, and on the south west by Jean  
Baptiste Chartré—with a house, shop and out-  
buildings thereon erected, circumstances and de-  
pendencies. Said lot being known as number  
(683) given upon the plan and book of official  
reference for the parish of Saint Ambroise de la  
Jeune Lorette, made by the commissioner of  
crown lands.

To be sold at the parish church door of the  
parish of Saint Ambroise de la Jeune Lorette, on

JEUDI, le DIX-HUITIEME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le trentième jour d'avril prochain.

C. ALLEYN,  
 Québec, 4 décembre, 1877. Sheriff.  
 [Première publication, 7 décembre 1877.] 8643 3

THURSDAY, the EIGHTEENTH day of APRIL next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the thirtieth day of April next.

C. ALLEYN,  
 Quebec, 4th December, 1877. Sheriff.  
 [First published, 7th December, 1877.] 8644

### Ventes par le Shérif.—Richelieu.

**A**VIS PUBLIC est par le présent donné que les **ATERRES** et **HERITAGES** sous-mentionnés ont été saisis, et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistreur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du bref.

**FIERI FACIAS.**

*Cour de Circuit—District of Richelieu.*

Sorel, à savoir: } **C**HARLES G. SHEPPARD, De-  
 No. 1432. } mandeur; contre LOUIS  
**ADELARD SENEAL**, Défendeur.

Un lot de terre situé dans la paroisse de Saint-David, seigneurie de Bourg Marie de l'Est, étant le lot numéro huit, de la concession nommée Sainte-Caroline, et le numéro cent vingt-deux de référence du cadastre de la dite seigneurie, de la contenance de trois arpents de front sur environ vingt-cinq arpents de profondeur; borné par devant au chemin de la dite concession, par derrière à la grande ligne séparant la dite seigneurie du fief Saint-Charles, joignant d'un côté à Delle. Rosalie Dubois, et de l'autre côté à Narcisse Danis.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-David, le **PREMIER** jour du mois d'**AOUT** prochain, à **DIX** heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dixième jour du mois d'août prochain.

**P. GUEVREMONT,**

Bureau du Shérif, Shérif.  
 Sorel, 26 mars 1878. 2613  
 [Première publication, 30 mars 1878.]

**FIERI FACIAS.**

*Cour de Circuit—District of Richelieu.*

Sorel, à savoir: } **A**MÉDÉE GAGNON, Deman-  
 No. 1482. } deur; contre **THE SOREL**  
**GAS COMPANY et al.**, Défendeurs.

Comme appartenant à la Défenderesse **The Sorel Gas Company**.

Un lopin de terre situé en la ville de Sorel, de la contenance le dit lopin de terre de cent trente-deux pieds de front sur cent trente-deux pieds de profondeur; tenant devant à la rue Elizabeth, derrière au terrain de l'Ordonnance, d'un côté vers le nord au lot numéro quatre cent soixante et cinq, possédé par Dame Elizabeth Bernier, veuve Pominville, d'autre côté vers le sud au lot numéro quatre cent soixante et six, possédé par Joseph Matton—avec une usine à gaz et autres bâtisses dessus érigées.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice, en la ville de Sorel, le **DEUXIEME** jour du mois d'**AOUT** prochain, à **DIX** heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dixième jour du mois d'août prochain.

**P. GUEVREMONT,**

Bureau du Shérif, Shérif.  
 Sorel, 26 mars 1878. 2611  
 [Première publication, 30 mars 1878.]

### Sheriff's Sales.—Richelieu.

**P**UBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas* are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next proceeding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

**FIERI FACIAS.**

*Circuit Court—District of Richelieu.*

Sorel, to wit: } **C**HARLES G. SHEPPARD,  
 No. 1432. } Plaintiff; against LOUIS  
**ADELARD SENEAL**, Defendant.

A lot of land situate in the parish of Saint David, signiory of Bourg Marie de l'Est, being number eight, of the concession called Sainte Caroline, and number one hundred and twenty two on reference to the cadastre for the said signiory, measuring three arpents in front by about twenty five arpents in depth; bounded in front by the road of the said concession, in rear by the main line separating the said signiory from the fief Saint Charles, on one side by Miss Rosalie Dubois, and on the other side by Narcisse Danis.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint David, on the **FIRST** day of the month of **AUGUST** next, at **TEN** o'clock in the forenoon. Said writ returnable the tenth day of August next.

**P. GUEVREMONT,**

Sheriff's Office, Shérif.  
 Sorel, 26th March, 1878. 2614  
 [First published, 30th March, 1878.]

**FIERI FACIAS.**

*Circuit Court—District of Richelieu.*

Sorel, to wit: } **A**MEDEE GAGNON, Plaintiff;  
 No. 1482. } against **THE SOREL GAS**  
**COMPANY et al.**, Defendants.

As belonging to the Sorel Gas Company, Defendant.

A lot of land situate in the town of Sorel, containing one hundred and thirty two feet in front by one hundred and thirty two feet in depth; bounded in front by Elizabeth street, in rear by the Ordonnance property, on one side to the north by lot number four hundred and sixty five, held by Dame Elizabeth Bernier, widow Pominville, on the other side to the south by lot number four hundred and sixty six, held by Joseph Matton—with a gas factory and other buildings thereon erected.

To be sold at the sheriff's office, in the court house, in the town of Sorel, on the **SECOND** day of **AUGUST** next, at **TEN** of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the tenth day of August next.

**P. GUEVREMONT,**

Sheriff's Office, Shérif.  
 Sorel, 26th March, 1878. 2612  
 [First published, 30th March, 1878.]

## FIERI FACIAS.

*Cour Supérieure—District de Richelieu.*

Sorel, à savoir : } **L**A SOCIÉTÉ PERMANENTE  
No. 1994. } **D**E CONSTRUCTION DE  
LA BAIE DU FEBVRE, Demanderesse ; contre  
DAMASE PARENT *et al.*, Défendeurs.

Comme appartenant au dit Damase Parent.

Un lot de terre sis et situé en la paroisse de Saint-Zéphirin de Courval, étant partie du lot numéro vingt et un, de la concession sud-ouest du rang Saint-Pierre, contenant un demi arpent de largeur sur deux arpents de profondeur, le tout plus ou moins ; tenant devant au chemin de la dite concession, en profondeur et du côté sud-est à Joseph Biron, et du côté nord-ouest à Abraham Fleurant et Joseph Lassonde—avec une maison et autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Zéphirin de Courval, le DIX-SEPTIÈME jour du mois d'AVRIL prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dix-huitième jour du mois d'avril prochain.

P. GUEVREMONT,

Bureau du Shérif, Shérif.  
Sorel, 11 décembre 1877. 8765 3  
[Première publication, 15 décembre 1877.]

## FIERI FACIAS.

*Cour Supérieure—District de Richelieu.*

Sorel, à savoir : } **E**ZEKIEL M. HART, Deman-  
No. 1810. } **D**eur ; contre P I E R R E  
DANIEL *et al.*, Défendeurs.

Comme appartenant à Joseph Rascony.

1. Un terrain ou emplacement situé au village de la paroisse de Saint-Thomas de Pierreville, de quatre-vingt pieds de front sur soixante pieds de profondeur ; tenant devant à la rue qui conduit au rang Saint-Joseph, derrière et au sud-ouest au dit Joseph Rascony, et de l'autre côté à la Fabrique de Pierreville—avec une maison dessus construite.

2. Un emplacement situé au même lieu, de quarante-deux pieds de front sur cent deux pieds de profondeur ; tenant devant à la rue Moreault, derrière à la veuve Louis Gill, d'un côté au nord-est à Wilfred Boucher, et de l'autre côté au sud-ouest à Jean-Baptiste et Denis Schooner—avec une maison et autres bâtisses dessus construites.

3. La moitié indivise d'un emplacement de figure triangulaire, situé dans le village de la paroisse de Saint-Thomas de Pierreville, contenant en front sur la rue environ cent pieds, d'un côté environ cent quarante pieds, et de l'autre côté environ deux cents pieds ; borné en front par la rue de la Fabrique, du côté est à Joseph Rascony, et de l'autre côté à Alexandre Sanschagrín, Alexis Huot et Louis Bussière—avec maison et cuisine en briques, magasin en bois et remise dessus construits.

4. La moitié indivise d'un emplacement adjacent à celui ci-dessus désigné, situé au même endroit, contenant cent pieds de front sur quatre-vingt pieds de profondeur ; tenant devant à la rue de l'Eglise, derrière au terrain ci-dessus désigné, d'un côté au nord à Joseph Rascony, et de l'autre côté au sud partie à la dite rue de l'Eglise et partie au bas de la côte—avec une boulangerie, écurie, hangar et autres dépendances dessus construites.

5. La moitié indivise d'un emplacement situé au dit village de la paroisse de Saint-Thomas de Pierreville, contenant environ soixante pieds de front sur quatre-vingt pieds de profondeur ; tenant devant à la rue Saint-Joseph, derrière à Dominique Dubé, du côté nord-est à Noël Lefebvre, et de l'autre côté au chemin de la Reine—avec un hangar dessus construit.

6. La moitié indivise d'un emplacement situé dans le village de la paroisse de Saint-Thomas de Pierreville ou village Abenakis, près du terrain des Sauvages, de la contenance d'environ deux arpents

## FIERI FACIAS.

*Superior Court—District of Richelieu.*

Sorel, to wit : } **L**A SOCIÉTÉ PERMANENTE  
No. 1994. } **D**E CONSTRUCTION DE LA  
BAIE DU FEBVRE, Plaintiff ; against DAMASE  
PARENT *et al.*, Defendants.

As belonging to the said Damase Parent.

A lot of land situate in the parish of Saint Zéphirin de Courval, being part of lot number twenty one, of the south west concession of the Saint Pierre range, containing one half arpent in width by two arpents in depth, the whole more or less ; bounded in front by the concession road, in rear and on the south east side by Joseph Biron, and on the north west side by Abraham Fleurant and Joseph Lassonde—with a house and outbuildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Zéphirin de Courval, on the SEVENTEENTH day of the month of APRIL next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the eighteenth day of the month of April next.

P. GUEVREMONT,

Sheriff's Office, Sheriff.  
Sorel, 11th December, 1877. 8766  
[First published, 15th December, 1877.]

## FIERI FACIAS.

*Superior Court—District of Richelieu.*

Sorel, to wit : } **E**ZEKIEL M. HART, Plaintiff ;  
No. 1810. } **D** against P I E R R E DANIEL  
*et al.*, Defendants.

As belonging to Joseph Rascony.

1. A lot of land situate in the village of the parish of Saint Thomas de Pierreville, of eighty feet in front by sixty feet in depth ; bounded in front by the street leading to the Saint Joseph range, in rear and on the south west by the said Joseph Rascony, and on the other side by the Fabrique of Pierreville—with a house thereon erected.

2. A lot situate at the same place, of forty two feet in front by one hundred and two feet in depth ; bounded in front by Moreault street, in rear by the widow Louis Gill, on one side to the north east by Wilfred Boucher, and on the other side to the south west by Jean Baptiste and Denis Schooner—with a house and outbuildings thereon erected.

3. The undivided half of a lot of triangular outline, situate in the village of the parish of Saint-Thomas de Pierreville, measuring in front on the street about one hundred feet, on one side about one hundred and forty feet, and on the other side about two hundred feet ; bounded in front by the Fabrique street, on the east side by Joseph Rascony, on the other side by Alexandre Sanschagrín, Alexis Huot and Louis Bussière—with a house and kitchen built of brick, and a wooden store and shed thereon erected.

4. The undivided half of a lot adjoining the one above described, situate at the same place, measuring one hundred feet in front by eighty feet in depth ; bounded in front by Church street, in rear by the lot hereinabove described, on one side to the north by Joseph Rascony, and on the other side to the south partly by Church street aforesaid and partly by the foot of the hill—with a bakery, stable, hangar and other dependencies thereon erected.

5. The undivided half of a lot situate in the said village of the parish of Saint Thomas de Pierreville, containing about sixty feet in front by eighty feet in depth ; bounded in front by Saint Joseph street, in rear by Dominique Dubé, on the north east side by Noël Lefebvre, and on the other side by the Queen's highway—with a hangar thereon erected.

6. The undivided half of a lot situate in the village of the parish of Saint Thomas de Pierreville or village Abenakis, near the Indian lots, measuring about two arpents and a half at its

et demie à son extrémité nord-est, et d'un arpent et trois quarts à son extrémité sud-ouest; tenant au sud-ouest à la rivière Saint-François, au nord-est au chemin de la Reine, du côté nord-ouest au terrain de la tribu Abenakis, du côté sud-est à Joseph Laurent et la veuve Louis Robert Obum-sarvin—avec une grange dessus construite.

7. La moitié indivise d'un terrain formant une île dans la rivière Saint-François, en la paroisse de Saint-François du Lac, connu sous le nom vulgaire de l'Île à l'Orme, contenant environ cinq arpents en superficie.

8. La moitié indivise d'un terrain situé dans la paroisse de Saint-François du Lac, dans l'Île aux Outardes, d'environ deux arpents en superficie; tenant devant à Etienne Boucher et aux représentants Ignace Gill, derrière aux représentants Joseph Plamondon, d'un côté à Victor Gladu, et de l'autre côté à un ruisseau.

Pour être vendus comme suit, savoir: les lots en premier, deuxième, troisième, quatrième, cinquième et sixième lieu désignés, à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Thomas de Pierreville, le NEUVIEME jour du mois d'AVRIL prochain, à DIX heures de l'avant-midi; et ceux en septième et huitième lieu désignés, à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-François du Lac, le même jour, le NEUVIEME jour d'AVRIL prochain, à DEUX heures de l'après-midi. Le dit bref rapportable le dixième jour du mois d'avril prochain.

P. GUEVREMONT,

Bureau du Shérif, Shérif.  
Sorel, 5 décembre 1877. 8767 3  
[Première publication, 15 décembre 1877.]

### Ventes par le Shérif.—Rimouski.

**A** VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure—District de Rimouski.

Rimouski, à savoir: } DAME FLORE POULIOT  
No. 294 (932). } et vir., Demandeurs;  
contre PIERRE GENDRON, Défendeur, savoir:

Une terre située au troisième rang de la seigneurie de Lamolaie, paroisse de Saint-Anaclet, contenant trois arpents de front sur quarante arpents de profondeur; bornée au nord aux terres du second rang, au sud au bout de la dite profondeur, à l'est à Xavier St. Laurent ou représentant, à l'ouest à Anthyme St. Laurent—avec ensemble les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Anaclet, le VINGT-TROISIEME jour du mois d'AVRIL, mil huit cent soixante et dix-huit, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-cinquième jour d'avril mil huit cent soixante et dix-huit.

CHS. S. ROULEAU,

Bureau du Shérif, Député-Shérif.  
Rimouski, 4 décembre 1877. 8655 3  
[Première publication, 7 décembre 1877.]

north eastern extremity, and one arpent and three quarters at its south western extremity; bounded on the south west by the river Saint Francis, on the north east by the Queen's highway, on the north west side by the lands belonging to the Abenakis tribe, on the south east side by Joseph Laurent and Mrs widow Louis Robert Obum-sarvin—with a barn thereon erected.

7. The undivided half of a lot forming an island in the river Saint Francis, in the parish of Saint François du Lac, commonly known as Isle à l'Orme, containing about five arpents in superficial extent.

8. The undivided half of a lot situate in the parish of Saint François du Lac, in the Isle aux Outardes, of about two arpents in superficies; bounded in front by Etienne Boucher and the representatives of Ignace Gill, in rear by the representatives of Joseph Plamondon, on one side by Victor Gladu, and on the other side by a creek.

To be sold as follows, to wit: the lots firstly, secondly, thirdly, fourthly, fifthly and sixthly described, at the parochial church door of the parish of Saint Thomas de Pierreville, on the NINTH day of APRIL next, at TEN o'clock in the forenoon; and the lots seventhly and eighthly described, at the parochial church door of the parish of Saint François du Lac, on the same day, the NINTH day of APRIL next, at TWO o'clock in the afternoon. The said writ returnable on the tenth day of the month of April next.

P. GUEVREMONT,

Sheriff's Office, Shérif.  
Sorel, 5th December, 1877. 8768  
[First published, 15th December, 1877.]

### Sheriff's Sales.—Rimouski.

**P**UBLIC NOTICE is hereby given that the under-mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler afin de distraire, afin de charge, or other oppositions* to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court—District of Rimouski.

Rimouski, to wit: } DAME FLORE POULIOT,  
No. 294 (932). } et vir., Plaintiffs; against  
PIERRE GENDRON, Defendant, to wit:

A land situate in the third range of the seignory of Lamolaie, parish of Saint Anaclet, measuring three arpents in front by forty arpents in depth; bounded on the north by the lands of the second range, on the south by the end of the said depth, on the east by Xavier St. Laurent or representative, and on the west by Anthyme St. Laurent—with buildings thereon erected, circumstances, appurtenances and dependencies.

To be sold at the church door of the said parish of Saint Anaclet, on the TWENTY THIRD day of APRIL, one thousand eight hundred and seventy eight, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty fifth day of April next, one thousand eight hundred and seventy eight.

CHS. S. ROULEAU,

Sheriff's Office, De puty Sheriff.  
Rimouski, 4th December, 1877. 8656  
[First published, 7th December, 1877.]

## Ventes par le Shérif.—St. François.

## Sheriff's Sales.—St. Francis.

**AVIS PUBLIC** est par le présent donné que les **TERRES** et **HÉRITAGES** sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

## FIERI FACIAS DE TERRIS.

*Cour de Circuit—District de Saint-François.*

Saint-François, à savoir: } **CHARLES BENOIT**,  
No. 292. } du canton de Weedon, dans le district de Saint-François, cultivateur, Demandeur; contre les terres et tenements de **LUC DESAÜTELS**, ci-devant du dit canton de Weedon, maintenant absent, dans les Etats-Unis, Défendeur, à savoir :

Un morceau de terre situé dans le canton de Weedon, étant la moitié nord, est du lot connu et désigné sous le numéro dix-huit, dans le septième rang du dit canton, étant cinq acres de largeur par la longueur du dit lot, contenant cent acres de terre en superficie, plus ou moins; borné d'un côté par l'autre moitié du dit lot numéro dix-huit — avec les bâtisses sus-érigées et améliorations faites.

Pour être vendu au bureau du registrateur pour la division d'enregistrement du comté de Wolfe, à Ham Sud, dans le dit district, le **VINGT-NEUVIEME** jour de **MAI** prochain, à **ONZE** heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-deuxième jour de juin prochain.

G. F. BOWEN,

Bureau du Shérif, Sherbrooke, 7 janvier 1878. Shérif. 631 2  
[Première publication, 26 janvier 1878.]

## FIERI FACIAS DE TERRIS.

*Cour Supérieure—Saint-François.*

Saint-François, à savoir: No. 48. } **EUSEBE H. PAQUETTE** et autres, Demandeurs; contre les terrains et maisons d'**ATHANASE RICARD**, du village de Coaticooke, dans le district de Saint-François, cultivateur, Défendeur, savoir :

Tout ce certain lot de terre situé dans le dit village de Coaticooke, étant partie du lot numéro vingt-sept, dans le second rang du township de Barnston, décrit comme suit: commençant au coin sud-est du lot d'Albert Putney ou ses représentants; de là se dirigeant vers le sud le long du chemin situé entre le dit lot et le lot de L. G. Lefebvre ou ses représentants, cent dix pieds jusqu'au terrain de Levi Baldwin; de là vers l'ouest suivant le terrain du dit Baldwin, soixante et dix pieds; de là vers le nord en suivant le terrain du dit Baldwin, quatre-vingt un pieds jusqu'au coin sud-ouest du lot du dit Putney; de là vers l'est le long du lot du dit Putney, soixante et cinq pieds jusqu'au point de départ—avec toutes les bâtisses et les améliorations dessus faites. Aussi un autre morceau de terre situé dans le township de Barford, dans le dit district, et étant partie du lot numéro treize, dans le septième rang du dit township de Barford, et connu sous le nom de propriété du moulin de Kendall, contenant un acre et demi de terre, et pour plus ample description, référence est faite à l'acte de vente par un nommé Johnson Taplin à B. F. Davis—avec toutes

**PUBLIC NOTICE** is hereby given that the undermentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

## FIERI FACIAS DE TERRIS.

*Circuit Court District of Saint Francis.*

Saint-François, to wit: } **CHARLES BENOIT**,  
No. 292. } the township of Weedon, in the district of Saint Francis, farmer, Plaintiff; against the lands and tenements of **LUC DESAÜTELS**, formerly of the said township of Weedon, now absent, in the United States, Defendant, to wit :

A parcel of land situated in the said township of Weedon, being the north east half of the lot known and distinguished as the number eighteen, in the seventh range of the said township, being five acres in width by the length of said lot, containing one hundred acres of land in superficies, more or less; bounded on one side by the other half of the said lot number eighteen—with the buildings and improvements thereon erected and made.

To be sold at the registry office of the registration division of the county of Wolfe, at South Ham, in said district, on the **TWENTY NINTH** day of **MAY** next, at **ELEVEN** o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty second day of June next.

G. F. BOWEN,

Sheriff's Office, Sherbrooke, 7th January, 1878. Sheriff. 632  
[First published, 26th January, 1878.]

## FIERI FACIAS DE TERRIS.

*Superior Court—Saint Francis.*

Saint Francis, to wit: No. 48. } **EUSEBE H. PAQUETTE** and } another, Plaintiffs; against the lands and tenements of **ATHANASE RICARD**, of the village of Coaticook, in the district of Saint Francis, farmer, Defendant, to wit :

All that certain lot of land situated in said village of Coaticook, being part of the lot number twenty seven, in the second range of the township of Barnston, described as follows: commencing at the south east corner of the lot of Albert Putney or representatives; thence running southerly along the road situated between the said lot and the lot of L. G. Lefebvre or representatives, one hundred and ten feet to the land of Levi Baldwin; thence westerly following said Baldwin's land seventy feet; thence northerly following said Baldwin's land, eighty one feet to the south west corner of said Putney's lot; thence easterly along said Putney's lot, sixty five feet to the place of beginning—with all the buildings and improvements thereon made. Also another piece of land situated in the township of Barford, in said district, and being part of lot number thirteen in the seventh range of said township of Barford, and known as the Kendall Mill property, containing one and one half acres of land, and for a more particular description thereof reference, will be made to the deed of sale, by one Johnson Taplin to one B. F. Davis—with all the wheels and machinery cont-

les roues et les machines contenues dans le dit moulin. Ce certain morceau de terre situé dans le dit township de Barford, connu et distingué comme louze acres et demi de terre, sis et situé au coin sud-ouest de la moitié nord du lot numéro quinze, dans le onzième rang du dit township de Barford, s'étendant la moitié de la largeur de la moitié du dit lot, et le quart de la longueur d'icelui—avec les améliorations dessus faites.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Coaticooke, dans le dit village de Coaticooke, le SEIZIEME jour d'AVRIL prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref retournable le vingt-quatrième jour d'avril prochain.

G. F. BOWEN, Sheriff.  
Bureau du Shérif, Sherbrooke, 10 décembre 1877. 8825 3  
[Première publication. 15 décembre 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—District de Saint-François.

Saint-François, à savoir: } EDWARD T. BROOKS No. 366. et autres, Demandeurs; contre les terres et tenements de JOHN WILSON, du canton d'Ascot, dans le district de Saint-François, en sa qualité de curateur dûment nommé à la succession vacante de feu George J. D. Gruchy, en son vivant, d'Ascot susdit, décédé, Défendeur, à savoir:

1. Cette étendue de terre sise et située dans le dit canton d'Ascot, connue comme le lot numéro deux, dans le deuxième rang des lots situés dans le dit canton d'Ascot, contenant deux cents acres de terre, plus ou moins, sauf et excepté vingt-quatre perches carrées d'icelle, vendues et transportées pour un site d'une maison d'école, et un acre, un vergée et neuf perches tel que décrit dans le procès-verbal d'icelle, fait par James Addie, écuyer, arpenteur, en date du seizième jour d'avril dix-huit cent soixante-trois, tel que le résidu se poursuit et comporte—avec les bâtisses sus-érigées et améliorations faites, et autres circonstances et dépendances quelconques sans réserve aucune.

2. Cinquante acres à distraire de l'extrémité ouest du lot numéro trois, et le quart sud du lot numéro quatre, dans le deuxième rang des lots situés dans le dit canton d'Ascot.

3. Toute la moitié sud du lot numéro trois, dans le deuxième rang d'Ascot, qui s'étend sur le côté sud-est du chemin public, supposée contenir vingt-cinq acres de terre, plus ou moins.

Pour être vendus au bureau du registraire de la division d'enregistrement de Sherbrooke, dans la cité de Sherbrooke, dans le dit district, le VINGTIEME jour de MAI prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentunième jour de mai prochain.

G. F. BOWEN, Sheriff.  
Bureau du Shérif, Sherbrooke, 16 janvier 1878. 495 2  
[Première publication, 19 janvier 1878.]

Ventes par le Shérif-St. Hyacinthe.

**A** VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui

ained in said mill. That certain tract of land situate in said township of Barford, known and distinguished, as twelve and one half acres of land, lying and being in the south west corner of the north half of lot number fifteen, in the eleventh range of the said township of Barford, running one half the width of said half lot, and one fourth of the length thereof—with the improvements thereon.

To be sold at the registry office of the registration division of Coaticooke, in said village of Coaticooke, on the SIXTEENTH day of APRIL next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Thaid writs-returnable on the twenty fourth day of April next.

G. F. BOWEN, Sheriff.  
Sheriff's Office, Sherbrooke, 10th December, 1877. 8826  
[First published, 15th December, 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—District of Saint Francis.

Saint Francis, to wit: } EDWARD T. BROOKS, No. 366. and another, Plaintiffs; against the lands and tenements of JOHN WILSON, of the township of Ascot, in the district of Saint Francis, in his quality of curator in due form of law appointed to the vacant estate of the late George J. D. Gruchy, in his lifetime, of said Ascot, deceased, Defendant, to wit:

1. That certain tract or parcel of land situate and being in the said township of Ascot, known as the lot number two, in the second range of lots in the said township of Ascot, containing two hundred acres of land, more or less, save and except twenty four square rods thereof, sold and conveyed for a school house site, and one acre, one rood and nine perches as described in the *procès-verbal* thereof, made by James Addie, esquire, land surveyor, and dated the sixteenth day of April, eighteen hundred and sixty three, as the residue is and extends—with the buildings and improvements thereon erected and made, and other the appurtenances and dependencies whatsoever thereunto belonging or in any wise appertaining.

2. Fifty acres off the west end of the lot number three, and the south quarter of the lot number four, in the second range of lots in the said township of Ascot.

3. All of the south half of the lot number three, in the second range of Ascot, which lies south east of the highway, supposed to be twenty five acres of land, more or less.

To be sold at the registry office of the registration division of Sherbrooke, in the city of Sherbrooke, in said district, on the TWENTIETH day of MAY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirty first day of May next.

G. F. BOWEN, Sheriff.  
Sheriff's Office, Sherbrooke, 16th January, 1878. 496  
[First published, 19th January, 1878.]

Sheriff's Sales.—St. Hyacinthe.

**P**UBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppo-

précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

**FIERI FACIAS DE TERRIS.**

*Cour Supérieure—Saint-Hyacinthe.*

Saint-Hyacinthe, à savoir : } **D**AME PRÉSILE  
No. 1948. } **D**AIGNEAU,  
veuve Louis Dubreuil, en sa qualité de tutrice à ses enfants mineurs *et al.*, Demandeurs ; contre **FRANKLIN FIFE**, Défendeur, à savoir :

Une terre située dans le rang Jackman, en la paroisse Saint-Paul d'Abbottsford, de la contenance de trois arpents de front sur vingt-quatre arpents de profondeur ; bornée en front par les terres du rang La Barbue, en profondeur aux terres du rang d'Elmire, d'un côté à Fisk, et d'autre côté à William Gill—avec une maison, une grange et autres bâtisses y érigées.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Paul d'Abbottsford, le NEUVIEME jour d'AVRIL prochain, à ONZE heures du matin. Bref rapportable le dix-huitième jour d'avril prochain.

L. TACHÉ,

Bureau du Shérif,  
4 décembre 1877.

Shérif.  
8671 3

[Première publication, 7 décembre 1877.]

**VENDITIONI EXPONAS.**

*Cour de Circuit—Saint-Hyacinthe.*

Saint-Hyacinthe, à savoir : } **A**UGUSTIN FOUR-  
No. 1992. } **A**NIER, Deman-  
deur ; contre **DAME MATHILDE LAJEUNESSE**, épouse de Théophile Robert *et vir.*, Défendeurs, savoir :

Une terre située en la paroisse de Saint-Damase, dans le rang d'Argenteuil, de quatre arpents de front sur vingt-cinq arpents de profondeur ; tenant devant au nord-est au chemin du dit rang, en profondeur aux terres du cordon, au nord-ouest à Damase Jodoin, et au sud-est à Louis Delège—avec une maison, grange et autres bâtisses dessus érigées.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Damase, le QUINZIEME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures du matin. Bref rapportable le quinzième jour de mai prochain.

L. TACHÉ,

Bureau du Shérif,  
Saint-Hyacinthe, 18 mars 1878.

Shérif.  
2339 2

[Première publication, 23 mars 1878.]

**Ventes par le Shérif.—Trois-Rivières**

**A**VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

**FIERI FACIAS DE TERRIS.**

*Cour de Circuit—District des Trois-Rivières.*

Trois-Rivières, à savoir : } **J**ULIE BEAUCHE-  
No. 678. } **J**MIN, de la paroisse de Sainte-Monique, épouse séparée de biens contractuellement de Charles Milot, de la dite paroisse, faisant affaires comme marchande publi-

sitions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

**FIERI FACIAS DE TERRIS.**

*Superior Court—Saint-Hyacinthe.*

Saint-Hyacinthe, to wit : } **M**RS. PRÉSILE  
No. 1948. } **M**DAIGNEAU,  
widow Louis Dubreuil, in her capacity of tutrix, to her minor childrens *et al.*, Plaintiffs ; against **FRANKLIN FIFE**, Defendant, to wit :

A land situate in the Jackman range, parish of Saint Paul of Abbottsford, containing three arpents in width by twenty four arpents in depth ; bounded in front by the lands of the La Barbue range, in rear the lands of the Elmire range, on one side Fisk, on the other side William Gill—with one house, barn and other buildings thereon erected.

To be sold at the church door of the parish of Saint Paul of Abbottsford, on the NINTH day of APRIL next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Writ returnable the eighteenth day of April next.

L. TACHÉ,

Sheriff's Office,  
4th December, 1877.

Shérif.  
8672

[First published, 7th December, 1877.]

**VENDITIONI EXPONAS.**

*Circuit Court—Saint-Hyacinthe.*

Saint-Hyacinthe, to wit : } **A**UGUSTIN FOUR-  
No. 1992. } **A**NIER, Plaintiff ;  
against **MRS. MATHILDE LAJEUNESSE**, wife of Théophile Robert *et vir.*, Defendants, to wit :

A land situate in the parish of Saint-Damase, in the Argenteuil range, of four arpents in front by twenty five arpents in depth ; joining in front on the north east the road of said range, in rear the lands of the range called *Le Cordon*, on the north west Damase Jodoin, and on the south east Louis Delège—with one house, barn and other buildings thereon.

To be sold at the church door of the parish of Saint-Damase, on the FIFTEENTH day of APRIL next, at TEN o'clock in the forenoon. Writ returnable on the fifteenth day of May next.

L. TACHÉ,

Sheriff's Office,  
Saint-Hyacinthe, 18th March 1878.

Shérif.  
2340

[First published, 23rd March, 1878.]

**Sheriff's Sales.—Three Rivers.**

**P**UBLIC NOTICE is hereby given that the un-dermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

**FIERI FACIAS DE TERRIS.**

*Circuit Court—District of Three Rivers.*

Three Rivers, to wit : } **J**ULIE BEAUCHEMIN,  
No. 678. } **J** of the parish of Sainte Monique, wife separated as to property by her marriage contract, of Charles Milot, of the said parish, carrying on business as a public trader, in

que, en la dite paroisse, sous les nom et raison de J. B. Milot, Demanderesse ; contre JOSEPH PINARD, ci-devant cultivateur, de la paroisse de Sainte-Monique, et actuellement absent de la Province, Défendeur, savoir :

1. Une terre sise et située en la paroisse de Sainte-Monique, concession nord-est, de deux arpents de front sur environ vingt arpents de profondeur; prenant son front au terrain de Toussaint Pinard, et se terminant en profondeur au chemin de la concession du petit Saint-Esprit, joignant d'un côté au nord au dit Toussaint Pinard ou son représentant, et de l'autre côté au sud à François Pinard—sans bâtisses; l'immeuble ci-dessus désigné est connu et distingué par le numéro deux cent soixante et dix, du cadastre, plan et livre de renvoi officiels du comté de Nicolet, pour la paroisse de Sainte-Monique.

2. Un lopin de terre sis et situé en la paroisse de Sainte-Monique, concession du Petit Saint-Esprit, d'environ neuf perches de front sur environ quinze arpents de profondeur, prenant son front au terrain de François Pinard, et se terminant en profondeur à la concession du Grand Saint-Esprit, joignant d'un côté au nord à Toussaint Pinard, et de l'autre côté au sud au dit François Pinard, avec le droit d'un chemin sur le terrain du dit François Pinard pour communiquer du chemin du Petit Saint-Esprit au dit lopin de terre; l'immeuble ci-dessus en second lieu désigné et connu et distingué par le numéro cent quatre-vingt-quatorze, du cadastre, plan et livre de renvoi officiels du comté de Nicolet, pour la paroisse de Sainte-Monique.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de Sainte-Monique, le NEUVIEME jour d'AVRIL prochain, à ONZE heures du matin. Le dit bref rapportable le dixième jour d'avril prochain.

SEVÈRE DUMOULIN,

Bureau du Shérif. Shérif.  
Trois-Rivières, 1er décembre 1877. 8697 3  
[Première publication, 7 décembre 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—District de Trois-Rivières.

Trois-Rivières, à savoir: } EDOUARD ALAIN  
No. 922. } marchand, de la  
paroisse de Batiscan, Demandeur; contre JOSEPH  
CHAREST, écuyer, marchand, de la paroisse  
Sainte-Anne de la Pérade, Défendeur, savoir :

Une terre sise et située en la paroisse de Sainte-Anne de la Pérade, dans le troisième rang nord de la rivière Sainte-Anne, d'un arpent et demie de front sur vingt-cinq ou trente arpents de profondeur; bornée en front vers le nord-est au second rang, et se terminant en profondeur au quatrième rang, d'un côté à Hobert Tessier, et de l'autre côté à Ulderic Marcotte—en bois de bout.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Sainte-Anne de la Pérade, le ONZIEME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le quinzième jour d'avril prochain.

SEVÈRE DUMOULIN,

Bureau du Shérif, Shérif.  
Trois-Rivières, 5 décembre 1877. 8695 3  
[Première publication, 7 décembre 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—District des Trois-Rivières.

Trois-Rivières, à savoir: } PETRUS ODILON  
No. 607. } DESILETS, rentier,  
de la cité des Trois-Rivières, Demandeur; contre  
PIERRE GAGNON, de la paroisse de Saint-Elie,  
ADOLPHE GRENIER, de la paroisse Saint-Barnabé,  
et SEVERE BOISVERT, de la dite paroisse  
Saint-Barnabé, tous trois cultivateurs, Défendeurs  
solidairement, savoir :

Comme appartenant au dit Pierre Gagnon.

Une terre sise et située en la paroisse de Saint-Elie, dans le sixième rang, étant le numéro quinze, contenant cent acres en superficie, plus ou moins;

the said parish, under the name style and firm of J. B. Milot, Plaintiff; against JOSEPH PINARD, heretofore farmer, of the parish of Sainte Monique, and now absent from this Province, Defendant, to wit:

1. A land situate and being in the parish of Sainte Monique, north east concession, of two arpents in front by about twenty arpents in depth; bounded in front by Toussaint Pinard's property, in rear by the Petit Saint Esprit concession road, on one side to the north by the said Toussaint Pinard or representative, and on the other side to the south by François Pinard—without buildings; the said lot being known and distinguished as number two hundred and seventy, on the official cadastre, plan and book of reference of the county of Nicolet, for the parish of Sainte Monique.

2. A lot of land situate and being in the parish of Sainte Monique, in the Petit Saint Esprit concession, of about nine perches in front by about fifteen arpents in depth; bounded in front by the property of François Pinard, in rear by the Grand Saint Esprit concession road, on one side to the north by Toussaint Pinard, and on the other side to the south by the said François Pinard, with right of passage over the property of the said François Pinard, to communicate from the said Petit Saint Esprit concession road to the said lot of land; the immovable hereinabove secondly described is known and distinguished as number one hundred and ninety four, on the official cadastre, plan and book of reference of the county of Nicolet, for the parish of Sainte Monique.

To be sold at the church door of the parish of Sainte Monique, on the NINTH day of APRIL next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the tenth day of April next.

SEVÈRE DUMOULIN,

Sheriff's Office, Sheriff.  
Three Rivers, 1st December, 1877. 8698  
[First published, 7th December, 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—District of Three Rivers.

Three Rivers, to wit: } EDOUARD ALAIN, mer-  
No. 922. } chant, of the parish of  
Batiscan, Plaintiff; against JOSEPH CHAREST,  
esquire, merchant, of the parish of Sainte Anne de  
la Pérade, Defendant, to wit :

A land situate and being in the parish of Sainte Anne de la Pérade, in the third range north of the river Sainte Anne, of one arpent and a half in front by twenty five or thirty arpents in depth; bounded in front to the north east by the second range, in rear by the fourth range, on one side by Hobert Tessier, and on the other side by Ulderic Marcotte—uncleared.

To be sold at the church door of the parish of Sainte Anne de la Pérade, on the ELEVENTH day of APRIL next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the fifteenth day of April next.

SEVÈRE DUMOULIN,

Sheriff's Office, Sheriff.  
Three Rivers, 5th December, 1877. 8696  
[First published, 7th December, 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—District of Three Rivers.

Three Rivers, to wit: } PETRUS ODILON  
N. 607. } DESILETS, rentier, of  
the city of Three Rivers, Plaintiff; against PIERRE  
GAGNON, of the parish of Saint Elie, ADOLPHE  
GRENIER, of the parish of Saint Barnabé, and  
SEVERE BOISVERT, of the said parish Saint  
Barnabé, all three farmers, Defendants jointly and  
severally, to wit :

As belonging to the said Pierre Gagnon.

A land situate in the parish of Saint Elie, in the sixth range, being number fifteen, containing one hundred acres in superficie, more or less; bounded

tenant en front au cinquième rang, en profondeur au septième rang, joignant d'un côté au nord à Denis Guillemette, et du côté sud à Pierre Maçon—avec maison, grange et étable dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendue en la cité de Trois-Rivières, au bureau du régistrateur du comté de Saint-Maurice, le VINGT-SEPTIEME jour de MAI prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le premier jour de juin prochain.

SEVÈRE DUMOULIN,

Bureau du Shérif, Shérif.  
Trois-Rivières, 23 janvier 1878. 681 2  
[Première publication, 26 janvier 1878.]

**FIERI FACIAS.**

*Cour Supérieure—District des Trois-Rivières.*  
Trois-Rivières, à savoir : } LA SOCIÉTÉ PERMA-  
No. 579. } MANENTE DE  
CONSTRUCTION DE LA BAIE DU FEBVRE, corps politique et incorporé, ayant son bureau d'affaires en la paroisse Saint-Antoine de la Baie du Febvre, district de Richelieu, Demanderesse ; contre HERMÈNE RENÉ, cultivateur, de la paroisse de Sainte-Monique, district des Trois Rivières, Défendeur, savoir :

1. Une terre sise et située, en la paroisse de Sainte-Monique, dans l'Isle à la Fourche, du côté sud-ouest d'icelle, concession sud-ouest de la rivière Nicolet, de quatre arpents de front sur dix-huit arpents de profondeur ; et de là la dite terre ne reprend qu'un arpent et demie de large sur deux arpents de profondeur—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. L'immeuble ci-dessus désigné est connu et distingué par le numéro cinq cent trente-six, du cadastre, plan et livre de renvoi officiels du comté de Nicolet, pour la paroisse de Sainte-Monique.

2. La juste moitié indivise d'un lot de terre sis et situé en la paroisse de Sainte-Brigitte des Saults, étant la partie nord-est du lot numéro cinquante-trois, des plan et livre de renvoi officiels du cadastre du comté de Nicolet, pour la paroisse de Sainte-Brigitte des Saults, contenant huit cent soixante arpents en superficie, sans garantie de mesure précise ; tenant par un bout à George A. Gouin ou ses représentants, et par l'autre bout et des côtés partie par la ligne du township de Wenderover et partie par la rivière des Saults—circonstances et dépendances.

3. La juste moitié indivise d'un lot de terre sis et situé en la paroisse Sainte-Brigitte des Saults, connu et distingué sous le lot numéro cinquante, et la partie nord-ouest du numéro cinquante-trois, des plan et livre de renvoi officiels du cadastre du comté de Nicolet, pour la paroisse de Sainte-Brigitte des Saults, contenant le dit lot et partie de lot trente arpents de front sur trente arpents de profondeur ; borné en front par la rivière Nicolet, en profondeur et du côté sud-est par le résidu du dit lot numéro cinquante-trois, et au nord-ouest par la rivière des Saults ; à distraire du dit lot de terre en troisième lieu désigné les lots numéros cinquante et un et cinquante-deux du dit cadastre.

Pour être vendus comme suit, savoir : le numéro un, à la porte de l'église de la paroisse de Sainte-Monique, le VINGT-HUITIEME jour de MAI prochain, à DIX heures du matin ; et les numéros deux et trois, à la porte de l'église de la paroisse Sainte-Brigitte des Saults, le VINGT-HUITIEME jour de MAI prochain, à DEUX heures de l'après-midi. Le dit bref rapportable le quinziesme jour de juin prochain.

SEVÈRE DUMOULIN,

Bureau du Shérif, Shérif.  
Trois-Rivières, 23 janvier 1878. 681 2  
[Première publication, 26 janvier 1878.]

in front by the fifth range, in rear by the seventh range, on one side to the north by Denis Guillemette, and on the other side to the south by Pierre Maçon—with house, barn and stable thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the registrar's office of the county of Saint Maurice, in the city of Three Rivers, on the TWENTY SEVENTH day of MAY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the first day of June next.

SEVÈRE DUMOULIN,

Sheriff's Office, Sheriff.  
Three Rivers, 23rd January, 1878. 687  
[First published, 26th January, 1878.]

**FIERI FACIAS.**

*Superior Court—District of Three Rivers.*  
Three Rivers, to wit : } LA SOCIÉTÉ PERMA-  
No. 579. } MANENTE DE CONS-  
TRUCTION DE LA BAIE DU FEBVRE, a body politic and corporate, having its business office in the parish of Saint Antoine de la Baie du Febvre, district of Richelieu, Plaintiff ; against HERMÈNE RENÉ, farmer, of the parish of Sainte Monique, district of Three Rivers, Defendant, to wit :

1. A land situate and being in the parish of Sainte Monique, in Isle à la Fourche, on the south west side thereof, concession south west of the river Nicolet, of four arpents in front by eighteen arpents in depth ; and thence the said land measures only one arpent and a half in width by two arpents in depth—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies. The immovable hereinabove described is known and distinguished as number five hundred and thirty six, on the cadastre, official plan and book of reference for the county of Nicolet, parish of Sainte Monique.

2. The exact undivided half of a lot of land situate in the parish of Sainte Brigitte des Saults, being the north east part of lot number fifty three, on the official plan and book of reference for the cadastre of the county of Nicolet, for the parish of Sainte Brigitte des Saults, containing eight hundred and sixty acres in superficies, without warranty as to precise measurement ; bounded at one end by George A. Gouin or representative, and at the other end and on both sides partly by the line of the township of Wenderover and partly by river des Saults—circumstances and dependencies.

3. The exact undivided half of a lot situate and being in the parish of Sainte Brigitte des Saults, known and described as number fifty, and the north west part of number fifty three, on the official cadastre, plan and book of reference of the county of Nicolet, for the parish of Sainte Brigitte des Saults, said lot and part of lot measuring thirty arpents in front by thirty arpents in depth ; bounded in front by the river Nicolet, in rear and on the south east side by the residua of said lot number fifty three, and on the north west by the river des Saults ; reserving from the said lot of land thirdly described, lots numbers fifty one and fifty two of the said cadastre.

To be sold as follows, to wit : lot number one, at the church door of the parish of Sainte Monique, on the TWENTY EIGHTH day of MAY next, at TEN o'clock in the forenoon ; and numbers two and three, at the church door of the parish of Sainte Brigitte des Saults, on the TWENTY EIGHTH day of MAY next, at TWO o'clock in the afternoon. Said writ returnable on the fifteenth day of June next.

SEVÈRE DUMOULIN,

Sheriff's Office, Sheriff.  
Three Rivers, 23rd January, 1878. 682  
[First published, 26th January, 1878.]

## FIERI FACIAS DE TERRIS.

*Cour Supérieure—District des Trois-Rivières.*  
Trois-Rivières, à savoir : } **E**DOUARD CARON,  
No. 390. } commerçant, de la

paroisse de la Rivière du Loup, dans le district des Trois-Rivières, Demandeur; contre CHARLES VOISARD, cultivateur, de la dite paroisse de la Rivière du Loup, Défendeur, savoir :

1. Une terre sise et située en la paroisse de la Rivière du Loup, dans la concession sud-est de la Grande Rivière du Loup, contenant deux arpents de front sur vingt arpents de profondeur, d'où elle contenue ayant onze perches de front sur six arpents de profondeur; et de là prenant un demi arpent de front sur quatre arpents de profondeur, plus ou moins; prenant par devant à la Grande Rivière du Loup, aboutissant à Edouard Voisard, joignant du côté sud-est au dit Edouard Voisard, et du côté nord-ouest à Noël Béland—avec une maison, grange, étable et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

2. Une portion de terre sise et située en la paroisse de la Rivière du Loup, en la concession appelée l'Ancienne Commune, étant un droit et demi d'icelle et plus s'il s'y trouve; prenant son front au chemin de la dite Commune, aboutissant en profondeur au Lac Saint-Pierre, joignant d'un côté au nord-est à Alphonse Payer, et de l'autre côté au sud-ouest à Narcisse Pratte ou son représentant—avec une grange dessus construite, circonstances et dépendances.

Pour être vendues à la porte de l'église de la paroisse de la Rivière du Loup, le TRENTE-UNIEME jour de MAI prochain, à ONZE heures du matin. Le dit bref rapportable le dixième jour de juin prochain.

SÉVÈRE DUMOULIN,

Bureau du Shérif, Shérif.  
Trois-Rivières, 23 janvier 1878. 683 2  
[Première publication, 26 janvier 1878.]

## FIERI FACIAS DE TERRIS.

*Superior Court—District of Three Rivers.*  
Three Rivers, to wit : } **E**DOUARD CARON,  
No. 390. } trader, of the parish

of River du Loup, in the district of Three Rivers, Plaintiff; against CHARLES VOISARD, farmer, of the said parish of River du Loup, Defendant, to wit :

1. A land situate in the parish of River du Loup, in the concession south east of the Grand River du Loup, measuring two arpents in front by twenty arpents in depth, from which it continues with eleven perches in front by six arpents in depth; and thence one half arpent in front by four arpents in depth, more or less; bounded in front by the Grand River du Loup, in rear by Edouard Voisard, on the south east side by the said Edouard Voisard, and on the north west side by Noël Béland—with a house, barn, stable and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies.

2. A piece of land situate and being in the parish of Rivière du Loup, in the concession called *Ancienne Commune*, being a right and a half thereof or more as the case may be; bounded in front by the road of the said *Commune*, in rear by Lake Saint Peter, on one side to the north east by Alphonse Payer, and on the other side to the south west by Narcisse Pratte or representatives—with a barn thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of River du Loup, on the THIRTY FIRST day of MAY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the tenth day of June next.

SEVERE DUMOULIN,

Sheriff's Office, Sheriff.  
Three Rivers, 23rd January, 1878. 684  
[First published, 26th January, 1878.]

## Avis Divers.

Canada, }  
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*  
District de Québec. }  
Marie Arselie Goudreault, de la cité de Québec, épouse de Nazaire Curodeau, pilote, aussi de Québec, demeurant maintenant à Saint-Laurent, Isle d'Orléans, et dûment autorisée par justice à ester en jugement, Demanderesse;

vs.

Le dit Nazaire Curodeau, Défendeur.  
Une action en séparation de corps et de biens a été instituée ce jour par la demanderesse contre le défendeur.

MACKAY & TURCOTTE,  
Procureurs de la demanderesse.

Québec, 23 mars 1878. 2677

## Avis de Faillite.

## ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire d'Esdras H. Merrill et William H. Merrill, tous deux de la cité de Montréal, tant individuellement que comme faisant affaires ensemble sous les nom et raison de H. & H. Merrill, faillis.

Je, soussigné, James Court, de la cité de Montréal, syndic officiel, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations devant moi sous un mois.

JAMES COURT,  
Syndic.

Montréal, 23 mars 1878. 2689

## Miscellaneous Notices.

Canada, }  
Province of Quebec, } *Superior Court.*  
District of Quebec. }  
Marie Arselie Goudreault, of the city of Quebec, wife of Nazaire Curodeau, pilot, of the same place, and now residing at Saint-Laurent, Island of Orleans, and duly authorised to ester en justice, Plaintiff;

vs.

The said Nazaire Curodeau, Defendant.  
An action for separation from bed and board and of property has been this day instituted by the plaintiff in the cause against the defendant.

MACKAY & TURCOTTE,  
Attorneys for plaintiff.

Quebec, 23rd March, 1878. 2678

## Bankrupt Notices.

## INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Esdras H. Merrill and William H. Merrill, both of the city of Montreal, as well individually as having carried on business together under the style and firm of H. & H. Merrill, Insolvents.

I, the undersigned, James Court, of the city of Montreal, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

JAMES COURT,  
Assignee.

Montreal, 23rd March, 1878. 2690

**ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.**

Dans l'affaire de George Winks & Cie., faillis.  
Une assemblée des créanciers des susdits faillis sera tenue au bureau de Court & MacIntosh, Western Chambers, No. 22, rue Saint-Jean, Montréal, lundi, le quinzième jour d'avril prochain (1878), à trois heures et demie de l'après-midi, pour prendre en considération l'acte de composition et décharge signé en cette affaire.

JAMES COURT,  
Syndic.  
2685

Montréal, 28 mars 1878.

**ACTE DE FAILLITE DE 1875.**

Province de Québec, } *Cour Supérieure pour le*  
District de Montréal. } *Bas-Canada.*

Dans l'affaire de Donovan & Moran, composé de Timothy Joseph Donovan et Edward Moran, tous deux de la cité de Montréal, tanneurs et commerçants, faillis.

Le soussigné un des susdits faillis a déposé au bureau de cette cour un consentement de ses créanciers à sa décharge, et le huitième jour de mai prochain, il s'adressera à la dite cour pour en obtenir une ratification de la décharge effectuée en sa faveur.

TIMOTHY J. DONOVAN,  
Par WURTELE & SEXTON,  
Ses procureurs *ad litem*.  
2675

Montréal, 27 mars 1878.

**ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.**

Dans l'affaire de H. & H. Merrill, faillis.  
Une assemblée des créanciers des susdits faillis sera tenue au bureau de Court & MacIntosh, Western Chambers, No. 22, rue Saint-Jean, Montréal, lundi, le quinzième jour d'avril prochain (1878), à trois heures de l'après-midi, pour prendre en considération l'acte de composition et décharge signé en cette affaire.

JAMES COURT,  
Syndic.  
2687

Montréal, 23 mars 1878.

**ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.**

Dans l'affaire de A. Théodore Constantin, des cité et district de Montréal, marchand et commerçant, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, No. 15, Place d'Armes, Montréal, vendredi, le douzième jour d'avril prochain, à trois heures de l'après-midi, pour recevoir un état des affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

LOUIS DUPUY,  
Syndic officiel.

Bureau de Taylor & Duff,  
353, rue Notre-Dame.

Montréal, 23 mars 1878. 2681

**ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.**

Dans l'affaire de George Harshaw Phillips, du village d'Ormslow, dans le comté de Chateauguay, dans le district de Beauharnois, commerçant, failli.

Le failli a déposé entre les mains du soussigné un consentement par écrit à sa décharge signé par une majorité en nombre de ses créanciers qui ont prouvé des réclamations de cent piastres chacun et au-dessus, et les créanciers sont notifiés de s'assembler au bureau du soussigné, No. 181, rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, lundi, le quinzième jour d'avril prochain, à onze heures de l'avant-midi, dans le but de prendre en considération le dit consentement.

JOHN FAIR,  
Syndic.  
2721

Montréal, 28 mars 1878.

**INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.**

In the matter of George Winks & Co., Insolvents.  
A meeting of the creditors of the above named insolvents will be held at the office of Court & MacIntosh, Western Chambers, No. 22, Saint John street, Montreal, on Monday, the fifteenth day of April next (1878), at half past three o'clock afternoon, to take into consideration the deed of composition and discharge signed in this matter.

JAMES COURT,  
Assignee.  
2686

Montreal, 28th March, 1878.

**INSOLVENT ACT OF 1875.**

Province of Quebec, } *Superior Court for Lower*  
District of Montreal. } *Canada.*

In the matter of Donovan & Moran, composed of Timothy Joseph Donovan and Edward Moran, both of the city of Montreal, tanners and traders, Insolvents.

The undersigned one of the above named insolvents has filed in the office of this court a consent by his creditors to his discharge, and on the eighth day of May next, he will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected.

TIMOTHY J. DONOVAN,  
By WURTELE & SEXTON,  
His attorneys *ad litem*.  
2676

Montreal, 27th March, 1878.

**INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.**

In the matter of H. & H. Merrill, Insolvents.  
A meeting of the creditors of the above named insolvents will be held at the office of Court & MacIntosh, Western Chambers, No. 22, Saint John street, Montreal, on Monday, the fifteenth day of April next (1878), at three o'clock afternoon, to take into consideration the deed of composition and discharge signed in this matter.

JAMES COURT,  
Assignee.  
2688

Montreal, 23rd March, 1878.

**INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.**

In the matter of A. Theodore Constantin, of the city and district of Montreal, merchant and trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate and effects to me, and the creditors are notified to meet at my office, No. 15, Place d'Armes, Montreal, on Friday, the twelfth day of April next, at three o'clock in the afternoon, to receive statements of affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

LOUIS DUPUY,  
Official assignee.

Office of Taylor & Duff,  
353, Notre Dame street,  
Montreal, 23rd March, 1878. 2682

**INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.**

In the matter of George Harshaw Phillips, of the village of Ormslow, in the county of Chateauguay, in the district of Beauharnois, trader, an Insolvent.

The insolvent has filed with the assignee a consent in writing to his discharge signed by a majority in number of his creditors who have proved claims for one hundred dollars each and upwards, and the creditors are notified to meet at the office of the undersigned, No. 181, Saint James street, in the city of Montreal, on Monday, the fifteenth day of April next, at eleven o'clock in the forenoon, for the purpose of taking such consent into consideration.

JOHN FAIR,  
Assignee.  
2722

Montreal, 28th March, 1878.

**ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.**

Dans l'affaire de Beauré & Piché, du village de Saint-Guillaume d'Upton, marchands, faillis.

Un premier et dernier bordereau de dividende a été préparé en cette affaire, est sujet à contestation jusqu'à lundi, le quinzième jour d'avril, A. D. 1878, après lequel jour le dividende sera payé.

LOUIS DUPUY,  
Syndic.

Bureau : No. 15, Place d'Armes.  
Montréal, 28 mars 1878. 2693

**ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.**

Dans l'affaire de Jean-Baptiste Chagnon, de la paroisse de Saint-Joachim, dans le district de Bedford, commerçant, failli.

Un bref de saisie-arrêt a émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, au palais de justice, à Sweetsburgh, dans le dit district de Bedford, mardi, le seizième jour d'avril prochain, à onze heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

PETER COWAN,  
Syndic officiel.

Sweetsburgh, P. Q., 27 mars 1878. 2705

**ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.**

Dans l'affaire de James Adam, de la cité de Québec, individuellement et comme un des membres de la société Moore, Pierson & Cie., et Moore & Adam, faisant ci-devant affaires en la cité d'Hamilton, Ontario, comme entrepreneurs de chemins de fer, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir au bureau de Wurtele & Lortie, Bloc Richelieu, rue Dalhousie, Québec, mercredi, le dix-septième jour d'avril 1878, à trois heures de l'après-midi, afin de recevoir un état des affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

R. HENRY WURTELE,  
Syndic officiel.

Bureau de Wurtele & Lortie,  
51, rue Dalhousie, Québec.  
Québec, 28 mars 1878. 2716

**ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.**

Dans l'affaire de George Long, de Dundee Centre, district de Beauharnois, commerçant, failli.

Le failli m'a fait cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, Saint-Louis de Gonzague, mercredi, le dixième jour d'avril A. D. 1878, à onze heures de l'avant-midi, afin de recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

E. L. NORMANDIN,  
Syndic officiel.

Saint-Louis de Gonzague, 22 mars 1878. 2697

**ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.**

Dans l'affaire de Michael Donovan, William Williams et Alexander Shannon, tous trois de la dite cité de Montréal, commerçants-associés, et faisant affaires sous les nom et raison de Donovan, Williams & Shannon, faillis.

Un premier et dernier bordereau des dividendes sur composition a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'à lundi, le quinzième jour d'avril A. D. 1878, après lequel jour les dividendes seront payés.

ARTHUR M. PERKINS,  
Syndic.

Montréal, 26 mars 1878. 2727

**INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.**

In the matter of Beauré & Piché, of the village of Saint-Guillaume d'Upton, traders, Insolvents.

A first and final dividend sheet has been prepared subject to objection until Monday, the fifteenth day of April, A. D. 1878, after which dividend will be paid.

LOUIS DUPUY,  
Assignee.

Office : No. 15, Place d'Armes,  
Montreal, 28th March, 1878. 2694

**INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.**

In the matter of Jean Baptiste Chagnon, of the parish of Saint Joachim, in the district of Bedford, trader, an Insolvent.

A writ of attachment has issued in this cause, and the creditors are hereby notified to meet at my office, in the court house, at Sweetsburgh, in the said district of Bedford, on Tuesday, the sixteenth day of April next, at eleven of the clock in the forenoon, for the purpose of receiving a statement of his affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

PETER COWAN,  
Official assignee.

Sweetsburgh, P. Q., 27th March, 1878. 2706

**INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.**

In the matter of James Adam, of Quebec city, individually and as a member of the firm of Moore, Pierson & Co., and Moore & Adam, formerly trading in the city of Hamilton, Ontario, as railway contractors, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at the office of Wurtele & Lortie, Richelieu Block, Dalhousie street, Quebec, on Wednesday, the seventeenth day of April, 1878, at three o'clock in the afternoon, to receive statements of affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the general ordering of the estate.

R. HENRY WURTELE,  
Official assignee.

Office of Wurtele & Lortie,  
51, Dalhousie street, Quebec.  
Quebec, 28th March, 1878. 2716

**INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.**

In the matter of George Long, of Dundee Centre, district of Beauharnois, trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, Saint Louis de Gonzague, on Wednesday, the tenth day of April A. D. 1878, at eleven o'clock in the forenoon, to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee if they see fit.

E. L. NORMANDIN,  
Official assignee.

Saint Louis de Gonzague, 22nd March, 1878. 2698

**INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.**

In the matter of Michael Donovan, William Williams and Alexander Shannon, all three of the said city of Montreal, traders co-partners, and doing business under the name style and firm of Donovan, Williams & Shannon, Insolvents.

A first and final dividend upon composition has been prepared subject to objection until Monday, the fifteenth day of April A. D. 1878, after which day dividend will be paid.

ARTHUR M. PERKINS,  
Assignee.

Montreal, 23th March, 1878. 2728

**ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.**

Dans l'affaire de Pierre Alphonse Dion & Arthur Dion, épiciers, tous deux de la cité de Québec, et ci-devant associés faisant affaires comme tels sous les nom et raison de A. Dion & Cie., et se servant aussi du nom de la société de Alphonse Dion & Cie., faillis.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause, et les créanciers d'Arthur Dion (établissement de la rue de la Couronne), sont notifiés de se réunir au bureau de Wurtele & Lortie, Bloc Richelieu, 51, rue Dalhousie, Québec, vendredi, le douzième jour d'avril prochain, à trois heures p. m., afin de recevoir un état des affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

R. HENRY WURTELE,  
Syndic officiel.

Bureau de Wurtele & Lortie,  
rue Dalhousie, Québec.  
Québec, 27 mars 1878. 2713

**ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.**

Dans l'affaire de Joseph Pattenau, carrier et commerçant, ci-devant de la paroisse de Saint-Isidore, et maintenant de la ville de Saint-Henri, district de Montréal, commerçant, failli.

Je, soussigné, C. Beausoleil, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit leurs réclamations sont priés de le faire devant moi sous un mois.

C. BEAUSOLEIL,  
Syndic.

Bureau de Perkins, Beausoleil & Perkins,  
60, rue Saint-Jacques.  
Montréal, 26 mars 1878. 2725

**ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.**

Canada, }  
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*  
District de Montréal. }

Dans l'affaire de Thomas Samuel, de la cité de Montréal, dans le district de Montréal, agent manufacturier, failli.

Le soussigné a déposé au bureau de cette cour un consentement de ses créanciers à sa décharge, et mercredi, le premier jour de mai prochain, il s'adressera à la dite cour pour en obtenir une ratification de la décharge effectuée en sa faveur.

THOMAS SAMUEL,  
Par BETHUNE & BETHUNE,  
Ses procureurs *ad litem*.

Montréal, 26 mars 1878. 2723

**ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.**

Francis B. McNamee et Anthony Gilbert Nish et James Wright, tous de la cité de Montréal, entrepreneurs, et faisant affaires comme tels comme associés à Montréal, sous les nom et raison de F. B. McNamee & Cie., Demandeurs; vs. John Phelan, de la cité de Montréal, mais ayant son principal bureau d'affaires dans la paroisse de Lachine, dans le district de Montréal, entrepreneur et commerçant, Défendeur.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de s'assembler au bureau de Lajoie, Perrault et Seath, Nos. 64, 66 & 68, rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, mardi, le neuvième jour d'avril A. D. 1878, à dix heures de l'avant-midi, pour recevoir un état des affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

C. O. PERRAULT,  
Syndic officiel.

Bureau de Lajoie, Perrault & Seath,  
Montréal, 29 mars 1878. 2707

**INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.**

In the matter of Pierre Alphonse Dion & Arthur Dion, both of the city of Quebec, grocer, and lately co-partners, carrying on business as such under the firm of A. Dion & Co., also using the firm name of Alphonse Dion & Co., Insolvents.

A writ of attachment has issued in this cause, and the creditors of Arthur Dion (Crown street establishment) are notified to meet at the office of Wurtele & Lortie, 51 Dalhousie street, Richelieu Block, Quebec, on Friday, the twelfth day of April next, at three o'clock p. m., to receive statements of affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the general ordering of the estate.

R. HENRY WURTELE,  
Official assignee.

Office of Wurtele & Lortie,  
Dalhousie street, Quebec.  
Quebec, 27th March, 1878. 2714

**INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.**

In the matter of Joseph Pattenau, quarryman and trader, heretofore of the parish of Saint-Isidore, and now of the town of Saint-Henri, district of Montreal, trader, an Insolvent.

I, the undersigned, C. Beausoleil, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not already done so are requested to file their claims before me within one month.

C. BEAUSOLEIL,  
Assignee.

Office of Perkins, Beausoleil & Perkins,  
60, Saint James street,  
Montreal, 26th March, 1878. 2726

**INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.**

Canada, }  
Province of Quebec, } *Superior Court.*  
District of Montreal. }

In the matter of Thomas Samuel, of the city of Montreal, in the district of Montreal, manufacturers agent, an Insolvent.

The undersigned has filed in the office of this court a consent by his creditors to his discharge, and on Wednesday, the first day of May next, he will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected.

THOMAS SAMUEL,  
By BETHUNE & BETHUNE,  
His attorneys *ad litem*.

Montreal, 26th March, 1878. 2724

**INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.**

Francis B. McNamee and Anthony Gilbert Nish and James Wright, all of the city of Montreal, contractors, and carrying on business as such as co-partners at Montreal, under the style and form of F. B. McNamee & Co., Plaintiffs; vs. John Phelan, of the city of Montreal, but having chief place of business in the parish of Lachine, in the district of Montreal, contractor and trader, Defendant.

A writ of attachment has issued in this cause, and the creditors are notified to meet at the office of Lajoie, Perrault and Seath, Nos. 64, 66 & 68, Saint James street, in the city of Montreal, on Tuesday, the ninth day of April, A. D. 1878, at ten of the clock in the forenoon, to receive statements of affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

C. O. PERRAULT,  
Official assignee.

Office of Lajoie, Perrault & Seath,  
Montreal, 29th March, 1878. 2708

**ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.**

Dans l'affaire de George P. Ward, du canton de Bury, hôtelier et commerçant, failli.

Je, soussigné, Charles J. S. Bacon, de la cité de Sherbrooke, syndic officiel, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit leurs réclamations sont priés de le faire devant moi sous un mois.

CHAS. J. S. BACON,  
Syndic.  
2695

Sherbrooke, 26 mars 1878.

**ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.**

Dans l'affaire de Pierre Alphonse Dion et Arthur Dion, épiciers, tous deux de la cité de Québec, ci-devant associés, faisant affaires comme tels sous les nom et raison de A. Dion & Cie., se servant aussi du nom de la société Alphonse Dion & Cie., faillis.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause, et les créanciers d'Alphonse Dion (établissement de la rue Saint-Jean), sont notifiés de s'assembler au bureau de Wurtele & Lortie, 51, rue Dalhousie, Block Richelieu, Québec, vendredi, le douzième jour d'avril prochain, à onze heures et demie a. m., pour recevoir un état des affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

R. HENRY WURTELE,  
Syndic officiel.

Bureau de Wurtele & Lortie,  
Rue Dalhousie, Québec.  
Québec, 27 mars 1878.

2711

**ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.**

Dans l'affaire de Joseph Onésime Savard, failli.

Je, soussigné, Jacques Auger, de la cité de Québec, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations devant moi dans le cours d'un mois.

J. AUGER,  
Syndic.  
2741

Québec, 28 mars 1878.

**ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.**

Dans l'affaire de John Musson & Cie., de Québec, droguistes, faillis.

Je, soussigné, Owen Murphy, syndic officiel, de Québec, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit leurs réclamations sont priés de le faire devant moi sous un mois.

OWEN MURPHY,  
Syndic.  
2739

Québec, 28 mars 1878.

**ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.**

L'Hon. Joseph Thibaudeau *et al.*, Demandeurs; vs. Jean-Baptiste Chagnon, Défendeur.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause.

PETER COWAN,  
Syndic officiel.  
2703

Sweetsburgh, P. Q., 27 mars 1878.

**ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.**

Dans l'affaire de Campbell Bryson, de la cité de Montréal, marchand de cuir et commerçant, failli.

Je, soussigné, John Fulton, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont priés de produire leurs réclamations devant moi sous un mois.

JOHN FULTON,  
Syndic.

26, rue Saint-François-Xavier,  
Montréal, 27 mars 1878,

2597

**INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.**

In the matter of George P. Ward, of the township of Bury, hotel keeper and trader, an Insolvent.

I, the undersigned, Charles J. S. Bacon, of the city of Sherbrooke, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not already done so are requested to file their claims before me within one month.

CHAS. J. S. BACON,  
Assignee.  
2696

Sherbrooke, 26th March, 1878.

**INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.**

In the matter of Pierre Alphonse Dion and Arthur Dion, both of the city of Quebec, grocers, and lately co-partners, carrying on business as such under the firm of A. Dion & Co., also using the firm, name of Alphonse Dion & Co., Insolvents.

A writ of attachment has issued in this cause, and the creditors of Alphonse Dion (Saint John establishment), are notified to meet at the office of Wurtele & Lortie, 51, Dalhousie street, Richelieu Block, Quebec, on Friday, the twelfth day of April next, at half past eleven o'clock a. m., to receive statements of affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the general ordering of the estate.

R. HENRY WURTELE,  
Official assignee.

Office of Wurtele & Lortie,  
Dalhousie street, Quebec.  
Quebec, 27th March, 1878.

2712

**INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDING ACTS.**

In the matter of Joseph Onésime Savard, an Insolvent.

I, the undersigned, Jacques Auger, of the city of Quebec, have been appointed assignee in this matter. The creditors are requested to file their claims before me within one month.

J. AUGER,  
Assignee.  
2742

Quebec, 28th March, 1878.

**INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.**

In the matter of John Musson & Co., of Quebec, druggist, Insolvents.

I, the undersigned, Owen Murphy, official assignee, of Quebec, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not already done so are requested to file their claims before me within one month.

OWEN MURPHY,  
Assignee.  
2740

Quebec, 28th March, 1878.

**INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.**

The Hon. Joseph Thibaudeau *et al.*, Plaintiffs; vs. Jean Baptiste Chagnon, Defendant.

A writ of attachment has issued in this cause.

PETER COWAN,  
Official assignee.  
2704

Sweetsburgh, P. Q., 27th March, 1878.

**INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.**

In the matter of Campbell Bryson, of the city of Montreal, dealer in leather and trader, an Insolvent.

I, the undersigned, John Fulton, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

JOHN FULTON,  
Assignee.

26, Saint François Xavier street,  
Montreal, 27th March, 1878,

2598

**ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.**

Dans l'affaire de Robert & Adam, faillis.

Un premier bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'à mardi, le neuvième jour d'avril prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

A. L. KENT,  
Syndic.

387, rue Saint-Paul, Montréal.  
Montréal, 27 mars 1878.

2595

**ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.**

Dans l'affaire de John Phelan, de la cité de Montréal, failli.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, No. 182, rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, mercredi, le dixième jour d'avril prochain, à dix heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

THOS. DARLING,  
Syndic.

Montréal, 29 mars 1878.

2603

**ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.**

Dans l'affaire de Joseph Sissons, des cité et district de Montréal, confiseur et commerçant, failli.

Je, soussigné, John Taylor, des cité et district de Montréal, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit leurs réclamations sont priés de le faire devant moi sous un mois.

JOHN TAYLOR,  
Syndic.

Bureau de Taylor & Duff,  
No. 353, rue Notre-Dame,  
Montréal, 27 mars 1878.

2599

**ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.**

Dans l'affaire de Samuel Woods, des cité et district de Montréal, importateur et commerçant, et y faisant affaires en société avec Elizabeth Woods, de la dite cité de Montréal, fille majeure et usant de ses droits comme un associé en commandite sous les nom et raison de Samuel Woods & Cie., et le dit Samuel Woods comme ayant ci-devant fait affaires en société avec feu Benjamin Whalley, sous les nom et raison de Whalley & Woods, faillis.

Je, soussigné, L. Jos. Lajoie, de la cité de Montréal, syndic officiel, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont priés de produire leurs réclamations devant moi sous un mois, et les créanciers sont priés de s'assembler au bureau de Lajoie, Perrault & Seath, Nos. 64 à 68, rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, jeudi, le dix-huitième jour d'avril 1878, à onze heures a. m., pour prendre en considération l'acte de décharge signé en faveur de Samuel Woods, un des susdits faillis.

L. JOS. LAJOIE,  
Syndic.

Montréal, 15 mars 1878.

2641

**ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.**

Dans l'affaire de François T. Anthier, du canton de Compton, commerçant, failli.

Je, soussigné, Charles J. S. Bacon, de la cité de Sherbrooke, syndic officiel, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit leurs réclamations sont priés de le faire devant moi sous un mois.

CHAS. J. S. BACON,  
Syndic.

Sherbrooke, 21 mars 1878.

2731

**INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.**

In the matter of Robert & Adam, Insolvents.

A first dividend has been prepared open to objection until Tuesday, the ninth day of April next, after which date dividend will be payable.

A. L. KENT,  
Assignee.

387, Saint Paul street, Montreal.  
Montreal, 27th March, 1878.

2596

**INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.**

In the matter of John Phelan, of the city of Montreal, an Insolvent.

A writ of attachment has been issued in this cause, and the creditors are notified to meet at my office, No. 182, Saint James street, in the city of Montreal, on Wednesday, the tenth day of April next, at ten o'clock in the forenoon, to receive statements of his affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

THOS. DARLING,  
Assignee.

Montreal, 29th March, 1878.

2604

**INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.**

In the matter of Joseph Sissons, of the city and district of Montreal, confectioner and trader, an Insolvent.

I, the undersigned, John Taylor, of the city and district of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not already done so are requested to file their claims before me within one month.

JOHN TAYLOR,  
Assignee.

Office of Taylor & Duff,  
353, Notre-Dame street,  
Montreal, 27th March, 1878.

2600

**INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.**

In the matter of Samuel Woods, of the city and district of Montreal, importer and trader, and there doing business in co-partnership with Elizabeth Woods, of the said city of Montreal, *fi lle majeure et usant de ses droits* as a special partner under the name style and firm of Samuel Woods & Co., and the said Samuel Woods as having heretofore carried on business in co-partnership with the late Benjamin Whalley, under the name style and firm of Whalley & Woods, Insolvents.

I, the undersigned, L. Jos. Lajoie, of the city of Montreal, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month, and the creditors are requested to meet at the office of Lajoie, Perrault & Seath, Nos. 64 to 68, Saint James street, in the city of Montreal, on Thursday, the eighteenth day of April, 1878, at eleven o'clock a. m., to take into consideration the deed of discharge signed in favor of Samuel Woods, one of the above insolvents.

L. JOS LAJOIE,  
Assignee.

Montreal, 15th March, 1878.

2642

**INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.**

In the matter of François T. Anthier, of the township of Compton, trader, an Insolvent.

I, the undersigned, Charles J. S. Bacon, of the city of Sherbrooke, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not already done so are requested to file their claims before me within one month.

CHAS. J. S. BACON,  
Assignee.

Sherbrooke, 21st March, 1878.

2732

## ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada,  
Province de Québec, }  
District de Richelieu. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Gilbert Bourdelais, commerçant, ci-devant de la ville de Sorel, et maintenant de Saint-David, dans le district de Richelieu, failli. Mardi, le septième jour de mai prochain (1878), le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

GILBERT BOURDELAIS,  
Par CLEMENT HARPIN,  
Procureur *ad litem.*

Sorel, 27 mars 1878. 2699

## ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada,  
Province de Québec, }  
District de Richelieu. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Joseph Rascony, père, et Joseph Rascony, fils, commerçants, de Saint-Thomas de Pierreville, tant individuellement que comme associés sous la raison sociale de "Joseph Rascony & Cie.", faillis.

Les soussignés ont déposé au greffe de cette cour un acte de composition et décharge exécuté par la majorité légale de leurs créanciers, et le septième jour de mai prochain, ils s'adresseront à la dite cour pour obtenir une ratification de la décharge par là effectuée.

JOSEPH RASCONY, père,  
JOSEPH RASCONY, fils,  
JOSEPH RASCONY & Cie.,  
Par L. A. DEBLOIS,  
Leur procureur *ad litem.*

Sorel, 27 mars 1878. 2701

## ACTE DE FAILLITE DE 1875.

William Venner, de la cité de Québec, écuyer, courtier, Demandeur; vs. Michel Gauvin, de la paroisse de l'Ancienne Lorette, marchand, Défendeur.

Un bref de saisie-arrêt est émané en cette affaire.

ODILON ROY,  
Syndic officiel.

Bureau: No. 56, rue Saint-Pierre,  
Bâtisses de la Banque Union, R. V.  
Québec.

Québec, 28 mars 1878. 2679

## ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire d'Henry E. Taylor, du canton d'Eaton, hôtelier et commerçant, failli.

Je, soussigné, Charles J. S. Bacon, de la cité de Sherbrooke, syndic officiel, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit leurs réclamations sont priés de le faire devant moi sous un mois.

CHAS. J. S. BACON,  
Syndic.

Sherbrooke, 21 mars 1878. 2729

## ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Henry E. Taylor, du canton de Eaton, hôtelier et commerçant, failli.

Les créanciers du dit failli sont par le présent notifiés de s'assembler à mon bureau, à l'hôtel de ville, cité de Sherbrooke, jeudi, le quatrième jour d'avril prochain, à trois heures de l'après-midi, pour prendre en considération un acte de composition et décharge consenti par une majorité de ses créanciers tel que requis par la loi. Les conditions du dit acte sont le paiement de dix centins dans la piastre sur toutes dettes non garanties, payable par deux billets promissoires, endossés et signés par le failli, à six et douze mois respectivement, du vingtième jour de mars 1878, et l'obligation par le failli de payer toutes dettes privilégiées et hypothécaires contre sa succession.

CHAS. J. S. BACON,  
Syndic.

Sherbrooke, 21 mars 1878. 2735

## INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada,  
Province of Québec, }  
District of Richelieu. } *Superior Court.*

In the matter of Gilbert Bourdelais, trader, heretofore of the town of Sorel, and now of Saint David, in the district of Richelieu, an Insolvent. Tuesday, the seventh day of May next (1878), the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

GILBERT BOURDELAIS,  
By CLEMENT HARPIN,  
Attorney *ad litem.*

Sorel, 27th March, 1878. 2700

## INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada,  
Province of Québec, }  
District of Richelieu. } *Superior Court.*

In the matter of Joseph Rascony, senior, and Joseph Rascony, junior, of Saint Thomas de Pierreville, traders, as well individually as co-partners under the style of "Joseph Rascony & Co.," Insolvents.

The undersigned have filed in the office of this court a deed of composition and discharge executed by the legal majority of their creditors, and on the seventh day of May next, they will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected.

JOSEPH RASCONY, senior,  
JOSEPH RASCONY, junior,  
JOSEPH RASCONY & Co.,  
By L. A. DEBLOIS,  
Their attorney *ad litem.*

Sorel, 27th March, 1878. 2702

## INSOLVENT ACT OF 1875.

William Venner, of the city of Québec, esquire, broker, Plaintiff; vs. Michel Gauvin, of l'Ancienne Lorette, merchant, Defendant.

A writ of attachment has issued in this cause.  
ODILON ROY,  
Official assignee.

Office: No. 56, Saint Peter street,  
Union Bank Building, L. T.,  
Québec.

Québec, 28th March, 1878. 2680

## INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Henry E. Taylor, of the township of Eaton, hotel keeper and trader, an Insolvent. I, the undersigned, Charles J. S. Bacon, of the city of Sherbrooke, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not already done so are requested to file their claims before me within one month.

CHAS. J. S. BACON,  
Assignee.

Sherbrooke, 21st March, 1878. 2730

## INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Henry E. Taylor, of the township of Eaton, hotel keeper and trader, an Insolvent.

The creditors of said insolvent are hereby notified to meet at my office, in the city building, city of Sherbrooke, on Thursday, the fourth day of April next, at three o'clock in the afternoon, to take into consideration a deed of composition and discharge agreed to by a majority of his creditors as required by law. The terms of said deed are the payment of ten cents on the dollar of all unsecured liabilities, payable by two endorsed promissory notes, signed by insolvent, in six and twelve months respectively, from the twentieth day of March 1878, and the assumption by insolvent of all privileged and hypothecary claims against his estate.

CHAS. J. S. BACON,  
Assignee.

Sherbrooke, 21st March, 1878. 2736

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de François T. Anthier, du canton de Compton, commerçant, failli.

Les créanciers du dit failli sont par le présent notifiés de s'assembler à mon bureau, à l'hôtel de ville, cité de Sherbrooke, jeudi, le quatrième jour d'avril prochain, à onze heures de l'avant-midi, pour prendre en considération un acte de composition et de décharge consenti par une majorité de ses créanciers tel que requis par la loi. Les conditions du dit acte sont le paiement de soixante centins dans la piastre sur toutes dettes non garanties, payable par trois billets promissoires, à trois, six et neuf mois respectivement, du septième jour de mars 1878, les dits billets promissoires devant être signés par le dit failli et endossés par F. Préfontaine, marchand, et L. A. Anthier, marchand, tous deux du canton de Durham, dans la province de Québec.

CHAS. J. S. BACON,

Syndic.  
2733

Sherbrooke, 21 mars 1878.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire d'Alfred Beun, de la ville de Lachute, dans le comté d'Argenteuil, dans le district de Terrebonne, dans la province de Québec, et Mary Ann Craven, veuve de feu William Craven, en son vivant, du canton de Hullett, dans le comté de Huron, dans la province d'Ontario, commerçants, faisant affaires comme tels en société en la susdite ville de Lachute, sous les nom et raison de Alfred Beun & Cie., faillis.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de se réunir au bureau du soussigné, en la dite ville de Lachute, mardi, le seizième jour d'avril prochain, à trois heures p. m., pour recevoir un état des affaires des faillis, nommer un syndi s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

G. J. WALKER,

Syndic.  
2683

Lachute, 29 mars 1878.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de J. V. Dugas, failli.

Les créanciers sont par le présent notifiés que le failli a déposé dans mon bureau un acte de composition et de décharge portant avoir été signé par une majorité en nombre de ses créanciers, représentant les trois-quarts en valeur de ses dettes, et les créanciers sont notifiés qu'une assemblée des créanciers sera tenue au bureau de Wurtele & Lortie, Bloc Richelieu, rue Dalhousie, Québec, mardi, le seizième jour d'avril prochain, à trois heures de l'après-midi, pour prendre en considération le dit acte de composition et de décharge dont les conditions sont le paiement de quarante centins dans la piastre, à trois, six, neuf et douze mois, du 1er jour d'avril 1878.

R. HENRY WURTELE,

Syndic officiel.

Bureau de Wurtele & Lortie,

Syndics et comptables.

Québec, 29 mars 1878.

2737

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de M. G. Blain, de la paroisse de Saint-Michel Archange, failli.

Un bordereau de dividende sur les produits de vente de la propriété de la paroisse de Saint-Michel Archange, a été préparé et est sujet à objection jusqu'au quinzième jour d'avril prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

O. LECOOURS,

Syndic.

No. 11, Côte Place d'Armes,  
Montréal, 27 mars 1878.

2709

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of François T. Anthier, of the township of Compton, trader, an Insolvent.

The creditors of said insolvent are hereby notified to meet at my office, in the city building, city of Sherbrooke, on Thursday, the fourth day of April next, at eleven o'clock in the forenoon, to take into consideration a deed of composition and discharge agreed to by a majority of his creditors as required by law. The terms of said deed are the payment of sixty cents on the dollar of all unsecured liabilities, payable by three promissory notes, in three, six and nine months respectively, from the seventh day of March, 1878, said promissory notes to be signed by said insolvent and endorsed by F. Préfontaine, merchant, and L. A. Anthier, merchant, both of the township of Durham, in the province of Québec.

CHAS. J. S. BACON,

Assignee.  
2734

Sherbrooke, 21st March, 1878.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Alfred Beun, of the town of Lachute, in the county of Argenteuil, in the district of Terrebonne, in the province of Québec, and Mary Ann Craven, widow of the late William Craven, in his lifetime, of the township of Hullett, in the county of Huron, in the province of Ontario, traders, carrying on business as such in co-partnership at the town of Lachute aforesaid, under the name and firm of Alfred Beun & Co., Insolvents.

A writ of attachment has been issued in this cause, and the creditors are notified to meet at the office of the undersigned, in the said town of Lachute, on Tuesday, the sixteenth day of April next, at three o'clock p. m., to receive statements of the affairs of the insolvents, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

G. J. WALKER,

Assignee.  
2684

Lachute, 29th March, 1878.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of J. V. Dugas, an Insolvent.

Creditors are hereby notified that the insolvent has deposited in my office a deed of composition and discharge purporting to be signed by a majority in number of his creditors, representing three-fourths in value of his liabilities, and the creditors are notified that a meeting of creditors will be held at the office of Wurtele & Lortie, Richelieu Block, Dalhousie street, Québec, on Tuesday, the sixteenth day of April next, at three o'clock in the afternoon, to take into consideration the said deed of composition and discharge, the terms of which are the payment of forty cents in the dollar, in three, six, nine and twelve months, from the 1st day of April, 1878.

R. HENRY WURTELE,

Official assignee.

Office of Wurtele and Lortie,

Assignees and accountants,

Québec, 29th March, 1878.

2733

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of M. G. Blain, of the parish of Saint-Michel Archange, an Insolvent.

A dividend sheet upon the proceeds of real estate in the parish of Saint-Michel Archange, has been prepared subject to objection until the fifteenth day of April next, after which dividend will be paid.

O. LECOOURS,

Assignee.

No. 11, Côte Place d'Armes,  
Montreal, 27th March, 1878.

2710

## ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Davis & Phillips, faillis.  
Je, soussigné, Edward Evans, de la cité de Montréal, syndic officiel, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont priés de produire leurs réclamations devant moi sous un mois.

EDWARD EVANS,  
Syndic officiel.

Montréal, 28 mars 1878. 2719

## ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }  
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*  
District de Montréal. } No.  
Dans l'affaire de Charles A. Depocas, de la cité et du district de Montréal, épicier et commerçant, failli.

Le soussigné a déposé au bureau de cette cour un acte de composition et décharge exécuté par ses créanciers, et mercredi, le premier jour de mai prochain, il s'adressera à la dite cour pour obtenir une ratification de la décharge par lui ainsi effectuée.

CHARLES A. DEPOCAS,  
Par A. HOULE,  
son procureur ad litem.

Montréal, 28 mars 1878. 2691

## INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO

In the matter of Davis & Phillips, Insolvents.  
I, the undersigned, Edward Evans, of the city of Montreal, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

EDWARD EVANS,  
Official assignee.

Montreal, 28th March, 1878. 2720

## INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

Canada, }  
Province of Quebec, } *Superior Court.*  
District of Montreal. } No.  
In the matter of Charles A. Depocas, of the city and district of Montreal, grocer and trader, an Insolvent.

The undersigned has filed in this court a deed of composition and discharge executed by his creditors, and on Wednesday, the first day of May next, he will apply to the said court for a confirmation of the discharge hereby effected.

CHARLES A. DEPOCAS,  
Per A. HOULE,  
His attorney ad litem.

Montreal, 28th March, 1878. 2692

## Ventes d'immeubles en vertu des Actes concernant la Faillite.

## Sales of Real Estate under Insolvent Acts.

## ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire d'Edouard Thibus Barrette, commerçant, de la paroisse de Chambly, dans le district de Montréal, failli.

**A** VIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistreur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes opposition afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

1. Un emplacement situé au village du Bassin de Chambly, de la contenance de trois quarts d'arpent en superficie; borné en front par la rue du Bassin, en arrière par Louis Audette, connu et désigné sous le No. (52) cinquante-deux, aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du village du Bassin de Chambly—avec une maison en bois dessus érigée.

2. Un emplacement situé au village du Bassin de Chambly, de la contenance de un demi arpent en superficie; borné en front par la rue Saint-Pierre, en arrière par les héritiers de feu Dame Caroline Demers, connu et désigné sous le No. (34) trente-quatre, aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du village du Bassin de Chambly—avec une maison en bois dessus érigée.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse du Bassin de Chambly, MARDI, le ONZIÈME jour de JUIN prochain (1878), à MIDI.

LOUIS DUPUY,  
Syndic.

Bureau de Louis Dupuy,  
No. 15, Place d'Armes,  
Montréal. 2659  
[Première publication, 30 mars 1878.]

## INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of Edouard Thibus Barrette, trader, of the parish of Chambly, in the district of Montreal, an Insolvent.

**P**UBLIC NOTICE is hereby given that the un-dermentioned immovables will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed at the office of the undersigned, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale: oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale. to wit:

1. A lot situate in the village of Chambly Basin, containing three quarters of an arpent in superficies; bounded in front by Basin street, in rear by Louis Audette, known and designated as number fifty two (52), on the official plan and in the book of reference to the cadastre for the village of Chambly Basin—with a wooden house thereon erected.

2. A lot situate in the village of Chambly Basin, containing one half arpent in superficies; bounded in front by Saint Peter street, in rear by the heirs of the late Dame Caroline Demers, known and designated as number thirty four (34), on the official plan and in the book of reference for the cadastre of the village of Chambly Basin—with a wooden house thereon erected.

To be sold at the church door of the parish of Chambly Basin, on TUESDAY, the ELEVENTH day of JUNE next (1878), at NOON.

LOUIS DUPUY,  
Assignee.

Louis Dupuy's Office,  
No. 15, Place d'Armes,  
Montreal. 2660  
First published, 30th March, 1878.]

## Ventes par le Shérif—Arthabaska.

**A VIS PUBLIC** est par le présent donné que les **TERRES** et **HERITAGES** sous-mentionnés ont été saisis, et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du bref.

**FIERI FACIAS.**

*Cour Supérieure—District d'Arthabaska.*

Arthabaska, à savoir: } **DAME SARAH JANE**  
No. 158. } **WADLEIGH**, Demanderesse; contre **LOUIS DUREAU**, Défendeur.

1. Une terre étant la moitié sud-ouest de la moitié sud-est du lot numéro dix, dans le cinquième rang du canton de Kingsey.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté de Drummond, à Drummondville, le DOUZIÈME jour de JUILLET prochain, à DEUX heures de l'après-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour de juillet prochain.

**CHARLES J. POWELL,**

Bureau du Shérif, Député Shérif.  
Arthabaskaville, 5 mars 1878. 1969  
[Première publication, 9 mars 1878.]

## Ventes par le Shérif.—Québec.

**A VIS PUBLIC** est par le présent donné que les **TERRES** et **HERITAGES** sous-mentionnés ont été saisis, et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du bref.

**VENDITIONI EXPONAS.**

*Circuit de Lotbinière.*

Québec, à savoir: } **DAME E LEONORE**  
No. 5. } **LAGACÉ**, veuve de feu Joseph Lemay, de la paroisse Saint-Louis de Lotbinière, Demanderesse; vs. **FRANÇOIS VIDAL**, cultivateur, de la dite paroisse Saint-Louis de Lotbinière, en sa qualité de curateur à l'interdiction de Caroline Lemay, de la dite paroisse Saint-Louis de Lotbinière, fille majeure, Défendeur et **Lazare Martel**, cultivateur, de la dite paroisse Saint-Louis de Lotbinière, tiers-saisie, (ici suit la description de l'immeuble du dit Lazare Martel, tiers-saisie), à savoir:

Un lot in de terre de deux arpents de front sur environ sept ou huit arpents de profondeur, situé en la paroisse de Saint-Louis de Lotbinière, au bout sud-est des terres du premier rang; et borné au nord à François Vidal, au sud partie au chemin de la concession Saint-Eustache, partie à Néré Vaudreuil, représentant Léon Lemay et François

## Sheriff's Sales—Arthabaska.

**PUBLIC NOTICE** is hereby given that the undermentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

**FIERI FACIAS.**

*Superior Court—District of Arthabaska.*

Arthabaska, to wit: } **DAME SARAH JANE**  
No. 158. } **WADLEIGH**, Plaintiff; against **LOUIS DUREAU**, Defendant.

1. A land being the south west half of the south east half of lot number ten, in the fifth range of the township of Kingsey.

To be sold at the registry office of the county of Drummond, at Drummondville, on the TWELFTH day of JULY next, at TWO of the clock in the afternoon. The said writ returnable on the twentieth day of July next.

**CHARLES J. POWELL,**

Sheriff's Office, Deputy Sheriff.  
Arthabaskaville, 5th March, 1878. 1970  
[First published, 9th March, 1878.]

## Sheriff's Sales.—Quebec.

**PUBLIC NOTICE** is hereby given that the undermentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in the certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas* are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen day next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

**VENDITIONI EXPONAS.**

*Lotbinière Circuit*

Québec, to wit: } **DAME E LEONORE LA-**  
No. 5. } **GACÉ**, widow of the late Joseph Lemay, of the parish of Saint Louis de Lotbinière, Plaintiff; vs. **FRANÇOIS VIDAL**, farmer, of the said parish of Saint Louis de Lotbinière, in his quality of curator to Caroline Lemay, of the said parish of Saint Louis de Lotbinière, *fille majeure*, interdicted, Defendant, and **Lazare Martel**, farmer, of the said parish of Saint Louis de Lotbinière, garnishee, (here follows the description of the immovable property of the said Lazare Martel, garnishee), to wit:

A lot of land of two arpents in front by about seven to eight arpents in depth, situate in the parish of Saint Louis de Lotbinière, at the south east of the lands of the first range; bounded on the north by François Vidal, on the south partly by the road of the Saint Eustache concession, partly by Néré Vaudreuil, representing Léon Lemay and

Desroberts dit Jacques, et partie aux représen-  
tants de J. Bte. Morand, au nord-est partie à  
Dame Eléonore Lagacé, représentant Joseph Ma-  
thurin Lemay, et partie aux représentants de  
Joseph Chenard, père, et au sud-ouest partie à la  
terre ci dessus désigné, et partie à Cyrille Vidal—  
circonstances et dépendances.

Pour être vendu à la porte de l'église de la dite  
paroisse de Saint-Louis de Lotbinière, le SEPT-  
IÈME jour de MAI prochain, à DIX heures du  
matin. Le dit bref rapportable le quatorzième  
jour de mai prochain.

ALLEYN,  
Québec, 29 mars 1878. Shérif.  
[ Première publication, mars 1878. ] 2743

François Desroberts dit Jacques, and partly by the  
representatives of J. Bte. Morand, on the north east  
partly by Dame Eleonore Lagacé, representing  
Joseph Mathurin Lemay, and partly by the repre-  
sentatives of Joseph Chenard, senior, and on the  
south west partly by the land hereinabove des-  
cribed, and partly by Cyrille Vidal—circumstances  
and dependencies.

To be sold at the church door of the said parish  
of Saint Louis de Lotbinière, on the SEVENTH  
day of MAY next, at TEN o'clock in the forenoon.  
The said writ returnable on the fourteenth day of  
May next.

C. ALLEYN,  
Quebec, 29th March. 1878. Sheriff.  
[ First published, 30th March, 1878. ] 2744